

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989**

**(20<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 26 avril 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ

1. **X<sup>e</sup> Plan.** Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 467).

Article unique (*suite*) (p. 467)

MM. Patrick Ollier, Jean-Claude Mignon, Mme Muguette Jacquaint, MM. Bruno Durieux, Jacques Roger-Machart, Jacques Godfrain, Jean-Louis Masson.

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

Application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution.

Amendement n° 82 de M. Barnier : M. Michel Barnier.

Amendements n°s 83 et 84 de M. Barnier : MM. Michel Barnier, Jean-Pierre Balligand, rapporteur de la commission des finances ; le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements n°s 82, 83 et 84.

Amendement n° 98 de M. Chamard : MM. Jean-Yves Chamard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 99 de M. Chamard : MM. Jean-Yves Chamard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 100 de M. Chamard : MM. Jean-Yves Chamard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat.

### PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

MM. Jacques Roger-Machart, le président. - Réserve du vote sur l'amendement n° 100.

Amendement n° 101 de M. Chamard : MM. Jean-Yves Chamard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 39 de M. Brard : MM. Georges Hage, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 40 de M. Brard : MM. Georges Hage, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendements quasi identiques n°s 4 de la commission des finances et 77 rectifié de la commission des affaires culturelles : MM. le rapporteur, Jean Le Garrec, Robert Anselin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements n°s 4 et 77 rectifié.

Amendement n° 32 de M. Hage : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendements identiques n°s 5 de la commission des finances et 50 de la commission des affaires culturelles : MM. le rapporteur, François Hollande, Robert Anselin, rapporteur pour avis ; le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements identiques.

Amendement n° 78 de M. Deprez : MM. Léonce Deprez, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

M. le président.

Amendement n° 6 de la commission des finances : MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 95 de M. Barnier : MM. Michel Barnier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 7 de la commission des finances : M. le rapporteur.

Amendement n° 51 de la commission des affaires culturelles : MM. Robert Anselin, rapporteur pour avis ; le rapporteur, François d'Aubert, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements n°s 7 et 51.

Amendement n° 33 de M. Hage : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendements identiques n°s 8 de la commission des finances et 52 de la commission des affaires culturelles : MM. Robert Anselin, rapporteur pour avis ; le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements identiques.

Amendement n° 34 de M. Hage : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 9 de la commission des finances, avec le sous-amendement n° 48 de M. Balligand : M. François Hollande.

Amendements identiques n°s 10 de la commission des finances et 53 de la commission des affaires culturelles : MM. François Hollande, le rapporteur, Robert Anselin, rapporteur pour avis ; le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur le sous-amendement n° 48 et l'amendement n° 9 et sur les amendements identiques.

Amendement n° 41 de M. Thiémé : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 42 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 2 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 24 de M. de Charette : MM. Hervé de Charette, le rapporteur, Jean Le Garrec, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 11 de la commission des finances : M. Jean-Paul Planchou.

Amendement n° 12 de la commission des finances : MM. Jean-Paul Planchou, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements n°s 11 et 12.

Amendement n° 21 de M. Alphanbéry : M. Bruno Durieux.

Amendement n° 22 de M. Alphanbéry : MM. Edmond Alphanbéry, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Michel Barnier, Jean Le Garrec. - Réserve du vote sur les amendements n°s 21 et 22.

Amendement n° 97 de M. de Charette : MM. Hervé de Charette, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 13 de la commission des finances : MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 3 de M. Bruno Durieux : MM. Bruno Durieux, Roger Gouhier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 96 de M. Barnier : M. Michel Barnier. - Retrait.

L'amendement n° 28 de M. de Charette n'est pas soutenu.

Amendements identiques n°s 14 de la commission des finances et 54 de la commission des affaires culturelles : MM. le rapporteur, Robert Anselin, rapporteur pour avis ; le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements identiques.

Amendement n° 45 de M. Thiémé : MM. Georges Hage, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 35 de M. Hage : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 15 de la commission des finances : MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 85 corrigé de M. Barnier : MM. Michel Barnier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 25 de M. de Charette : MM. Hervé de Charette, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 80 de M. Deprez : cet amendement a déjà été soutenu. - Réserve du vote.

Amendement n° 55 de la commission des affaires culturelles : MM. Robert Anselin, rapporteur pour avis ; le rapporteur.

Amendement n° 16 de la commission des finances, avec le sous-amendement n° 49 de M. Balligand : MM. le rapporteur, Robert Anselin, rapporteur pour avis.

Amendement n° 68 corrigé de M. de Charette : MM. Hervé de Charette, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur l'amendement n° 55, sur le sous-amendement n° 49 et l'amendement n° 16 et sur l'amendement n° 68 corrigé.

Amendement n° 69 de M. Rossi : MM. Hervé de Charette, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 57 de M. Vial-Massat : M. Georges Hage.

Amendement n° 58 de M. Goldberg : MM. Georges Hage, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements n°s 57 et 58.

Amendement n° 86 de M. Barnier : MM. Michel Barnier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

*Suspension et reprise de la séance (p. 502)*

Amendement n° 70 de M. Hage : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

L'amendement n° 71 de M. Goulet n'est pas soutenu.

Amendement n° 87 de M. Barnier : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 59 de Mme Jacquaint : MM. Roger Gouhier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 60 de M. Brard : MM. Roger Gouhier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 88 de M. Barnier : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 61 de M. Brard : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 89 de M. Barnier : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 62 de M. Thiémé : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 37 de M. Duroméa : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 81 de M. Deprez : cet amendement a déjà été soutenu. - Réserve du vote.

Amendement n° 36 de M. Hage : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 64 de M. Hage : Mme Muguette Jacquaint, MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 72 rectifié de M. Goulet : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 56 de la commission des affaires culturelles, avec le sous-amendement n° 63 de M. Balligand : MM. Robert Anselin, rapporteur pour avis ; Guy Bèche, le rapporteur.

Amendement n° 31 de M. Zeller repris par M. Balligand : M. le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur le sous-amendement n° 63, l'amendement n° 56 et sur l'amendement n° 31.

Amendement n° 65 de M. Duroméa : MM. Roger Gouhier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendements n°s 17, 18, 19 et 20 de la commission des finances : MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements n°s 17, 18, 19 et 20.

Amendement n° 90 de M. Barnier : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 46 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 47 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 73 de M. Goulet : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 66 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 67 de M. Brard : MM. Roger Gouhier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 74 de M. Goulet : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 75 de M. Goulet : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 92 de M. Fèvre : M. Charles Fèvre.

Amendements n°s 93 et 94 de M. Fèvre : MM. Charles Fèvre, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements n°s 92, 93 et 94.

Amendement n° 30 rectifié de M. Ollier : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote.

Amendement n° 29 de M. de Charette : M. Patrick Ollier.

Amendement n° 91 de M. Barnier : MM. Patrick Ollier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. - Réserve du vote sur les amendements n°s 29 et 91.

Réserve du vote sur l'article unique.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. Dépôt d'un projet de loi (p. 518).

3. Dépôt d'un rapport (p. 518).

4. Dépôt d'un rapport d'information (p. 518).

5. Ordre du jour (p. 518).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## X<sup>e</sup> PLAN

**Suite de la discussion,**  
**après déclaration d'urgence, d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi approuvant le X<sup>e</sup> Plan [1989-1992] (n<sup>os</sup> 545, 624).

### Article unique (suite)

**M. le président.** Je rappelle les termes de l'article unique :

« Article unique. - Est approuvé le X<sup>e</sup> Plan de développement économique, social et culturel (1989-1992) annexé à la présente loi. »

Cet après-midi l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs-inscrits sur l'article unique.

La parole est à présent à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du Plan, mes chers collègues, le projet de Plan qui nous est présenté traite des perspectives d'avenir et des moyens susceptibles d'être disponibles et mobilisés bien plus en termes d'orientations que de dispositions.

M. le président de la commission des finances nous a rappelé cet après-midi que le Plan n'avait jamais été amendé en ses débuts. S'il ne l'a pas été, c'est parce qu'il était bon, qu'il n'en avait pas besoin !

Pour ce qui me concerne, j'ai précisément un amendement important à proposer à ce X<sup>e</sup> Plan qui a complètement oublié la montagne et les problèmes des zones de montagne.

**M. Jacques Godfrain.** Tout à fait.

**M. Patrick Ollier.** Les zones de montagne vivent une situation difficile tant pour des raisons géographiques que climatiques. Leur économie - on l'a vu cet hiver - est à la merci du climat. L'absence de neige, vous le savez tous, a mis en difficulté un très grand nombre de collectivités locales dans certains massifs, tout particulièrement dans les Alpes du Sud.

Pour répondre aux risques économiques et sociaux qu'engendre une telle situation, l'Etat doit inciter à la mise en place de garanties adaptées tant pour les personnels que pour les collectivités locales.

L'esprit même de la loi montagne, en son article 1<sup>er</sup>, n'est pas du tout pris en compte dans ce projet de X<sup>e</sup> Plan. Voilà qui est surprenant. Cet article fondamental posait le principe du droit à la différence, à la prise en compte des particularités des zones de montagne dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricole et touristique ou encore d'aménagement du territoire.

Laissez-moi vous rappeler que les zones de montagne connaissent encore des situations difficiles dans plusieurs domaines.

En matière de maintien des services publics, par exemple, dans ces zones, l'action menée par les élus de la montagne avait porté ses fruits, il fut un temps. Le gouvernement de Jacques Chirac avait stoppé le mouvement de réduction ou de suppression des services publics en obligeant le représentant de l'Etat dans le département à saisir la commission départementale d'amélioration des services publics avant toute décision de suppression.

Il serait essentiel, monsieur le secrétaire d'Etat, que le X<sup>e</sup> Plan, qui a pour objet de définir les grandes orientations de la politique de notre pays, prenne en compte ce problème aigu pour les zones de montagne et engage l'Etat à confier aux collectivités locales des responsabilités dans l'organisation des services publics, afin de compléter sa propre action voire peut-être, quand c'est indispensable, de se substituer à lui.

Il faut éviter la constitution d'une France à deux vitesses, une France urbaine et une France des zones déshéritées défavorisées. Cette volonté doit être un objectif de ce plan. Hélas, on ne ressent pas cet objectif à la lecture du document.

Le maintien des équilibres naturels est indispensable à l'avenir des zones de montagne.

Le maintien des activités traditionnelles, à caractère agricole ou artisanal, doit s'accompagner du développement d'activités nouvelles liées au tourisme d'hiver comme d'été.

L'agriculture est le complément naturel des activités touristiques ; elle représente également une contribution à l'entretien de la montagne, participant ainsi à l'amélioration de la sécurité, mais aussi à l'accès aux promenades des touristes.

L'entretien de la montagne ne peut être supporté en aucun cas par les collectivités : la charge serait beaucoup trop lourde. Il est donc temps de faire en sorte d'apporter les aides nécessaires à la survie de l'agriculture de montagne.

Je regrette donc que ce projet de X<sup>e</sup> Plan ne juge pas utile de mentionner comme objectif à atteindre, le développement de la pluriactivité, seul moyen de sauver ces départements du dépeuplement qui, hélas, aujourd'hui, les frappe.

Un véritable statut social et fiscal de la pluriactivité devrait être défini.

Je prends acte de la place que le projet du X<sup>e</sup> Plan entend donner à la politique contractuelle et au développement des contrats de plan Etat-région dans la politique d'aménagement du territoire : mais cet engagement essentiel ne doit pas rester du domaine des intentions.

Vous me permettez, en effet, de m'inquiéter d'une promesse faite par le Gouvernement qui n'a pas respecté cette année ses engagements en la matière.

Pour ce qui concerne ma région, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on a assisté à un désengagement extrêmement important de l'Etat. La somme consacrée au contrat de plan Etat-région a nettement baissé. La part de l'Etat a régressé de 3,7 milliards à 2,9 milliards.

Pour mémoire, en 1988, l'Etat était engagé à hauteur de 4,2 milliards. Les crédits du F.I.D.A.R. ont baissé de 50 p. 100 en 1989. Ce recul très inquiétant va à l'encontre de vos intentions affichées. Je souhaite que vous agissiez en sorte que les intentions soient suivies par de véritables décisions !

Il est, enfin, particulièrement regrettable que nulle part dans ce projet ne soit prise en considération l'importance de la montagne dans l'ouverture sur l'Europe. Pourtant, les zones de montagne se situent souvent dans les régions les plus susceptibles d'être directement concernées par l'achèvement du grand marché unique européen, c'est-à-dire les régions frontalières.

L'Etat doit non seulement prendre conscience de cette situation, mais il doit s'engager à prendre des mesures spécifiques pour que les zones de montagne soient protégées des effets immédiats de l'ouverture, voire de la disparition, de nos frontières.

L'espace peut constituer un atout pour ces zones, si l'Etat veut bien favoriser le caractère attractif de ces régions à faible densité.

La poursuite du désenclavement des zones de montagne est en effet prioritaire, monsieur le secrétaire d'Etat. Le développement de l'axe nord-sud, en particulier, est indispensable. Et si je prends acte de l'engagement de l'Etat de poursuivre le désenclavement du territoire par un programme d'infrastructure à finalité européenne, je regrette que ne soient pas définis des objectifs clairs vis-à-vis des zones les plus enclavées, c'est-à-dire les zones de montagne.

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** Je regrette que ne soient pas envisagés précisément les tracés ou les percées nécessaires à la politique que vous affirmez vouloir conduire.

**M. Jean-Yves Chamard.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** En un mot, monsieur le secrétaire d'Etat, je trouve regrettable que ce projet de X<sup>e</sup> Plan oublie quarante-cinq départements de montagne qui, à eux seuls, représentent plus de 6 p. 100 de la population - près de 3 600 000 habitants - et plus de 21 p. 100 du territoire. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République.)

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, la montagne est un atout pour notre pays. Ce Plan aurait dû en tenir compte. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et Union du centre.)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

**M. Jean-Claude Mignon.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, alors que la préparation du X<sup>e</sup> Plan a été marquée par une concertation très précipitée, compte tenu des délais impartis, l'agriculture a pu s'appuyer sur la réflexion engagée par le groupe de prospective agricole depuis le mois de février 1988.

Ainsi, les orientations du groupe ont permis d'infléchir la première esquisse du plan élaborée par le Gouvernement, à l'automne dernier. Néanmoins, plusieurs interrogations subsistent et elles risquent, si elles ne sont pas levées, d'atténuer, voire de remettre en cause, de façon significative, les orientations tracées dans le cadre du groupe de prospective agricole.

L'agriculture est désormais partie prenante de la stratégie arrêtée dans le Plan, à trois niveaux au moins :

Premier niveau, une stratégie de croissance fondée sur l'exportation exige que l'on renforce l'excédent agro-alimentaire, qui a atteint plus de 40 milliards de francs en 1988, et donc que l'on permette aux entreprises du secteur d'être compétitives dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Or l'agriculture française souffre de rigidités ignorées par ses concurrentes européennes, qu'il s'agisse de la fixité de certaines charges des entreprises ou de l'inadaptation de certaines règles fiscales ou juridiques.

Il ne faudrait pas considérer comme définitivement acquis le solde agro-alimentaire.

Dans un contexte de concurrence accrue, c'est l'agriculture la meilleure et les entreprises agro-alimentaires les plus performantes qui gagneront les parts de marché sur les autres.

Deuxième niveau : le développement équilibré du territoire, autre point fort, passe par la prise en compte de la fonction exercée par l'agriculture. Les perspectives démographiques entraîneront, d'ici à 1992, le départ d'un grand nombre de chefs d'exploitation âgés. Il sera nécessaire d'éviter que les évolutions démographiques n'entraînent la destruction de l'espace par la non-reprise de terres.

Troisième niveau : la valorisation de l'Europe agricole ; l'orientation par le marché est effectivement le choix qu'a fait le groupe de prospective agricole en refusant tour à tour toute politique de contingentement et une baisse illimitée des prix.

Des interrogations subsistent. La préparation budgétaire actuelle met en évidence toute l'imprécision, voire l'incohérence, du Plan déjà mise en lumière lors du débat au Conseil économique et social par le groupe de prospective agricole.

On note d'abord une absence de moyens.

Les priorités du Plan n'auront de réalité que si elles sont dotées des moyens nécessaires. Un Plan sans moyens reste-t-il encore un Plan ? Pour le secteur agricole, cette interrogation est lourde de conséquences, d'autant que l'articulation n'est pas très claire entre l'action budgétaire, telle qu'elle est privilégiée, et les priorités du Plan, au rang desquelles figure l'agriculture.

Le projet de X<sup>e</sup> Plan ne s'apparente-t-il pas davantage à un programme de gouvernement qu'à un véritable plan national ? Peut-on encore parler d'« ardente ambition » ? On peut s'interroger sur la valeur d'un tel document qui n'a guère de force contraignante pour l'Etat.

On note ensuite un décalage entre les priorités budgétaires affichées et les grands chantiers.

En effet, l'articulation n'est pas très cohérente entre les priorités budgétaires telles qu'elles figurent à la page 50 du projet de loi - elles concernent l'éducation, l'apprentissage et la formation, la recherche, les solidarités et la justice ainsi que la culture - et les grands chantiers, au rang desquels figure l'« atout agro-alimentaire ».

A noter également la suppression des mesures fiscales en faveur des entreprises.

Le Gouvernement, suite à l'avis du Conseil économique et social, a assoupli ses objectifs de compétitivité et de rigueur au motif que le Plan était plus favorable aux entreprises qu'aux salariés. Par ailleurs, il a supprimé, suite au conseil des ministres du 22 mars, l'ensemble des propositions relatives à une « fiscalité favorable à l'emploi », la baisse de l'impôt sur les sociétés, la réduction d'un certain nombre d'entraves fiscales, comme les droits d'enregistrement, et l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti.

Enfin, on note la faiblesse des propositions en faveur du développement des zones rurales.

Le groupe de prospective agricole avait formulé plusieurs propositions susceptibles d'engendrer de nouveaux équilibres en milieu rural - compensation des handicaps, installation, reprise. Elles ne semblent pas avoir été retenues.

En conclusion, le X<sup>e</sup> Plan n'a pas repris la proposition d'un contrat de modernisation faite par le groupe de prospective agricole. Or cette proposition aurait permis aux partenaires concernés par la mise en œuvre de la politique agricole de s'engager sur la durée du Plan.

Avec le groupe du Rassemblement pour la République, je le regrette, comme je regrette la place réduite réservée au tourisme dans le projet de X<sup>e</sup> Plan.

Nous sommes tous d'accord, dans cette assemblée, pour prôner la valorisation des ressources touristiques de la France, pour vanter l'adaptation de nos produits à la demande internationale ou affirmer l'importance de la formation de « cadres » du tourisme.

Mais tous ces beaux souhaits sont énoncés sans préciser aucunement les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Or, ce sont précisément ces moyens qu'il s'agit de développer car toute ambition, si grande soit-elle, commence par les actions concrètes les plus simples.

Alors que pour la première fois le tourisme dispose d'un ministère à part entière, pour la première fois également les contrats de plan se vident de toute ambition touristique, du fait des réticences de la D.A.T.A.R. Le parallèle est pour le moins regrettable !

Les crédits accordés au tourisme au sein des contrats de plan se révèlent, en effet, dérisoires : pour la seule région Ile-de-France, huit millions de francs seulement sont affectés, sur cinq ans, aux huit départements que compte cette région, ce qui signifie 200 000 francs contractualisés par an et par département. Comment, dans ces conditions, donner un souffle nouveau à une politique touristique ?

Or le tourisme a besoin d'initiatives concrètes variées. Il doit nous mobiliser et nous rassembler pour réussir car il est l'affaire de tous, il suppose l'engagement de nombreux ministères : agriculture, aménagement du territoire, éducation nationale, budget, entre autres.

Ce n'est qu'à ce prix que le tourisme pourra devenir une industrie majeure, créatrice d'emplois et génératrice de devises, une industrie armée face au défi de la fin de 1992. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le secrétaire d'Etat, répondant tout à l'heure aux questions posées dans la discussion générale et plus particulièrement à mon collègue Jean-Claude Gaysot, vous avez déclaré qu'il n'y a pas deux orientations concernant l'école et l'éducation, celle du X<sup>e</sup> Plan et celle de M. Jospin.

Pourtant, votre projet de Plan et son « grand chantier éducation et formation » est révélateur des ambitions gouvernementales. A l'évidence, notre système éducatif n'est pas en dehors de la société française, une société caractérisée par les sous-rémunérations, la précarisation du travail, la flexibilité voulue toujours plus grande des hommes et de l'outil de travail. Ainsi, le X<sup>e</sup> Plan s'inscrit totalement dans une politique de restructuration du système éducatif liée aux choix économiques de ré déploiement des marchés et d'abandons nationaux dans le cadre de l'intégration européenne.

Ce projet caractérise un refus de répondre de manière moderne aux nécessités des évolutions scientifiques et techniques du monde actuel dans le cadre d'une politique de développement de l'emploi qualifié.

C'est donc logiquement que le Gouvernement ne dégage pas les moyens indispensables pour que les choix de l'éducation, de la formation, de la satisfaction des besoins des hommes l'emportent sur ceux de la course aux profits, sur l'investissement dans une course au surarmement et sur un alignement européen par le bas.

Le X<sup>e</sup> Plan ne serait-il pas crûment ce que le projet de loi d'orientation ne peut pas ou ne peut plus dire ? Il constitue en tout état de cause une véritable provocation contre tous les personnels de l'éducation nationale. Ceux-ci y retrouvent toutes les dispositions qu'ils ont combattues au cours de ces derniers mois et que leur action a permis de retirer du projet de loi d'orientation en son état actuel.

Refletant une inquiétude ressentie par l'ensemble des personnels, le S.N.E.S. est en droit de se demander « si le Gouvernement considère comme nuls et non avenue le contenu des tables rondes et le résultat des négociations qui ont eu lieu ces derniers mois au ministère de l'éducation nationale ». Il est en droit d'estimer que la seule réponse claire que pourrait apporter le Gouvernement « serait de supprimer du X<sup>e</sup> Plan le chapitre " Education et formation " ».

Notre groupe devant revenir plus précisément sur ces aspects dans la suite de la discussion, je consacrerai l'essentiel de mon intervention à deux questions.

La première est l'indispensable revalorisation de la carrière des personnels de l'éducation nationale. Nous ne négligeons pas les premières mesures prises, bien qu'elles soient inégales selon les catégories et fortement éloignées des besoins. Mais sont-elles de nature à régler la question de la pénurie d'enseignants dans les années à venir ? A l'évidence, non !

Et il y a plus grave : le financement sera-t-il assuré sur le reste des crédits de l'éducation nationale, qu'il faudrait alors augmenter significativement, ou sur le dos des autres personnels de la fonction publique, comme le Gouvernement s'appête à le faire, selon les éléments connus du projet de budget pour 1990, en supprimant plus de 20 000 postes de fonctionnaires ?

Ma deuxième question concerne les prévisions financières.

Pour la durée du Plan, le Gouvernement prévoit de consacrer 4 milliards de francs supplémentaires à l'éducation nationale, en plus de l'évolution normale de son budget. Or le financement du système éducatif pour les années à venir devrait répondre à trois défis : le développement de la scolarisation, la crise du recrutement, l'amélioration nette de la qualité de la formation pour tous les jeunes.

L'accueil des élèves supplémentaires attendus dans le second degré public nécessite des postes, des locaux, des équipements, soit 20 milliards de francs.

Ramener les classes à moins de 35 élèves au lycée nécessite 1,5 milliard de francs.

Accueillir 240 000 étudiants supplémentaires en cinq ans, ce qui est notoirement insuffisant, nécessite des locaux, des postes, des équipements, soit 13 milliards au minimum.

A ce minimum de 34,5 milliards, il faut ajouter les 35 à 40 milliards jugés nécessaires par la commission des finances pour engager une revalorisation de 25 p. 100 des salaires des personnels de l'éducation nationale. Mais le X<sup>e</sup> Plan n'en parle pas.

J'ajoute que cette rapide évaluation des besoins ne prend en compte ni l'enseignement primaire et maternel, ni le maintien de l'école en milieu rural.

Vous voyez que des moyens financiers sont nécessaires, et ils ne sont pas aussi considérables que certains voudraient bien le faire croire.

Quinze milliards de francs représentent le montant minimal des déductions fiscales accordées aux entreprises par le budget de 1989. C'est aussi le coût du deuxième porte-avions nucléaire inscrit dans la loi de programmation militaire. Ces chiffres témoignent que d'autres choix sont possibles pour une politique d'éducation et de formation répondant aux enjeux d'aujourd'hui, aux besoins des hommes, à l'intérêt du pays.

Les moyens financiers existent pour s'engager sur cette voie de la modernité. Comme nous le proposons, il faut prélever 40 milliards pour l'éducation et la formation sur les centaines de milliards engloutis dans l'escalade du surarmement nucléaire. De même, il reste possible et nécessaire de mettre davantage à contribution les entreprises, qui bénéficient pour leur production, leur gestion et leur développement de la relative élévation de la qualification des jeunes assurée par le service public d'éducation.

C'est avant tout une question de volonté politique, mais celle-ci est manifestement absente du projet de X<sup>e</sup> Plan. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Durieux.

**M. Bruno Durieux.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'aborder la discussion des amendements, je veux vous faire part des quelques observations que m'inspire le projet de X<sup>e</sup> Plan.

D'abord, pourquoi le Gouvernement qui, depuis neuf mois, a eu le temps de travailler, n'a-t-il pas entrepris la réforme de la loi de 1982 alors même qu'elle suscite, de ce côté-ci comme de ce côté-là de l'hémicycle, les plus grandes réserves ? M. Le Garrec nous a expliqué qu'elle comportait un certain nombre d'imperfections, et sans doute exprimait-il là l'opinion dominante du groupe socialiste. C'est dire qu'il y avait matière à réformer ce texte, et d'autant plus que le gouvernement précédent avait préparé un projet qui n'était pas, loin de là, sans intérêt. A l'origine de ce projet se trouvait un rapport très détaillé et, selon moi, de très bonne qualité de M. Jean-Pierre Ruault sur ce que pourrait être le processus de planification dans l'économie et la société françaises contemporaines.

Cela étant, je tiens à souligner combien il est heureux que l'on sauvegarde la planification. Certaines voix s'étaient élevées pour expliquer que, dans une société de plus en plus complexe, dans une économie ouverte sur le monde où les décisions sont de plus en plus décentralisées, la planification devenait sans objet. Je suis d'un avis tout à fait opposé et il me semble d'ailleurs qu'un accord très large s'est dégagé au sein de cette assemblée pour considérer également que la démarche planificatrice s'impose. Plus les aléas sont nombreux, plus la société est complexe, plus l'économie est décentralisée et plus la démarche stratégique de planification est nécessaire.

**M. Jacques Roger-Mechart.** Très bien !

**M. Bruno Durieux.** De la planification normative on est passé, en effet, à la planification stratégique. Certes, l'évolution était nécessaire mais avec le X<sup>e</sup> Plan, on est tombé d'un excès dans l'autre. Autant il était irréaliste de faire voter au Parlement des plans précisant le taux de croissance, le taux d'inflation, l'évolution du pouvoir d'achat, et engageant des crédits publics pour cinq ans dans des domaines jugés prioritaires, autant il est excessif de nous présenter aujourd'hui un document pratiquement dépourvu de toute donnée chiffrée. Et je veux citer un ou deux domaines où il aurait été intéressant, me semble-t-il, de nourrir quantitativement le débat sur l'évolution à moyen terme de l'économie et de la société.

Le premier concerne la fiscalité. A cet égard, les échéances européennes nous imposent de faire des choix. Or ces choix auraient pu utilement être éclairés par des informations chiffrées et illustrées de quelques scénarios d'harmonisation fiscale. Je dis des scénarios, car évidemment aucune solution ne peut être arrêtée dès aujourd'hui.

L'évolution des régimes de sécurité sociale et de leur financement fait l'objet, dans le projet de Plan, d'observations et de recommandations fort intéressantes. Mais, là aussi, on aurait aimé qu'elles s'appuient sur quelques scénarios chiffrés autres que macro-économiques, car cette approche n'est pas suffisante.

J'en viens à la stratégie proposée dans le X<sup>e</sup> Plan. Stratégie de croissance, ambition pour l'Europe, on ne peut que donner un accord global à ces grands objectifs. En revanche, certaines affirmations, certains raisonnements ne peuvent recueillir notre plein accord.

Affirmer qu'un arbitrage doit être opéré aujourd'hui entre l'évolution des rémunérations et celle de l'emploi, c'est incontestablement prendre une position profonde et pertinente. Elle peut d'ailleurs surprendre dans un document soutenu par une majorité socialiste et j'imagine qu'elle n'aurait pas été envisageable, ou qu'elle aurait provoqué de vives réactions sinon un grand tumulte, si on l'avait inscrite dans un projet de Plan il y a six ans.

Mais aujourd'hui, on reconnaît les contraintes déterminantes que fait peser sur l'économie l'environnement international. On consacre le rôle du marché. On affirme le principe de la liberté de gestion pour les entreprises. On admet que les rémunérations ainsi que l'aménagement des conditions et de la durée du travail relèvent de la négociation contractuelle. On soutient que le respect des équilibres fondamentaux - ceux des prix, des échanges, des paiements extérieurs, du budget et des régimes sociaux - est la condition impérative d'une croissance forte et équilibrée.

Tout cela ne peut que recueillir notre approbation, et je tiens même à relever deux analyses qui me semblent particulièrement importantes et courageuses : celle, déjà évoquée, selon laquelle la situation économique impose l'arbitrage entre salaires et emploi ; celle qui a trait au financement du régime vieillesse et aux problèmes qu'il peut poser.

J'aurai néanmoins quelques réserves à formuler.

Les premières concernent cette notion subitement mise en valeur, voire portée au pinacle, de l'économie mixte. Le texte du Plan précise même : « La France a choisi l'économie mixte », comme si M. Jourdain avait choisi la prose ! Car l'économie mixte est une réalité aussi répandue que banale. Il n'y a là ni invention intellectuelle ni percée conceptuelle, et l'on peut à bon droit se demander pourquoi le texte du Plan et le groupe socialiste, dans ses amendements, persistent à enfoncer le clou sur cette idée.

**M. Jacques Roger-Machart.** Vous ne teniez pas ce discours il y a deux ans !

**M. Bruno Durlieux.** Cette insistance suscite d'autant plus d'interrogations qu'il est écrit par ailleurs dans le texte du Plan que l'action de l'Etat, au cours des quatre années à venir, devra s'inspirer du principe « faire faire plutôt que faire », que j'approuve à 100 p. 100. Ce principe est-il compatible avec le concept d'économie mixte, que l'on nous ressort aujourd'hui après nous l'avoir déjà servi en 1983, au moment où le gouvernement socialiste négociait un virage à 180 degrés dans sa politique économique et sociale ? Je me demande si derrière cette réaffirmation de l'économie mixte, il n'y a pas un trouble, ou peut-être même des intentions qui n'apparaîtraient pas dans le texte qui nous est soumis. Si l'idée elle-même n'a rien d'équivoque, la manière dont elle est défendue et illustrée me paraît l'être.

Ma deuxième réserve concerne le traitement des questions fiscales. On les évoque notamment à propos de l'Europe, ce qui est assez logique, mais je regrette personnellement qu'on n'en ait pas fait l'un des grands chantiers du Plan et qu'on n'ait pas montré, en les rassemblant de la sorte, que l'enjeu n'est pas seulement européen mais qu'il est celui d'une réforme qui doit être réalisée non seulement dans la perspective de l'harmonisation européenne mais aussi parce que notre système fiscal présente un certain nombre d'inconvénients...

**M. François Hollande.** Banalités !

**M. Bruno Durlieux.** ... qu'il aurait fallu traiter globalement, méthodiquement et en indiquant, si possible, des étapes.

**Mme Denise Cacheux.** Vous avez eu deux ans pour le faire !

**M. Bruno Durlieux.** On aurait beaucoup gagné à évoquer la question fiscale de manière cohérente et sous la forme d'un véritable projet de réforme.

**M. François Hollande.** Bavardages !

**M. Bruno Durlieux.** Et puisque j'en suis à la réforme fiscale - j'y reviendrai en défendant un amendement que j'ai déposé -, je relève au passage que l'impôt sur les sociétés n'est plus évoqué, autant que je sache, dans le texte qui nous est soumis.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Que! pot pourri !

**M. Bruno Durlieux.** C'est à peine si l'on aborde la fiscalité locale alors que des développements importants auraient été les bienvenus à ce sujet.

On n'évoque pas non plus la taxe professionnelle.

En revanche, on propose d'instituer la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu. J'éprouve, en ce qui me concerne, de grandes hésitations sur l'opportunité de cette mesure. Mon interprétation des difficultés que nous avons à contenir la progression des prélèvements obligatoires tient à ce que, dans notre fiscalité, la part des prélèvements dits indolores est déjà très élevée. Si, de surcroît, nous rendons l'impôt sur le revenu indolore, je crains que nous ne nous privions d'un garde-fou pour contenir cette progression. J'ajoute qu'il y a des difficultés techniques importantes à mettre en œuvre le système de la retenue à la source.

Pour terminer, je mentionnerai les réserves que m'inspire le premier chantier de ce X<sup>e</sup> Plan, celui de l'éducation et de la formation.

Je suis d'accord pour qu'il soit placé en numéro un mais si, d'après ce que j'ai retenu du texte du Plan, nombre de réflexions sur la diversité des publics et sur la différenciation des besoins sont très abondamment développées, je me demande comment on peut, dans ces analyses très pertinentes sur la nécessité de diversifier et de tenir compte de la différenciation des besoins dans le domaine de l'éducation, apporter des solutions adéquates sans essayer de traiter d'abord le grave problème de l'uniformité, des rigidités et de la centralisation de notre système éducatif. Or, le sujet n'est pas réellement abordé. Seule la question de l'autonomie est évoquée, mais de manière très discrète et quasiment subrepticement dans deux phrases sur ce chantier.

En ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, je suis frappé de constater que le rôle que je souhaiterais voir jouer aux entreprises du secteur privé - et à l'ensemble des entreprises d'ailleurs - n'est pas évoqué.

C'est un lieu commun de souligner que l'une des raisons des performances de l'industrie allemande, l'une des raisons du faible taux de chômage des jeunes en Allemagne tient au fait que le système de formation technique et professionnelle est géré par les entreprises. Je ne demande pas que l'on aille jusque-là en France, mais je suis étonné que la question de la cogestion par l'Etat et les entreprises de la formation professionnelle et technique ne soit pas évoquée.

Le dernier point qui m'a étonné, toujours dans le domaine de l'éducation et de la formation, est l'absence totale de mention de l'enseignement privé dans le texte du Plan.

**M. Michel Barnier.** Bonne remarque !

**M. Bruno Durlieux.** Je tiens à le relever non seulement parce qu'il s'agit du principe de la liberté de choix dans le domaine de l'éducation auquel nous sommes attachés, mais également et surtout parce que l'enseignement privé introduit un facteur d'émulation dans notre système d'éducation. Si nous voulons contribuer à améliorer son efficacité, il faut maintenir l'émulation. Je regrette donc que l'on n'évoque à aucun moment dans ce document le rôle de l'enseignement privé.

Je termine rapidement en soulignant qu'une dernière question se pose à propos de ce Plan : celle de la possibilité qu'aura le Gouvernement de le mettre en œuvre. D'abord en aura-t-il la conviction ? Croit-il à ce Plan ? Nous pouvons avoir des interrogations sur ce point. Ensuite en aura-t-il la volonté ? J'évoquais tout à l'heure ce qui était dit sur le

financement du régime vieillesse. Enfin aura-t-il une majorité pour mettre en œuvre cette politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je vous prie de m'excuser d'avoir été trop long.

**M. Jacques Godfrain.** C'était très intéressant !

**M. Michel Barnier.** Absolument !

**M. le président.** Mes chers collègues, j'essaie, comme d'habitude, d'être un président aussi tolérant que possible.

**M. Françoise Hollendo.** Trop !

**M. le président.** Je constate cependant que nous sommes en train de recommencer la discussion générale. Or ce n'est pas tout à fait la même procédure.

Je demanderai aux orateurs au moins d'être concis et de respecter les cinq minutes qui constituent leur temps de parole réglementaire.

Monsieur Durieux, vous avez parlé pendant dix-sept minutes, c'est trop. Je voulais tout de même vous le dire.

La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

**M. Jacques Roger-Machart.** Merci, monsieur le président de me donner les cinq minutes auxquelles j'ai droit, mais je remarque que vous avez laissé parler...

**M. le président.** Monsieur Roger-Machart, alors que vous étiez inscrit dans la discussion générale, vous vous êtes fait payer de la liste des orateurs, sans doute parce que vous ne pouviez pas être présent. Dans la discussion d'un article, vous n'avez droit qu'à cinq minutes. C'est le règlement.

**M. Jacques Roger-Machart.** Je ne le conteste pas. Je me permettrais simplement de relever que vous aviez laissé parler mon prédécesseur dix-sept minutes. Je m'efforcerai cependant de respecter mon temps de cinq minutes.

**M. le président.** Si vous parlez dix-sept minutes, je ne vous interromprai pas !

**M. Jacques Roger-Machart.** Je présenterai d'abord une remarque d'ordre méthodologique.

J'ai lu avec intérêt, à la page 12 dans l'exposé des motifs de projet de Plan : « un choix délibéré en faveur d'une planification stratégique, la seule qui soit utile dans un monde de plus en plus aléatoire, complexe et interdépendant. Dans ce contexte, le rôle du Plan n'est pas de dicter aux acteurs économiques et sociaux leur stratégie (...) Il est d'inscrire la conduite de politiques nationales dans le moyen terme, d'orienter, d'assurer la cohérence (...), de fournir des points de repère... »

Tout cela est fort bien et je l'approuve tout à fait, surtout compte tenu du contexte dans lequel vous avez été amené à élaborer ce Plan, c'est-à-dire - cela a été rappelé hier dans la discussion générale - dans des délais courts et avec un héritage qui vous a fait partir pratiquement de zéro puisque rien n'avait été préparé par votre prédécesseur.

Pour autant il ne faudrait pas transformer ces insuffisances de fait en vertus, et prendre à l'avenir les contraintes rencontrées dans l'élaboration de ce plan comme modèle de la planification. Il est primordial de le rappeler parce que l'ambition de ceux qui appartiennent à la majorité de cette assemblée est de pouvoir réaliser des plans qui soient plus conformes à la vision que nous avons de la planification. J'en rappellerai très schématiquement les grandes lignes. En cela d'ailleurs, je serai assez cohérent avec ce qu'a dit mon prédécesseur.

L'exercice de la planification doit conduire d'abord à faire de la prospective, à explorer un certain nombre de scénarios alternatifs possibles.

Il faut ensuite élaborer, au sein de cet exercice de prospective, au sein de ces scénarios, des prévisions en essayant de quantifier les principales données économiques.

Il est également indispensable de mener la concertation avec les différents acteurs privés, publics ou chefs d'entreprises, par branches, organismes financiers, mouvements associatifs, consommateurs, collectivités locales, Etat... Tous ces acteurs doivent se concerter. Or il est bien clair que vous n'avez pas eu le temps d'organiser toute la concertation qu'il eût été souhaitable d'avoir.

La quatrième étape est, à l'issue de cette concertation, la définition d'objectifs et, autour de ces objectifs, des engagements pris par chacun, qu'ils soient les acteurs privés ou les acteurs publics.

L'acteur public qu'est l'Etat y doit mener un exercice de programmation de ses engagements dans le temps avec les autres acteurs des contrats. La planification contractuelle est, certes, mise en œuvre avec les régions. Elle peut l'être aussi avec d'autres acteurs, qu'il s'agisse des grands groupes publics, voire de certains groupes privés qui peuvent fort bien s'accorder avec l'Etat autour d'objectifs pour que, sous une forme contractuelle, chacun mette du sien afin d'atteindre ces objectifs.

Enfin, il y a le suivi d'exécution du Plan.

**M. Michel Barnier.** Très bonne question !

**M. Jacques Roger-Machart.** Un simple discours sans suivi d'exécution risque de n'être pas suivi d'effets.

**M. Michel Barnier.** Absolument !

**M. Jacques Roger-Machart.** En l'occurrence, ce que vous nous proposez est un plan stratégique au sens des fonctions nos 4 et 6, c'est-à-dire la définition d'objectifs et d'engagements que l'Etat prend à l'égard de lui-même et à l'égard de la collectivité nationale, et au travers des contrats avec les régions. Et encore, avez-vous fait remarquer vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez hérité d'un exercice contractuel déjà engagé sans que le Plan ait été au préalable défini, ce qui place cette partie contractuelle quelque peu en décalage par rapport au Plan lui-même.

En revanche, les autres fonctions du plan que je viens de rappeler ne figurent pas. Or, à l'avenir, si nous voulons véritablement avoir une planification engageante pour la nation, il faut rendre possible la prospective et les scénarios alternatifs, accroître l'effort en matière de prévisions quantifiées, développer une concertation plus fournie que lors de cet exercice, élaborer une programmation pluriannuelle des engagements de l'Etat en instaurant un budget pluriannuel et un dispositif de suivi.

Tout cela, et c'est le point principal auquel je voulais venir, doit rester possible, malgré les aléas d'une économie ouverte, surtout si - comme le souligne d'ailleurs l'exposé des motifs - nous arrivons à convaincre nos partenaires européens de consentir un effort de planification, au sens où je viens de le définir ou, du moins, au sens de l'une de ses fonctions principales : l'effort de prospective.

De ce point de vue, je m'oppose d'avance à ceux qui voudraient purement et simplement éliminer la loi de planification en vigueur sans nous dire par quoi ils la remplaceraient. Cette loi de planification est sans doute lourde dans sa procédure, un peu complexe, mais elle permet parfaitement de mettre en œuvre un Plan au sens que je viens de rappeler.

Monsieur le président, je ne pense pas avoir dépassé le temps qui m'était imparti. Je tenais, en quelque sorte, à prendre date pour l'avenir et à montrer que notre approbation globale et stratégique du Plan ne doit pas être assimilée à un enterrement de la planification à la française telle que nous pouvons avoir l'ambition de la conduire à l'avenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Léonce Deprez.** Très juste !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le président, monsieur le représentant du Gouvernement, pour la première fois depuis que la planification existe, un Plan verra sa période d'application coïncider avec la réalisation effective de l'Europe économique. Il va également intervenir au moment où la plupart des économistes et des chercheurs estiment que les liens entre recherche et économie peuvent être évalués.

Votre projet, hélas ! ne tient compte ni de l'ouverture économique de l'Europe ni des liens économiques directs entre recherche et mécanismes économiques. Il ne contient donc rien de précis sur la préparation de la recherche française à cette échéance. C'est pourquoi nous souhaiterions connaître votre appréciation des grandes décisions de coopération internationale qui devront être prises pendant cette période et qui décideront du sort de notre recherche. Disparaîtra-t-elle ? Deviendra-t-elle la sous-traitante de laboratoires étrangers ?



En gros, vous annoncez trois mesures : renforcer la construction de l'Europe scientifique, développer les échanges et technologies et les coopérations industrielles, évaluer et orienter. C'est bien ; ces bonnes intentions sont louables. Mais comment ? Quels seront demain les programmes nationaux prioritaires ? Quels seront les projets internationaux privilégiés ?

Vous vous fixez comme objectif - lui aussi est louable - de porter la dépense nationale de recherche développement à 3 p. 100 du P.I.B.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** C'est un retournement !

**M. François Hollande.** Dommage que M. Devaquet ne soit pas là !

**M. Jacques Godfrain.** Cela est bien, mais on en parle depuis des années.

Et quand cet objectif sera-t-il atteint ? Rien ne le dit dans votre texte. L'effort, notre effort, est inférieur à celui de nos concurrents dont la croissance est beaucoup plus rapide que la nôtre ; je pense en particulier à la République fédérale d'Allemagne.

Pourtant la communauté scientifique française attend le renforcement de notre recherche. J'aurais donc souhaité voir dans votre texte les grandes lignes d'une véritable politique de l'emploi scientifique et de la formation à la recherche. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à plusieurs phénomènes inquiétants, sinon dangereux - le vieillissement de la population scientifique, le blocage des carrières dans la recherche publique, l'insuffisance de l'emploi scientifique en milieu industriel - lesquels expliquent le repli sur elle-même de cette population scientifique française de moins en moins attractive pour les chercheurs étrangers.

Que proposez-vous pour résoudre ces problèmes, pour améliorer la mobilité au sein des établissements publics en France et en Europe ? Que proposez-vous pour que les passerelles entre les organismes de recherche, l'université et l'industrie soient plus souvent empruntées ? Quelle est la signification d'une augmentation du nombre de recrutements de jeunes chercheurs si ceux-ci ne sont pas correctement formés et si les plus brillants élèves des grandes écoles et de nos universités se détournent de la recherche publique ?

Il est d'autres handicaps plus pratiques mais aussi importants dans la préparation du moyen terme : il y a ainsi l'état physique du patrimoine immobilier dont on ne parle jamais mais qui continue de se dégrader, les petits équipements que l'on néglige à tel point que le matériel utilisé tous les jours par les chercheurs tombe en panne ; sa vétusté et les difficultés à en obtenir le renouvellement font perdre beaucoup de temps et retardent la réalisation des protocoles.

La communauté scientifique attendait de ce Plan des actions précises pour préparer la compétition européenne ; elle attendait la définition de lignes de force d'un grand projet pour la recherche française avec une véritable ambition. Vous offrez, dans ce X<sup>e</sup> Plan des idées générales, certainement générales, des idées floues qui n'ont même pas l'intérêt de donner des orientations à long terme. En réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, ce Plan nous donne l'impression qu'il aurait pu être écrit il y a vingt ou trente ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Masson. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. François Hollande.** C'est dément !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Il fallait venir s'exprimer hier dans la discussion générale ! Ce n'est pas sérieux !

**M. Jean-Louis Masson.** Le projet de Plan qui nous est soumis aujourd'hui me semble, comparé à ceux qui l'ont précédé, particulièrement imprécis. Je crois qu'il aurait été préférable de le différer dans le temps pour permettre au Gouvernement de nous faire des propositions beaucoup plus concrètes et beaucoup plus précises. Je tiens notamment à insister sur deux points qui me paraissent importants en l'espace : le premier concerne les grandes infrastructures et le second porte sur la décentralisation.

Pour ce qui est des aménagements et de l'infrastructure, un problème de fond se pose au niveau de la société en matière de voies de communication : celui de l'arbitrage entre le rail

et la route. Or, actuellement, dans les projets qui nous sont soumis, on se sait pas véritablement quelle est la préférence de l'Etat, quelles sont les orientations qui sont retenues, car on évoque simplement les deux possibilités sans décider si, véritablement, on s'engage à fond dans un programme de développement de trains à grande vitesse et donc d'un réseau densifié au niveau français en liaison avec les réseaux européens ou bien si, au contraire, on continue à régler les questions au jour le jour, que ce soit pour des problèmes ponctuels ferroviaires ou pour des problèmes de routes ou d'autoroutes.

Je crois que sur ce point, il y a un choix à faire au niveau de la collectivité. Aussi bien au regard de cet exemple que pour ce qui est d'un certain nombre d'autres problèmes de développement économique, on n'a pas l'impression, ce soir, que ce projet de Plan soit suffisamment précis pour engager l'avenir de la nation.

Pour ce qui est de la décentralisation, je voudrais vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, combien j'ai été surpris de constater que si le Gouvernement s'engage à poursuivre la décentralisation, il n'explique pas comment il va réellement le faire. Or chacun sait qu'actuellement, en France deux problèmes de fond se posent, au niveau de la décentralisation. Le premier est celui de savoir s'il faut, oui ou non, conserver quatre degrés d'administration décentralisée ou si, au contraire, il convient de supprimer un échelon d'administration territoriale. Le second problème qui se pose, auquel, malheureusement, il n'est pas non plus répondu, est celui de la taille adéquate des régions dans l'ensemble européen.

Je pense qu'il n'est pas très cohérent de dire que l'on va poursuivre, accentuer la décentralisation si on ne donne pas de réponses précises et concrètes sur les orientations de la nation. J'ai cité deux exemples, j'aurais pu en citer beaucoup plus. C'est la raison pour laquelle, à mon sens, ce projet de Plan n'apportera rien sur les grandes orientations du développement de la nation et je déplore qu'il ait été présenté si rapidement car il aurait été certainement intéressant que l'on réponde à certaines grandes options qui intéressent l'avenir de notre pays. Or, en l'espace, on se borne à formuler des lieux communs, sans véritablement apporter de solutions précises et concrètes à certaines questions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, députés, dans le cadre d'un unanimité qui n'est pas toujours la règle ici, la plupart d'entre vous ont souhaité que je sois très bref pour des raisons évidentes. Je vais essayer de l'être sans toutefois être impoli à l'égard de ceux qui sont intervenus dans cette discussion.

**M. Michel Barnier.** Bref et dense !

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Je demande donc votre indulgence pour cet exercice un peu délicat.

MM. Goulet, Bonrepaux, Dinet, Estrosi et Ollier sont intervenus sur les zones rurales. Dire que ces zones rurales sont oubliées, que l'on a oublié 45 départements de montagne, est évidemment inexact. Nous avons développé les grandes lignes de la politique de l'aménagement rural, notamment cette idée-force selon laquelle la ruralité n'est pas l'agriculture : il existe un autre type de développement des zones rurales que celui qui consiste à tout miser sur le maintien de l'agriculture, qui est certes un problème, notamment pour l'agriculture de montagne, mais qui ne répond pas aux problèmes de la ruralité dans sa globalité. J'ai noté l'insistance de nombreux députés sur ce sujet et je me demandais si mon collègue Jacques Chérèque ne pourrait pas organiser un large débat sur ce type d'aménagement du territoire que nous avons traité dans le Plan. La pluriactivité est naturellement inscrite dans le Plan.

Madame Cacheux, avec la persévérance que tout le monde vous connaît, vous avez reposé les trois questions auxquelles je n'avais pas répondu de manière précise. Si je n'y réponds pas, vous les reposerez ; donc j'y réponds. (*Sourires.*)

Première question : la masse des prestations familiales sera-t-elle déployée ? Non, le mot « redéploiement » ne figure pas dans le Plan. Nous indiquons simplement que, dans la limite des disponibilités financières, nous utilisons le budget

familial et que nous emploierions le surplus éventuel de la branche famille au profit des personnes et des familles modestes. Ce surplus peut provenir de la différence entre les prix et les salaires puisque les recettes vont avec les salaires et les dépenses avec les prix ; on peut ainsi disposer d'une marge de manœuvre de 5 à 10 milliards, mais ce n'est pas un redéploiement.

Deuxième question : les modes de garde des enfants. Au commissariat du Plan, le groupe « nouvelles demandes », qui travaille sur les types de services un peu nouveaux, étudie précisément ce sujet, mais il n'a pas encore remis ses conclusions. Nous envisageons de nous tourner vers les collectivités locales et les caisses d'allocation familiales pour trouver des solutions contractuelles sur la mise en place de ce nouveau type de garde.

Troisième question : le partage social sur la famille. Je vais vous décevoir, mais nous définissons le partage social au niveau des revenus « primaires » comme on dit, c'est-à-dire salaire-revenu-capital-travail, et la famille remis dans les revenus secondaires. Quand on donne aux travailleurs, on donne aux familles ; quand on donne à la création d'emplois, on donne en même temps des ressources qui vont dans les caisses d'allocation familiales. Donc les familles bénéficieront de ce partage social.

Beaucoup de questions m'ont été posées sur l'éducation. M. Derosier et Mme. Jacquaint relevaient un certain décalage entre le texte du Plan et l'état d'avancement de la loi d'orientation de Lionel Jospin. Je l'ai dit, demain, vous aurez une rédaction cohérente qui lèvera toutes incertitudes à ce sujet.

M. Dinet parlait de l'environnement. Nous avons eu le souci de sortir d'un vocabulaire un peu trop bucolique pour parler de l'environnement. L'environnement, ce ne sont pas seulement les petites fleurs dans les champs, ce sont aussi les normes industrielles, les technologies propres et une approche globale des technologies qui sauvegardent la nature. Je sais gré à M. Dinet de l'avoir apprécié.

M. Lise a évoqué une nouvelle fois la situation des départements d'outre-mer. Nous y avons tout de même mis en place le revenu minimum d'insertion. Nous avons confié à M. Ripert une mission sur les problèmes d'équité et d'égalité sociale et nous avons bien l'intention de progresser dans la direction qu'il souhaite.

M. Mignon a parlé du groupe de prospective agricole de M. Perrin. En effet, c'est un groupe qui a très bien fonctionné et dont les conclusions ont été adoptées à l'unanimité des organisations de travailleurs et d'exploitants. A la suite de ses travaux, le groupe de l'agriculture du Conseil économique et social a voté le Plan. C'est donc la preuve non seulement que nous avons incorporé les conclusions du groupe dans le texte du Plan, mais aussi que les organisations professionnelles ont jugé que ces conclusions avaient été bien rapportées.

M. Durieux m'a posé plusieurs questions ; certaines ont déjà été traitées, je n'y reviens pas. Je lui sais gré de certaines convergences entre sa manière de voir et celles de la majorité. Tant mieux !

Les scénarios, monsieur Durieux, si nous n'en avons pas fait, ce n'est pas par mauvaise volonté, c'est parce que nous n'avons pas eu le temps. En ce moment, la commission Teulade sur la protection sociale en élabore plusieurs ; ils seront publiés au fur et à mesure qu'ils sortiront. Le rapport « Perspectives macro-économiques » a été diffusé au mois de janvier. Ils sortent aussi vite que l'on peut faire marcher la musique !

Sur la retenue à la source, n'entrons pas dans le débat des impôts doloires et indoloires. Je constate simplement que, sur l'économie mixte, certains font une fixation. On a un peu l'impression que, regardant la forêt que nous vous proposons, vous vous dites : « Elle n'est pas mal tout compte fait, mais il faut absolument que je trouve un arbre à planter devant pour que je ne la voie pas ! » Vous avez trouvé l'arbre de l'économie mixte !

**M. Bruno Durieux.** C'est le groupe socialiste !

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Toute la nuit nous allons pouvoir débattre de cet intéressant sujet !

Monsieur Roger-Machart, je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous n'érigons pas en vertus certaines caractéristiques du Plan, qui nous ont été imposées par les contraintes de temps : sur le suivi, j'ai déjà un peu répondu ; sur l'exploration des scénarios, je viens d'en dire un mot ; sur la concer-

tation, trois mois étaient insuffisants. Je partage tout à fait votre désir d'élaborer, pour la prochaine planification, une méthode plus satisfaisante.

Monsieur Godfrain, ne dites pas que, sur les programmes de recherche, nous sommes vagues ! L'ensemble du comité consultatif de la recherche s'est déclaré satisfait des orientations du Plan au point même de se demander si la loi d'orientation est bien nécessaire compte tenu des orientations du Plan. Nous nous orientons vers l'objectif de consacrer 3 p. 100 du P.I.B. à la recherche. La loi pluriannuelle de recherche a été suivie autant que faire se peut et ce n'est pas votre gouvernement qui s'est montré le plus rigoureux dans l'exécution des programmes recherche. Nous avons des engagements chiffrés sur la rotation des chercheurs, alors que les engagements chiffrés du Plan sont très rares. Nous avons vraiment essayé de donner un contenu. Je partage votre souci de voir la France présente dans les programmes nationaux et internationaux de recherche, car si nous n'intervenons pas dans la technologie de demain, nous n'irons pas bien loin. Or l'Europe est, pour la France, un bon moyen d'exister technologiquement au niveau mondial.

Monsieur Masson, sur les infrastructures, sur la décentralisation, sur les imprécisions, je me suis longuement expliqué sur le type de Plan que nous avons voulu faire. Je vais vous dire une bonne chose : vous allez découvrir, au fur et à mesure que les mois passent, que ce Plan est aussi imprécis que l'était *La Lettre à tous les Français*.

**M. Patrick Ollier et M. Jean-Yves Chamard.** Très bien !

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Après l'avoir lue, les gens ont dit : « C'est très bien écrit, mais il n'y a rien dedans ! »

**M. Jacques Godfrain.** C'est vrai !

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Aujourd'hui, ils découvrent qu'il y avait le revenu minimum d'insertion, l'impôt de solidarité sur la fortune, l'économie mixte et le *statu quo* sur les privatisations et les nationalisations ainsi que le crédit-formation. De la même manière, vous allez découvrir que les dispositions qui vous paraissent imprécises dans le Plan se concrétiseront dans le projet de budget pour 1990 en mesures tout à fait précises. Peut-être vous rendez-vous compte alors du degré d'engagement de ces dispositions car ce n'est pas en citant des chiffres que l'on s'engage. Il suffit d'en mettre suffisamment pour que les uns soient vrais, les autres soient faux. Tout le monde sait le faire. En revanche, s'engager sur des actions est beaucoup plus difficile et les choix structurels dont beaucoup d'entre vous ont reconnu la valeur, comme l'a fait la majorité, sont beaucoup plus importants. Rassurez-vous, il suffit d'attendre et vous verrez que ce plan n'est pas imprécis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux amendements sur l'article unique.

Je rappelle que, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution le Gouvernement a demandé la réserve du vote sur tous les amendements et sous-amendements et sur l'article unique.

M. Barnier et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 82, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, page 22 de l'annexe, dans la première phrase du quatrième alinéa, le mot : "spectaculaires" soit supprimé ». »

La parole est à M. Michel Barnier.

**M. Michel Barnier.** J'ai dit, cet après-midi, au nom du groupe du R.P.R., combien nous regrettons qu'une grande part d'intérêt soit enlevée à notre discussion du fait de l'absence de vote sur chacun des amendements. N'y revenons pas, mais cela donne à notre débat une ambiance un peu irréaliste. La nostalgie n'est plus ce qu'elle était et reconnaissons que le cœur n'y est pas tellement. Ce débat n'a pas la dimension qu'il devrait avoir s'agissant du Plan et de l'avenir de notre pays pour les quatre prochaines années.

Nous avons cependant le souci, par nos amendements, de poser certaines questions, d'évoquer certains problèmes. Nous le ferons brièvement. Puisqu'il n'y a pas de vote, je vais, si le président est d'accord, présenter globalement les trois premiers amendements.

**M. Pierre Balligand, rapporteur.** Merci, monsieur Barnier !

**M. Michel Barnier.** Si je le fais, c'est parce que j'ai envie de le faire, monsieur le rapporteur de la commission des finances !

**M. le président.** M. Barnier et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont, en effet, présenté deux autres amendements, nos 83 et 84.

L'amendement n° 83 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : " , sous réserve que, page 22 de l'annexe, à la fin de la deuxième phrase du quatrième alinéa, le mot : " fortement " soit supprimé " »

L'amendement n° 84 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : " , sous réserve que, page 22 de l'annexe, le quatrième alinéa soit complété par la phrase suivante : " L'atténuation des tensions, pour heureuse qu'elle soit, ne saurait toutefois départir la France de la nécessaire vigilance qu'impose à un grand peuple le souci de son indépendance. " »

Vous avez la parole, monsieur Barnier, pour défendre globalement ces trois amendements.

**M. Michel Barnier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, ces trois amendements sont destinés à atténuer, dans le quatrième paragraphe de la page 22 de l'annexe, l'aspect un peu euphorique, trop optimiste, nous semble-t-il, de votre appréciation de la situation politique internationale.

Vous écrivez que l'embellie économique prend d'autant plus de valeur que l'on constaterait des améliorations spectaculaires sur la scène politique internationale, et un peu plus loin, que les tendances de démocratisation sont fortement positives.

Nous vous proposons simplement, tout en reconnaissant que certaines évolutions sont positives - notamment, il y a quelques mois, le règlement du conflit Irak-Iran -, de ne pas être euphorique ou naïf. Il existe sur notre planète trop de conflits graves qui tardent à être réglés. Le plus récent qui a mobilisé l'attention du pays et de votre gouvernement est celui du Liban, mais je pense aussi aux difficultés de démocratisation à Haïti, à l'affaire du Cambodge, à la lenteur de la normalisation en Afghanistan.

Bref, évitons l'euphorie, évitons la naïveté. Je vous propose de supprimer ces deux mots qui nous paraissent manquer de réalisme. Et puisque éviter l'euphorie et la naïveté et rechercher le réalisme conduisent à une certaine vigilance, nous vous proposons, dans un paragraphe supplémentaire, d'introduire l'idée selon laquelle un grand pays comme le nôtre, qui a un rôle à jouer dans le monde, doit maintenir les moyens de son indépendance par une vigilance à l'égard de la situation politique mondiale.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, présentés globalement, les trois amendements que nous vous proposons. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Je remercie M. Barnier d'avoir regroupé ses trois amendements qui sont fortement spectaculaires. En effet, il nous propose dans l'amendement n° 82 la suppression du mot « spectaculaires » et dans l'amendement n° 83 la suppression du mot « fortement ».

**M. Bruno Durieux.** Il a raison !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Quant à l'amendement n° 84, il concerne une question de fond.

Les deux premiers, c'est-à-dire l'amendement n° 82 et l'amendement n° 83, relèvent de l'appréciation personnelle. Je vous trouve quelque peu sévère sur ce qui se passe de l'autre côté du rideau de fer. Selon la version de vos amis de la presse parue dans il y a maintenant deux ans il ne se passerait rien en Union soviétique. Pourtant l'élimination, hier, d'environ cent responsables titulaires et suppléants au comité central du parti communiste n'est pas sans signification. Le droit de libre expression dans les votes autorisé par M. Gorbatchev - je dirai même quasiment sponsorisé dans certaines régions - ne peut être qualifié de non spectaculaire.

Même si ces questions nous posent des problèmes à terme, en particulier dans les relations spécifiques qui vont être nouées entre l'Allemagne fédérale et l'Union soviétique, ne serait-ce que par le traitement tout à fait particulier de l'Estonie, en comparaison de celui de l'Arménie ou de la Géorgie, par lequel vont être renouées les relations historiques entre les pays baltes et les marchands allemands, il faut tenir compte de ces relations qui sont réellement spectaculaires. Il peut y avoir des différences d'appréciation, mais si le voulez bien, elles ne sont pas au cœur de la discussion sur le Plan. Je propose donc le rejet des deux premiers amendements.

S'agissant de l'amendement n° 84, vous dites que l'histoire nous enseigne que les périodes de détente ne sont pas immuables, que la France doit se doter de l'arme nucléaire, ce qu'elle a fait dans les années 60.

**M. Jacques Godfrain.** Vous avez voté contre !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Tout cela est tellement vrai que nous, socialistes, en particulier le Président de la République, l'avons reconnu politiquement. Puis, par l'accession au pouvoir, nous l'avons assumé. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

En conséquence, tout cela est un peu polémique. Il me semble de bon ton de laisser le texte en l'état, ni plus, ni moins. Mais vous avez peut-être raison, sur tel ou tel conflit, irako-iranien, par exemple, il convient d'être quelque peu prudent. *Grosso modo*, il y a quand même de fortes évolutions spectaculaires, mais la France reste campée sur ses conceptions militaires de défense du territoire national.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Sur les amendements n° 82 et 83, la position du Gouvernement est réservée puisqu'il déposera une lettre rectificative.

Pour l'amendement n° 84, la position du Gouvernement est négative dans la mesure où le paragraphe en question ne fait pas uniquement référence aux rapports Est-Ouest, mais à l'ensemble des conflits comme ceux qui ont éclaté en Amérique du Sud ou dans d'autres pays. Cet amendement n'apporte donc rien à cette vision du monde.

**M. le président.** Le vote sur les amendements nos 82, 83 et 84 est réservé.

Monsieur Chamard, vous avez présenté quatre amendements. Voulez-vous imiter M. Barnier, puisque la réserve des votes nous permet, non pas forcément de raccourcir le débat, qui est intéressant, mais peut-être de le simplifier ?

**M. Jean-Yves Chamard.** Monsieur le président, j'aurais été heureux de faire comme mon collègue, mais je ne le puis car ces amendements traitent de quatre questions fort différentes. Toutefois, mes interventions seront concises. J'espère que les réponses que j'obtiendrai le seront plus que celle que vient de donner le rapporteur.

**M. le président.** M. Chamard a présenté un amendement, n° 98, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : " sous réserve que, page 24 de l'annexe, la dernière phrase du troisième alinéa soit supprimée " »

La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

**M. Jean-Yves Chamard.** Monsieur le secrétaire d'Etat, après avoir écrit une phrase qui ne peut faire que l'unanimité : « Il convient d'avoir... des attitudes plus actives : l'insertion sociale est plus que jamais l'affaire de tous. » - qui pourrait dire le contraire ? - vous ajoutez : « Le culte de l'Etat-providence implique des citoyens pratiquants. » Du contexte, je déduis que vous souhitez ce culte. Pourtant, l'Etat-providence, le *Welfare State* de nos amis anglais, n'a pas toujours produit de bonnes choses.

J'ai le sentiment, si vous me permettez d'employer un ton gentiment persifleur, que nous sommes en présence, s'agissant d'un culte, du phénomène bien connu dans le cadre des conversions tardives que l'on appelle le « zèle des néophytes ». Mais ce dogme de l'Etat-providence a été abandonné dans les années 1983-1985. Alors, ou bien, mais je n'ose le croire, vous avez pris le catéchisme d'avant cette période, ou bien vous nous proposez de revenir à l'Etat-providence, référence que je croyais abandonnée par tout le monde.

La question qui se pose à travers cet amendement est la suivante : souhaitez-vous maintenir cette phrase ? Si oui, il faut dire que le parti socialiste, que le Gouvernement demande le retour à l'Etat-providence. Au contraire, comme je le propose, acceptez-vous de faire disparaître cette phrase ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas délibéré sur cet amendement. A titre personnel je suis contre, ne serait-ce que parce que, monsieur le député, vous avez été très sélectif dans votre lecture. Pourquoi avez-vous laissé de côté la première phrase de l'alinéa en question que je lis : « Deux siècles après l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il ne suffit plus de ne pas faire à autrui ce que l'on ne souhaiterait pas qu'il nous fasse. »

Il est donc clair que si l'on abandonne la référence à l'Etat-providence, la notion de laïcité disparaît et, avec elle, celle d'un Etat qui assure en quelque sorte à chaque homme et à chaque femme un minimum de solidarité active et de défense des droits. C'est bien cela l'Etat-providence et pas seulement un culte ! Certes, une petite phrase, empreinte d'une grande religiosité, paraît provocante, mais M. le secrétaire d'Etat va nous expliquer ce qu'est le culte des pratiquants de l'Etat-providence. Encore ne convient-il pas de passer toute la soirée à de pareils exercices, même s'ils sont amusants !

Votre amendement prouve que vous avez lu le texte et que vous avez un certain humour...

**M. Jean-Yves Chamard.** Merci !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** ... mais si nous perdons du temps maintenant, nous ne pourrions plus consacrer suffisamment aux amendements de fond présentés par vos collègues, MM. de Charette, Barnier et Alphandéry.

Cette déclaration de principe étant faite, je me contenterai sur tous les amendements de ce type d'un avis lapidaire, soit au nom de la commission, soit à titre personnel.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Je partage l'avis du rapporteur.

La formule en cause s'efforce de condenser une pensée, mais elle ne témoigne d'aucune religiosité. Cet après-midi, en réponse à une question d'actualité sur les agressions dans les transports en commun, M. Joxe a dit que la sécurité était un peu l'affaire de tous. Eh bien ! la justice sociale, l'Etat-providence, la gestion de la solidarité, c'est aussi l'affaire de tous. Comme toute formule, elle a ses mérites et ses défauts.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 98 est réservé.

M. Chamard a présenté un amendement, n° 99, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : " sous réserve que, page 24 de l'annexe, le dernier alinéa soit supprimé ". »

La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

**M. Jean-Yves Chamard.** Je reviens d'un mot, avec l'autorisation du président, sur l'amendement précédent. La notion d'Etat-providence a une signification ancienne et je suis convaincu que vous ne souhaitez pas cette forme d'Etat ; puisque tout le reste est très convenable. Je crois qu'il y a là une phrase de trop, mais ce n'est pas grave, et le Gouvernement fera ce qu'il voudra avec le 49-3.

De l'alinéa dont je demande la suppression, je détacherai le passage suivant : « La France [...] a, pour suivre l'esprit de l'époque [...] démantelé les contrôles publics qui pesaient sur l'économie et sur les entreprises [...] »

D'abord, félicitations, car vous reconnaissez que les contrôles publics étaient pesants. Nous l'avons dit souvent ici sur ces bancs. Le fait qu'ils aient été pour partie supprimés a été l'une des raisons de l'essor nouveau que nous connaissons à l'heure actuelle. Ce qui m'inquiète, c'est que cela aurait été fait pour suivre l'esprit de l'époque. Faut-il comprendre que le Gouvernement considère qu'en préparant la France au marché unique européen et, donc, en adoptant des règles à peu près équivalentes à celles qui existent dans les autres pays, il n'a fait que « suivre l'esprit de l'époque ». Ou bien cette politique, répond-elle à une volonté ? Vous

admettrez sans doute avec moi qu'il est très différent de décider de façon volontaire certaines actions et de « suivre l'esprit de l'époque ».

Aussi, pour ce qui me concerne, je souhaite que l'on supprime purement et simplement cette phrase qui, non seulement n'ajoute rien, mais encore donne quelques inquiétudes sur ce qui pourrait advenir si « l'esprit de l'époque » changeait.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je suis contre.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Je suis contre également.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 99 est réservé.

M. Chamard a présenté un amendement, n° 100, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 25 de l'annexe, la deuxième phrase du premier alinéa soit ainsi rédigée : " Ces règles supposent l'existence d'un large secteur privé, gage d'une économie concurrentielle et productive ". »

La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

**M. Jean-Yves Chamard.** Voici qu'apparaît pour la première fois la notion d'« économie mixte » dont on va parler toute la soirée.

On lit ainsi, à la page 25, que « la France a choisi d'entrer dans le marché unifié européen [...] avec une économie mixte où l'Etat et le secteur privé se partagent, selon des frontières désormais stabilisées, les responsabilités ».

J'aime bien comprendre ce que je vote. Aussi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir définir aussi clairement que possible ce qu'est l'économie mixte. Mais auparavant, je veux vous dire - je suis scientifique de formation - ce que j'ai déjà compris pour ma part. Bien sûr, l'économie mixte, cela signifie qu'il y a à la fois une part de secteur privé et une part de secteur public. Tout le monde l'a bien compris. Mais il se trouve que pour des raisons historiques - volonté du gouvernement précédent, problèmes de la Bourse - la dernière élection présidentielle s'est déroulée dans un certain paysage, avec des entreprises qui avaient été privatisées, d'autres pas. Bien que dans la *Lettre à tous les Français* il soit dit qu'on ne changera plus rien, personne ne peut affirmer que nous avons atteint le point d'équilibre souhaitable. Faut-il qu'il y ait plus de secteur privé ou plus de secteur public ?

Des députés de l'opposition ont déposé un amendement tendant à introduire ce qu'on appelle une « loi de respiration » permettant aux entreprises publiques d'augmenter leur capital et d'y faire rentrer minoritairement une part privée. La commission des finances l'a repoussé. Cela laisse supposer que le point d'équilibre dont je viens de parler se situe du côté d'un élargissement du secteur public. L'affaire de la Société générale dans laquelle la Caisse des dépôts et consignations a joué un rôle important semble conforter cette hypothèse.

L'amendement que je présente est clair : pour nous, le point d'équilibre sera atteint si, comme tous nos partenaires européens, nous renforçons progressivement, et selon des modalités dont on aurait pu discuter à l'occasion de ce Plan, le secteur privé concurrentiel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est votre position ? Et surtout, qu'est-ce qu'une société d'économie mixte ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Je ne suis pas sûr que ce soit le moment de discuter de cet amendement.

Je présenterai en son temps, au nom de la commission, un amendement dans lequel nous nous sommes précisément efforcés de définir l'économie mixte.

Vous venez, monsieur Chamard, de donner un nouvel exemple de cette langue de bois dont je parlais tout à l'heure en vous focalisant sur quelques aspects, comme si l'économie mixte n'existait pas dans notre pays. C'est un état de fait, ce

n'est pas un discours, ce n'est pas une idéologie. La France est historiquement un pays sous-capitalisé. Ses capacités capitalistiques sont faibles pour des raisons que nous avons abordées hier. J'ai parlé de Max Weber qui a fourni une des explications possibles, mais nous n'allons pas revenir ce soir sur ce problème.

Ce pays a toujours demandé à l'Etat de doter en capital des entreprises. Voyez la sidérurgie ! Lorsque vos amis étaient au gouvernement, ils ont injecté massivement de l'argent public dans ce secteur pour le moderniser mais sans maîtriser la restructuration qui s'avérait indispensable.

A une certaine époque, nous avons procédé à des nationalisations. Je crois que les résultats sont assez intéressants en termes de bilan net consolidé après impôt. Aujourd'hui, il faut plutôt rechercher une meilleure articulation entre les entreprises publiques et le secteur privé et voir comment une dynamique peut se créer. Telle est la logique socialiste. Dans la suite du débat, plusieurs de mes collègues reviendront sans aucun doute sur la manière dont les restructurations des entreprises nationalisées ont été opérées. La gestion de ces entreprises a été quelquefois draconienne et a créé dans certains cas des difficultés sur le plan social quand elle s'est accompagnée de suppressions d'emplois. Mais il faut aussi considérer les résultats, les bénéfices nets consolidés de ces entreprises.

Maintenant nous arrivons, je crois, à un moment où il faut créer une synergie entre le secteur public et le secteur privé. C'est en fait toute la philosophie du Gouvernement. D'où d'ailleurs une excessive prudence dans ce Plan puisque la question reste ouverte de savoir comment l'Etat français va moderniser dans les années qui viennent ses entreprises. Quelle est la meilleure formule pour ce faire ?

La solution est assez difficile à trouver. Elle peut consister en une « loi de respiration » à un moment donné. Elle peut résulter de dotations en capital, mais il faut alors que l'Etat soit moins draconien dans sa gestion. Est-ce possible avec l'harmonisation fiscale qui se traduira pour l'Etat par une baisse importante de ses recettes ? On peut aussi envisager que ces entreprises aient un accès plus facile au marché des obligations.

Chacun de nos groupes est peut-être divisé sur la solution à apporter, mais il reste que le texte du Plan est précisément d'une excessive prudence sur cette question. En tout cas, la société d'économie mixte ne doit pas être une sorte de tabou, elle ne doit pas faire l'objet d'un culte ni être rejetée *a priori*.

**M. Jean-Yves Chamard.** Je demande simplement ce que c'est.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** C'est un état de fait qui résulte de la faiblesse structurelle du capitalisme en France où l'Etat a dû se substituer au secteur privé lorsqu'il était déficient.

**M. Guy Béche.** Il y a d'excellents ouvrages là-dessus !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Monsieur Chamard, je répondrai à votre question lors de la discussion de deux amendements très importants centrés sur l'économie mixte, celui dont vient de parler M. Balligand et celui qu'a annoncé M. Alphandéry sous le titre d'« amendement test ». En attendant, le Gouvernement est contre votre amendement.

(*M. André Billardon remplace M. Claude Labbé au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,

vice-président

**M. Jacques Roger-Machart.** Je désire intervenir contre l'amendement, monsieur le président.

**M. le président.** Non, monsieur Roger-Machart, je ne suis pas tenu de vous donner la parole.

**M. Jacques Roger-Machart.** Je ne peux pas m'exprimer contre l'amendement ?

**M. le président.** Ecoutez, la nuit sera très longue. Je dois organiser avec un minimum de discipline ce débat, si vous le voulez bien, faute de quoi nous terminerons tard, voire très tôt demain matin !

**M. Guy Béche.** Nous vous accompagnerons, monsieur le président !

**M. le président.** Je vous en supplie, laissez-moi organiser le débat !

Le vote sur l'amendement n° 100 est réservé.

M. Chamard a présenté un amendement, n° 101, ainsi rédigé :

« Compéter l'article unique par les dispositions suivantes :

« Sous réserve que, page 26 de l'annexe, la deuxième phrase du sixième alinéa soit ainsi rédigée : " Tout le monde sait, depuis longtemps déjà, que, d'ici quinze ans, la démographie mettra en péril notre système de retraite." »

La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

**M. Jean-Yves Chamard.** Je vous remercie, monsieur le président, mais vous avez tout de même de la chance que mon collègue ne fasse pas un rappel au règlement. Ce dernier prévoit en effet qu'au moins un orateur puisse s'inscrire contre un amendement. Ce n'est cependant pas à moi de vous donner la parole, monsieur Roger-Machart ; je la garde donc, avec l'autorisation du président.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai peut-être eu tort tout à l'heure de dire que vous vous comportiez comme un néophyte en faisant preuve d'un excès de zèle. Vous écrivez en propos de la retraite : « Nous savons que, d'ici quinze ans, la démographie mettra en péril notre système de retraite [...] Il y a certainement plusieurs politiques possibles pour préparer l'avenir. Il n'est pas facile de trouver la meilleure, mais on connaît la pire : la politique de l'autruche, qui consiste à faire semblant de ne pas voir le danger pour ne pas avoir à prendre de décisions. »

Nous partageons intégralement votre avis mais dans tout culte, la règle première est la nécessaire révérence envers Dieu...

**M. François Hollande.** Encore !

**M. Jean-Yves Chamard.** Je pense que tout le monde a pensé à quelques déclarations qui ne disaient pas cela mais qui, pour nous, donnaient le sentiment, en effet, de s'inspirer de la politique de l'autruche.

Ce passage du Plan est une condamnation sans fard d'une politique antérieure qui a notamment consisté à abaisser l'âge du départ à la retraite. Mais lorsqu'on lit ce passage, lorsqu'on prend connaissance aussi de ce qui est dit à la page 84, à savoir qu'il faut rapprocher les âges minima de départ à la retraite - messieurs les instituteurs, ce ne sera plus cinquante-cinq ans - et accroître les prélèvements de diverses manières - il va probablement falloir le faire - on peut se poser la question suivante : n'auriez-vous pas pu y penser plus tôt ? Ce n'est pas à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que je m'adresse car vous étiez opposé, à l'époque, à certaines mesures, mais à mes collègues socialistes.

**M. Robert Pandraud.** M. Stoléro n'a pas changé ; ce sont les socialistes qui ont changé !

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est ce que j'étais en train de dire. Il n'a pas changé, et tant mieux, mais c'est vrai que la prise de conscience des socialistes est brutale.

Il y a finalement une certaine justice dans ce monde. Je trouve bien que ceux-là mêmes qui ont mis le feu à la mèche de cette bombe qu'est le financement de la retraite soient contraints aujourd'hui de résoudre ce problème fondamental de l'équilibre du régime de retraite.

L'amendement que je proposais n'était qu'une façon de prendre la parole, car nous approuvons complètement la phrase que j'ai lue et qui figure dans le Plan.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je suis contre. Je voudrais simplement que celui qui a fait un exercice théorique intéressant de questionnement du Gouvernement nous dise clairement s'il est contre la retraite à soixante ans.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** On aurait pu, à la limite, concevoir que le texte même de l'amendement fasse l'objet d'une acceptation mais son exposé sommaire entraîne nettement un rejet de la part du Gouvernement.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 101 est réservé.

MM. Brard, Thiémé et Tardito ont présenté un amendement, n° 39, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : », sous réserve que, page 27 de l'annexe, après le dernier alinéa, soient insérés les alinéas suivants :

« La République française ne connaît pas d'autre souveraineté que celle de la Nation dont le peuple français est le titulaire exclusif. Aucun attribut de la souveraineté ne peut être exercé par une autorité qui n'a pas qualité pour représenter la Nation.

« L'exercice de la souveraineté implique la liberté d'action de la France. Expression de la volonté du peuple français, la loi ne peut être subordonnée aux décisions d'instances supranationales. Seul le Parlement français a la primauté en matière de législation française.

« Il importe de rejeter toute décision ou disposition qui porterait atteinte aux intérêts économiques, sociaux et culturels de notre pays. Dans le cadre de la C.E.E., la règle de l'unanimité doit être rétablie. »

La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir cet amendement.

**M. Georges Hage.** Monsieur le président, je m'efforcerais d'être très bref cette nuit, étant de ceux qui resteront jusqu'à l'aube. Peut-être que les bavards de l'heure actuelle comptent s'en aller bientôt... (*Rires sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Mais, sur cet amendement, je ne peux pas réduire mon intervention, car il s'agit de la souveraineté nationale.

L'Acte unique entraîne un transfert de la souveraineté nationale à des organismes supranationaux. Dès lors qu'est abandonné le droit, pas seulement de dire non à une décision communautaire, mais de proposer autre chose, il s'agit d'un transfert à un super-Etat d'un pouvoir souverain exercé par le peuple français ou par ses représentants. Le principe constitutionnel qui veut que la loi française soit votée par le Parlement est battu en brèche par 300 directives et une foule de règlements que la France est tenue de mettre en œuvre.

M. Lamassoure, rapporteur du texte sur les délégations parlementaires pour les Communautés européennes, l'a très bien exprimé le 11 avril sans être contredit : « Les Français obéissent désormais à des règles qui n'ont pas été décidées dans cet hémicycle. Nous n'avons plus le monopole de la loi. »

Chaque peuple, qu'il soit grec ou français, est souverain. Il ne délègue à personne l'essentiel de cette volonté dont la dilution et dont l'aliénation mettent autant en cause son indépendance que le respect mutuel que se doivent les peuples entre eux.

Les communistes ne peuvent qu'être opposés à tout abandon de souveraineté. Le droit des peuples à décider de leur propre destin est en jeu.

Notre constitution est claire : la souveraineté appartient au peuple français. La souveraineté, c'est ce qui procède du peuple dans le cadre de la démocratie qu'il s'est choisie.

Historiquement, le droit de lever l'impôt est constitutif de la souveraineté et de l'identité parlementaire. La libre circulation des capitaux et des marchandises va-t-elle réduire le Parlement français à un service rédigeant les circulaires d'application d'une législation supérieure ? Et quelle législation ? La baisse de la T.V.A. sur les produits de luxe et la non-imposition des revenus du capital ?

L'intégration capitaliste conduit à un développement d'un droit supranational, par nature politique en contradiction avec les droits nationaux qui doivent s'y soumettre. Le Conseil, la Commission et la Cour de justice ont contribué puissamment à l'intégration économique et monétaire. Assurer la suprématie du droit communautaire sur les droits des Etats, c'est-à-dire la supranationalité, est une constante de la Cour de justice qui tend à faire respecter les directives comme de véritables règlements s'imposant à tous. J'ai cité un exemple hier dans mon intervention.

Le Conseil statuant à la majorité qualifiée peut, à partir de l'article 100 A du traité de Rome, rapprocher les législations concernant le fonctionnement du marché intérieur. Va-t-il, demain, imposer la privatisation de la S.N.C.F. ou des postes et télécommunications ?

La France se verrait-elle interdire de changer sa constitution ou d'adopter une déclaration des libertés et des droits de l'homme que n'approuveraient pas des instances européennes, par exemple sur les nationalisations ?

En 1993, deviendrait possible le laminage des statuts de la fonction publique, réservés demain aux seuls fonctionnaires participant à l'exercice de la puissance publique.

Or qui participe à l'exercice de la puissance publique ? Qui exerce cette autorité ? Pas les enseignants, pas le personnel hospitalier, pas les cheminots, pas les postiers, pas le personnel communal, c'est-à-dire pas 90 p. 100 des agents de l'Etat !

La conception française du service public serait condamnée par la déréglementation. Le service public doit, au contraire, être défendu.

A notre avis, la souveraineté ne peut être que nationale. L'exercent les citoyens et leurs représentants dans les institutions de la République. Sur cette base, la France se lie librement dans des conventions internationales, à partir de sa volonté propre et de son droit interne, et non en fonction d'un ordre juridique supranational.

Dans les institutions européennes, le droit de veto inclus dans l'accord de Luxembourg et la règle de l'unanimité dans les questions importantes sont des conditions de respect de chaque souveraineté. La construction de l'Europe, du moins celle que nous souhaitons, n'en pâtirait pas.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Monsieur Hage, votre amendement n'est pas sans intérêt. Il pose un problème de fond qui est d'abord juridique.

Je suis désolé de vous rappeler que les articles 54 et 55 de la Constitution stipulent que les traités internationaux ratifiés s'imposent à la législation française. Par ailleurs, vous avez voté en 1946, en votant le préambule de la Constitution, une limitation de souveraineté pour toutes les organisations internationales visant à établir la paix, etc. Il s'agissait, à l'époque, de constituer les Nations unies, qui suivaient la S.D.N.

Donc, que vous ne soyez pas d'accord, on peut tout à fait le comprendre. C'est un problème de fond et il convient bien évidemment de respecter votre opinion en la matière. Simple - et c'est le premier élément - c'est totalement ajuridique.

Second élément, une grande majorité de cette assemblée a voté l'Acte unique européen. Soyons très clairs. Par conséquent, c'est une volonté de la représentation nationale. Cet Acte unique a été ratifié. Il est aujourd'hui dans le corpus même de toutes les lois nationales qui vont être votées en France et il s'impose effectivement à notre droit interne.

Le droit international public s'impose à notre droit : c'est la Constitution et c'est aussi la volonté de la représentation nationale. Donc, rejet de cet amendement.

**M. Georges Hage.** Nous inviterons le doyen Goguel !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** J'ai fait aussi un peu de droit dans ma vie !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, j'ai expliqué dans mon discours de présentation que le terme d'abandon de souveraineté n'était pas lancé comme ça dans la nature sans aucune condition. J'ai lié très distinctement l'abandon de certaines souverainetés, notamment par le biais de la majorité qualifiée, au fait que nous retrouvions d'autres souverainetés au niveau européen.

Cela dit, sur le plan juridique, je ne puis bien entendu que vous répéter après le rapporteur que, accepterions-nous votre amendement, il ne serait de toute façon pas constitutionnel. Le Gouvernement demande donc son rejet.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 39 est réservé.

MM. Brard, Thiémé et Tardito ont présenté un amendement, n° 40, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : », sous réserve que, page 28 de l'annexe, après le deuxième alinéa, soient insérés les alinéas suivants :

« La croissance ne peut être réalisée sans la démocratisation permettant d'exercer la citoyenneté à l'entreprise à travers les mesures suivantes : les droits des salariés, de

leurs organisations syndicales et des comités d'entreprise incluent l'information et l'expression de ceux-ci, leur participation, dans des conditions fixées par la loi, à la définition des rapports de travail, des conditions et niveaux de rémunération, à l'élaboration des décisions relatives à l'emploi, à l'investissement, à la recherche, à la formation, à la production, au financement des entreprises publiques et privées.

« Les comités d'entreprise disposent, en cas de projet de licenciement collectif ou de réduction d'effectifs dans une entreprise, d'un pouvoir suspensif défini par la loi, afin de permettre des négociations adéquates entre les directions et les organisations syndicales représentatives concernées, de même que des discussions avec les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

« Le droit de grève est une liberté fondamentale. Aucune disposition ne peut tendre directement ou indirectement à entraver l'exercice du droit de grève et à pénaliser les travailleurs qui auront exercé ce droit. »

La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir cet amendement.

**M. Georges Hage.** Cet amendement est une défense et une illustration de la citoyenneté dans l'entreprise. Cette citoyenneté, conditionnant la croissance qu'on recherche avec tant d'inquiétude, va de l'information et de l'expression des travailleurs à leur participation à l'élaboration des décisions relatives par exemple à l'emploi, à l'investissement ou à la recherche.

On y trouve également le souci de voir les comités d'entreprise disposer d'un droit de veto en cas de projet de licenciement collectif ou de réduction d'effectifs.

Enfin, il rappelle que le droit de grève est une liberté fondamentale.

Personne ici ne prétendra, j'en suis sûr, que les propos que je viens de tenir sont superflus dans la France de 1989.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** C'est effectivement un amendement sur la citoyenneté dans l'entreprise et il ne pose pas de problème particulier.

Il prévoit l'extension des droits des salariés en matière de participation à la gestion des entreprises. De nombreuses propositions concrètes et réalistes figurent déjà dans le texte.

Vous proposez d'étendre le dialogue social dans l'entreprise aux questions d'investissement, d'emploi, de formation, d'aménagement et de réduction du temps de travail, d'organisation du travail et de refonte des qualifications. Vous verrez tout à l'heure que c'est aussi le sens d'un amendement socialiste mais - je suis désolé de vous le dire - articulé sur un droit social européen.

Enfin, cet amendement tend à donner aux comités d'entreprise un pouvoir suspensif en matière de licenciement collectif, comme cela se pratique en R.F.A.

Vous le savez, sera discuté dans quelques semaines un projet de loi apportant à ce problème des réponses sans doute un peu plus adaptées au contexte français et à notre situation économique. Il portera sur la prévention du licenciement, le droit à la conversion, l'institution de nouvelles procédures de concertation, auxquelles participeront bien évidemment tous les comités d'entreprise. Sera en particulier renforcée la garantie individuelle de chaque salarié.

On peut effectivement vouloir intégrer tous les projets de loi qui vont venir en discussion devant la représentation nationale au cours de cette session. Cela peut être une idée. Simplement, le Plan essaie de donner une perspective sur quatre ans et je ne crois pas que ce soit obligatoire. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, la commission propose que cet amendement soit repoussé. Vous pouvez, bien évidemment, travailler sur le fond, à savoir le projet de loi sur le licenciement qui viendra ici en discussion dans quelques semaines.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Le droit de grève est dans la Constitution. Je rassure donc immédiatement M. Hage. Et, pour les comités d'entreprise, avis conforme à celui de la commission.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 40 est réservé.

Je suis saisi de deux amendements quasi identiques, nos 4 et 77 rectifié.

L'amendement n° 4, présenté par M. Balligand, rapporteur, MM. Strauss-Kahn, Jean Le Garrec et Cambacérés est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 29 de l'annexe, après le premier alinéa, les quinze alinéas suivants soient remplacés par les dispositions suivantes :

« La lutte pour l'emploi se livre à deux niveaux étroitement imbriqués :

« - la répartition des revenus qui doit donner la priorité à la création d'emplois ;

« - le rythme et le contenu en emplois de la croissance qui doivent augmenter. Les formes précaires d'emplois doivent progressivement se transformer en emplois stables.

« Un nouveau partage social.

« Au cours des quatre années qui viennent, il est nécessaire que la France se mobilise afin de préparer le grand marché européen et que les Français, tous les Français, en retirent les meilleurs avantages.

« Le projet de Plan 1989-1992 place l'investissement sous toutes ses formes, au centre de notre stratégie. C'est en effet par l'investissement industriel, par l'investissement social, par l'investissement dans la recherche, et l'investissement éducatif dans la formation des hommes, que la France gagnera.

« La modernisation de notre économie est liée au développement du dialogue social dans l'entreprise, à l'évolution harmonieuse des revenus salariaux et non salariaux, à la préservation des acquis sociaux ainsi qu'au refus de l'exclusion.

« C'est dans cet esprit de justice et de progrès que le Gouvernement aménagera la fiscalité d'ici à 1993.

« C'est largement grâce à l'effort des salariés mené depuis 1983 que les entreprises ont rétabli leur situation financière et que les capacités d'investissement se sont améliorées.

« Ces résultats ont été obtenus par infléchissement sensible, au détriment des salaires, du partage de la valeur ajoutée entre les salaires et profits, comme le montrent les rapports du Centre d'études des revenus et des coûts.

« Il a été considéré qu'un retour à des conditions plus satisfaisantes du partage social ne serait possible que lorsque les entreprises auraient retrouvé leur santé financière, objectif aujourd'hui en passe d'être atteint, même s'il reste à consolider.

« Cette discipline a eu sa contrepartie également dans les meilleures performances de l'emploi : selon l'O.C.D.E., les efforts consentis par les salariés entre 1983 et 1987, qui se sont traduits par une progression du pouvoir d'achat moins rapide que celle de la productivité du travail, ont permis d'éviter environ 400 000 chômeurs supplémentaires à la fin de 1987.

« Comment concevoir le nouveau partage social et la solidarité vis-à-vis des chômeurs dans les années 1989-1993 ?

« La vérité est simple et tient en quelques évidences :

« - il ne faut pas compromettre la croissance en distribuant, au total, plus que ce que nous produisons ;

« - le progrès économique, les gains de productivité, l'équilibre retrouvé du partage de la valeur ajoutée peuvent permettre une amélioration du pouvoir d'achat ;

« - mais il faut donner des emplois stables aux jeunes et aux chômeurs et, autant que possible, relever les revenus les plus bas et les salaires modestes.

« Les choix du partage social en découlent.

« D'une part, la progression de la masse salariale doit accompagner celle de la valeur ajoutée, en sachant qu'une part de cette progression doit venir de l'accroissement du nombre d'emplois, et l'autre de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés. On court, sinon, le risque d'une démotivation, voire d'un malaise social persistant qui pourrait compromettre des années d'efforts.

« D'autre part, il faut que les revenus non salariaux participent plus activement à l'effort de solidarité pour la création d'emplois. »

L'amendement n° 77 rectifié, présenté par M. Anselin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, MM. Derosier, Sueur, Battist et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 29 de l'annexe, après le premier alinéa, les quinze alinéas suivants soient remplacés par les dispositions suivantes :

« La lutte pour l'emploi se livre à deux niveaux étroitement imbriqués :

« - la répartition des revenus qui doit donner la priorité à la création d'emplois ;

« - le rythme et le contenu en emplois de la croissance qui doivent augmenter. Les formes précaires d'emplois doivent progressivement se transformer en emplois stables.

« Un nouveau partage social.

« Au cours des quatre années qui viennent, il est nécessaire que la France se mobilise afin de préparer le grand marché européen et que les Français, tous les Français, en retirent les meilleurs avantages.

« Le projet de Plan 1989-1992 place l'investissement sous toutes ses formes, au centre de notre stratégie. C'est en effet par l'investissement industriel, par l'investissement social, par l'investissement dans la recherche, et l'investissement éducatif dans la formation des hommes, que la France gagnera.

« La modernisation de notre économie est liée au développement du dialogue social dans l'entreprise, à l'évolution harmonieuse des revenus salariaux et non salariaux, à la préservation des acquis sociaux ainsi qu'au refus de l'exclusion.

« C'est dans cet esprit de justice et de progrès que le Gouvernement aménagera la fiscalité d'ici à 1993.

« C'est largement grâce à l'effort des salariés mené depuis 1983 que les entreprises ont rétabli leur situation financière et que les capacités d'investissement se sont améliorées.

« Ces résultats ont été obtenus par infléchissement sensible, au détriment des salaires, du partage de la valeur ajoutée entre les salaires et profits, comme le montrent les rapports du Centre d'études des revenus et des coûts.

« Il a été considéré qu'un retour à des conditions plus satisfaisantes du partage social ne serait possible que lorsque les entreprises auraient retrouvé leur santé financière, objectif aujourd'hui en passe d'être atteint, même s'il reste à consolider.

« Cette discipline a eu sa contrepartie également dans les meilleures performances de l'emploi : selon l'O.C.D.E., les efforts consentis par les salariés entre 1983 et 1987, qui se sont traduits par une progression du pouvoir d'achat moins rapide que celle de la productivité du travail, ont permis d'éviter environ 400 000 chômeurs supplémentaires à la fin de 1987.

« Comment concevoir le nouveau partage social et la solidarité vis-à-vis des chômeurs dans les années 1989-1993 ?

« La vérité est simple et tient en quelques évidences :

« - il ne faut pas compromettre la croissance en distribuant, au total, plus que ce que nous produisons ;

« - le progrès économique, les gains de productivité, l'équilibre retrouvé du partage de la valeur ajoutée peuvent permettre une amélioration du pouvoir d'achat ;

« - mais il faut donner des emplois stables aux jeunes et aux chômeurs et, autant que possible, relever les revenus les plus bas et les salaires modestes.

« Les choix du partage social en découlent.

« D'une part, la progression de la masse salariale doit accompagner celle de la valeur ajoutée, en sachant qu'une part de cette progression doit venir de l'accroissement du nombre d'emplois, et l'autre de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés. On court, sinon le risque d'une démotivation, voire d'un malaise social persistant qui pourrait compromettre des années d'efforts.

« D'autre part, il faut que les revenus non salariaux et notamment les revenus du capital participent plus activement à l'effort de solidarité pour la création d'emplois. »

Est-ce M. Le Garrec qui présente ces deux amendements ?

**M. Jean Le Garrec.** Non, monsieur le président. C'est M. le rapporteur.

**M. le président.** La parole est donc à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Nous essaierons de nous répartir les prises de parole ! Je remercie M. Le Garrec de sa gentillesse.

C'est à la fois le rapporteur de la commission des finances et l'un des coauteurs qui va essayer d'expliquer en quelques minutes, monsieur le secrétaire d'Etat, cet amendement qui a fait couler un peu d'encre et qui a permis à certains membres de l'opposition de dire qu'il y avait un contentieux important entre le groupe socialiste et le Gouvernement.

**M. Yves Tarnier.** Impensable !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** En fait, soyons clairs : l'avant-projet de X<sup>e</sup> Plan prévoyait l'affectation de la valeur ajoutée à l'investissement, puisqu'un doublement de l'investissement était prévu, et le reliquat de cette valeur ajoutée était affecté pratiquement exclusivement à la création d'emplois.

Je tiens à dire ici que cette affectation, qui est au centre du dispositif du X<sup>e</sup> Plan, n'atteste pas du tout que le Gouvernement infléchirait sa politique à droite. C'est une conception tout à fait volontariste. On prévoit une forte croissance, de 3 p. 100 par an. Sur cette base, on dit qu'il faut créer bien évidemment des emplois et, pour créer des emplois - soyons clairs - il faut que l'Etat affecte la valeur ajoutée à la minoration des charges sociales de ces nouveaux emplois qui se trouvent aux interstices du tertiaire marchand en France. *Grosso modo*, on peut essayer de lutter sur un front de 150 000 à 300 000 chômeurs en moins sur quelques années.

Nous avons voulu que cette volonté gouvernementale soit infléchie par un troisième élément : à côté de l'investissement, à côté de l'affectation de la valeur ajoutée à la création d'emplois par minoration des charges sociales, nous souhaitons - et on peut dire aujourd'hui que le Gouvernement s'est prononcé très largement en ce sens - qu'un troisième tiers de la valeur ajoutée soit affecté au partage social, c'est-à-dire que la progression de la masse salariale accompagne la progression du P.I.B.

**M. Michel Barnier.** Très rocardien, ça !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Pourquoi avons-nous voulu tout cela ? Pour une raison simple, c'est que l'on demande beaucoup aux salariés depuis quelques années en France.

Le rapport du C.E.R.C., monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez fait figurer dans le projet initial du X<sup>e</sup> Plan, montre que de 1983 à 1987, les salaires nominaux en France ont très peu progressé et même stagné quelquefois pour les fonctionnaires. Par contre, la progression des revenus non salariaux a été supérieure à 13 p. 100 et, pour les revenus non salariaux boursiers, supérieure à 30 p. 100.

C'est la raison pour laquelle la majorité présidentielle, la majorité relative et, en l'occurrence, celle de la commission des finances, le groupe socialiste et ses amis, ont souhaité travailler sur cette question pour que la politique gouvernementale repose sur le trépied suivant :

Premier élément, l'investissement, pour passer si possible d'un investissement de productivité, qui, quelquefois, entraîne purement et simplement de nouvelles marges pour les entreprises, pour les chefs d'entreprise, à un investissement de capacité parce que lui signifie une plus forte croissance, une capacité de conquérir des marchés et, bien évidemment, de s'occuper, en termes financiers, du déficit du commerce extérieur.

Deuxième élément, nous voulons, bien entendu, que le Gouvernement se batte efficacement, et c'est sa volonté, sur le front de la création des emplois. Or celle-ci n'est possible bien évidemment que par des minotations de charges sociales. Des moyens financiers doivent donc être dégagés au niveau de l'Etat. C'est la politique gouvernementale.



Le troisième élément de ce trépied, c'est bien évidemment le partage social parce que les salariés, en France, à qui on a demandé beaucoup pendant ces dernières années, comme l'a montré le C.E.R.C., doivent récolter une partie - je dis bien une partie - des fruits de la croissance d'aujourd'hui.

C'est cette volonté que nous avons voulu affirmer et nous souhaitons bien évidemment, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du Plan, que le Gouvernement reprenne cette vision du partage social, qui, je crois, est équilibrée par rapport à la politique gouvernementale, et qui correspond, je le pense, à une forte demande du salariat aujourd'hui en France. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous abuserons fort peu de la parole, mais le groupe socialiste présente cinq amendements, qui sont des amendements clés dans le débat que nous avons mené en concertation permanente avec le Gouvernement, et il est bien évident que nous nous exprimerons un peu plus longuement sur chacun d'entre eux. Cinq, ce n'est pas beaucoup dans une masse d'environ quatre-vingts amendements !

**M. Michel Barnier.** Ce sont des clés qui ferment la porte !

**M. Jean Le Garrec.** Celui-ci est le premier. Il est probablement l'un des plus importants et je voudrais après l'excellente intervention de notre rapporteur, M. Balligand, en dire quelques mots.

Quelle est la situation ?

Premièrement, les résultats de l'économie française sont bien meilleurs et sont satisfaisants sur bien des points : croissance, inflation... Je ne vais pas tous les reprendre.

Deuxièmement, il est vrai que l'économie française demeure fragile. Je vais vous faire une confidence, monsieur le secrétaire d'Etat, je préfère le mot « fragile » à l'expression utilisée par le Premier ministre : « en convalescence ». Je ne crois pas en effet qu'actuellement, dans un univers économique aléatoire et dangereux si ce n'est complexe, on puisse un moment décider que l'on sort de la convalescence pour entrer en bonne santé. N'essayons donc pas de dire qu'à un moment donné, nous entrerons dans une stabilité totale. Une telle situation n'existera jamais. Mais il est vrai, et nous en sommes tous conscients, que l'économie française demeure fragile. L'une des preuves, ce sont les résultats de son commerce extérieur et, particulièrement, de sa balance industrielle.

Troisièmement, et nous sommes d'accord aussi sur ce point, le problème de l'emploi est un problème clé. C'est la préoccupation centrale car il est bien vrai que l'effort de solidarité doit se faire en direction de l'emploi.

Si nous posons ces données, nous devons en ajouter une quatrième : l'évolution de la vision par les salariés eux-mêmes de la situation, leur réaction, en tant que force sociale, face à cette situation, compte tenu des efforts que nous leur avons demandés ces dernières années.

Je ne vais pas abuser des chiffres, mais j'en citerai deux ou trois que l'on met rarement en avant.

Le taux de marge des entreprises non financières, qui était de 39,6 p. 100 en 1979, a été de 42,4 p. 100 en 1988, et il est probable qu'il s'améliorera encore en 1989 pour se rapprocher de la situation exceptionnelle des années soixante-dix.

Le taux d'autofinancement, qui était de 50,5 p. 100 en 1981, a atteint 93,4 p. 100 en 1988.

En rapport, le taux de productivité est en France de 2,3 p. 100 ; supérieur à celui de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie, des Etats-Unis, à peine dépassé par celui du Japon. Un rapport de la Communauté européenne montre que le coût salarial des entreprises industrielles françaises est inférieur de 12 p. 100 à celui de leurs concurrents de la République fédérale d'Allemagne.

Cela montre clairement l'effort important consenti par l'ensemble des salariés français, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé. Nous entrons donc dans une période où, tout en étant soumis à une nécessité de prudence, en raison d'équilibres encore fragiles, et à une nécessité de solidarité à l'égard de ceux qui sont à la recherche d'un emploi, il nous faut assurer - M. le Premier ministre est d'accord, il l'a dit - un meilleur équilibre social dans le partage de la plus-value.

Il ne s'agit pas seulement d'un problème social, d'un problème de justice et d'équilibre. Je suis convaincu qu'il s'agit aussi d'un problème économique, et que l'effort qui permet de lier dans une vision plus accentuée les questions d'organisation du travail, de qualification, de partage des responsabilités et d'élévation de la rémunération des salariés est une des conditions indispensables de l'amélioration du tissu industriel de notre pays. Si nous n'avons pas le courage de nous poser ce genre de problème, nous serons dans une situation de déséquilibre avec, d'un côté, un secteur public fort et, de l'autre, un secteur privé pour partie compétitif mais aussi, hélas, pour une grande partie à la traîne, en dehors de l'indispensable effort de mobilisation économique.

**M. le président.** Il nous faut conclure, monsieur Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Je conclus, monsieur le président.

Nous sommes pleinement satisfaits, monsieur le secrétaire d'Etat, de la collaboration que nous avons eue avec vous-même, avec vos services et avec le Commissariat général du Plan, et mon intervention n'avait d'autre but que de rappeler, après M. le rapporteur, quelle importance le groupe socialiste attache à l'amendement qui est soumis à la représentation nationale.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour l'avis de la commission des affaires culturelles pour soutenir l'amendement n° 77 rectifié.

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** La commission des affaires culturelles, qui pourtant n'avait pas eu la chance d'écouter les deux brillants exposés que nous venons d'entendre, a décidé d'émettre un avis favorable à l'amendement qui lui était soumis, estimant qu'il y avait une meilleure définition de la notion de partage social que celle qui figurait dans le texte initial. Les gains de productivité des entreprises sont dus en grande partie aux efforts consentis par les travailleurs. Il est donc normal que cet aspect puisse être évoqué dans le document de Plan.

Pour cette raison, la commission des affaires culturelles a décidé de faire sien l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'étais au commissariat général du Plan avec Pierre Massé lorsqu'il a introduit l'idée de programmation en valeur. Il a d'ailleurs écrit plusieurs ouvrages sur la répartition des fruits de la croissance, notamment *Les Dividendes du progrès*.

Il m'a donc semblé très important, dès la réflexion sur l'esquisse, de faire en sorte que l'on ne discute pas uniquement des quantités de la croissance, du contenu de l'emploi, mais également de ce qui sous-tend ces quantités, c'est-à-dire les valeurs, et de ce qui en fin de compte les détermine. Je suis donc personnellement, avec M. Pierre-Yves Cossé, à l'origine de ce paragraphe clé sur le nouveau partage social et la priorité à l'emploi. C'est le premier point.

Il nous a semblé rapidement, et c'est le deuxième point, que ce nouveau partage social était d'autant plus important que nous sommes en train, insensiblement, de changer d'époque. Est-ce une convalescence, une embellie, un rétablissement, une sortie de crise ? Je laisse à chacun le choix du vocabulaire, mais une chose est sûre : nous en sommes à 3,7 p. 100 de croissance après avoir été à 1,5 et même à 0 p. 100 ou presque pendant de longues années.

Si nous changeons d'époque, il nous faut aussi changer de vocabulaire - Pierre Mauroy a d'ailleurs eu cette expression : « la rigueur tue la rigueur » - et donner un autre contenu à la politique de partage social.

Nous avons élaboré une première rédaction, celle du document qui vous est soumis, et nous avons entrepris d'en discuter.

Si, mesdames, messieurs du groupe socialiste, vous aviez voulu, comme nous le pensions au début, remettre en cause la priorité à accorder aux chômeurs, priorité complétée par la mise en place du revenu minimum d'insertion, nous aurions eu des difficultés à nous entendre. En effet, comme je l'ai déclaré dans mon exposé introductif, les plus grandes douleurs sont souvent les plus muettes, et celles des 2,5 millions de chômeurs que compte la France nous paraissent priori-

taires par rapport à celles de tous les autres Français, quelles que soient les difficultés qu'ils rencontrent - et Dieu sait si elles sont nombreuses.

Par bonheur, nous nous sommes aperçus très rapidement, dans les discussions que nous avons eues ensemble, que cette priorité nous était commune et que c'était plutôt une meilleure tonalité sur le partage social équitable qu'il fallait trouver, en cherchant à concilier le désir des travailleurs de profiter de la croissance après une période de sacrifices que tout le monde reconnaît, l'équilibre entre salariés et non-salariés et la répartition entre la création d'emplois et les autres fonctions.

Dès lors que nous étions d'accord sur l'essentiel, la recherche de la tonalité devenait un objectif facile à atteindre dans la bonne volonté commune. La formulation qui a été trouvée par le groupe socialiste me paraît bien correspondre à la sensibilité actuelle telle qu'on la voit s'exprimer quotidiennement. En effet, derrière ces phrases qui peuvent paraître quelque peu abstraites, il y a l'équilibre social qui se construit chaque jour et qui est fragile. Donc, chaque mot compte et les partenaires sociaux ne s'y sont pas trompés qui ont regardé avec la plus grande attention le texte du Plan.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et qui n'en ont pas voulu !

**M. Lionel Stoléro,** secrétaire d'Etat. Je confirme que le Gouvernement est d'accord sur la rédaction que vous proposez. Il considère que nous avons pu ensemble - Gouvernement, commissions et groupe socialiste - faire progresser une notion qui était un peu floue au départ, qui est déjà plus précise dans l'amendement et dont j'ai dit dans mon discours qu'elle l'était plus encore dans l'actualité puisque la présentation en trois tiers, par le Premier ministre, du taux de croissance de 3 p. 100 est venue donner un contenu plus clair à cette préoccupation de répartition des fruits de la croissance.

En conclusion, donc, le Gouvernement émet un avis favorable aux amendements nos 54 et 77 rectifié.

**M. le président.** Le vote sur les amendements quasi identiques nos 4 et 77 rectifié est réservé.

**M. Hage,** **Mme Jacquaint,** **M. Thiémé** et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 32, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, page 29 de l'annexe, le onzième alinéa soit remplacé par les alinéas suivants :

« Ces deux évidences ne sauraient masquer l'élément majeur du pouvoir d'achat des revenus salariaux dans le secteur privé. De meilleurs salaires favorisent l'emploi par une relance de la consommation populaire et un appel à de nouvelles productions dans le pays.

« Le salaire minimum interprofessionnel de croissance sera porté rapidement à 6 000 francs net par mois et son pouvoir d'achat sera maintenu.

« Les salaires inférieurs à 9 000 francs seront également revalorisés ».

La parole est à **Mme Muguette Jacquaint.**

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous entendons parler de convalescence, dire que cela va mieux. Je n'entends pas tout à fait les mêmes sons ! Quand les grandes entreprises évoquent leurs profits, elles parlent d'une excellente santé et non pas de convalescence. Elles ne disent pas que « cela va un peu mieux ».

Si j'en juge par les deux amendements qui viennent d'être discutés, nos 4 et 77 rectifié, je pense tout naturellement que, si nous avons dû voter, le groupe socialiste aurait certainement adopté celui que je vais défendre, qui porte sur la revalorisation des salaires et propose en particulier de porter le S.M.I.C. à 6 000 francs par mois et de revaloriser les salaires inférieurs à 9 000 francs, ce qui répond aussi à une revendication.

Si j'ai dit : « je pense que le groupe socialiste aurait adopté mon amendement », c'est parce que je n'en suis pas tout à fait certaine. Il est vrai que les deux amendements que vous avez déposés prétendent, chers collègues, rendre le X<sup>e</sup> Plan « social ». Vous parlez, par exemple, d'une fiscalité juste et équitable, mais vous avez fait adopter, la semaine dernière, un amendement de dernière minute tendant à exonérer les capitaux d'un milliard de francs. Vous proposez un meilleur partage social, alors que, quelques jours plus tôt, vous applaudissiez vivement **M. Rocard** affirmant son refus de

tenir compte des exigences des salariés en Corse. Vous évoquez la lutte pour l'emploi stable, mais nous voyons se développer la précarité et les petits boulots.

S'ils partent d'un bon sentiment, vos amendements, en définitive, sont des amendements de diversion. Si tel n'est pas le cas, j'espère bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'amendement n° 32, dont je viens de rappeler les propositions, sera adopté.

Dans un récent sondage, 53 p. 100 des Français jugent leur pouvoir d'achat très insuffisant. Et les sondages ne sont pas les seuls à le montrer. Toutes les luttes récentes auxquelles nous avons assisté, que ce soit en Corse, au sein du personnel hospitalier, dans l'éducation nationale et même dans le secteur privé, ont pour objet la revalorisation des salaires.

Certains, je le répète, parlent de convalescence, disent que cela va mieux. Je dis, moi, que ça va plus que mieux, que c'est d'une excellente santé qu'il faut parler. Les profits n'ont jamais été aussi élevés.

Il y a donc là la possibilité de répondre d'une manière satisfaisante aux revendications exprimées par l'ensemble des salariés et que nous posons nous-mêmes, à commencer par le S.M.I.C. à 6 000 francs. C'est une question de justice sociale, mais c'est surtout, et nous ne sommes pas les seuls à le dire, une question de développement économique.

Aussi, encore une fois, je veux croire que si l'Assemblée avait pu se prononcer, notre amendement aurait été accepté par le Gouvernement et voté par le groupe socialiste !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur. Madame Jacquaint, la commission a repoussé votre amendement.

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous ne m'étonnez pas ! J'avais fait la réponse avant de l'avoir !

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur. Je voulais le confirmer !

Demander le S.M.I.C. à 6 000 francs - ce pourrait d'ailleurs être à 7 000 francs - cela part d'un bon sentiment.

**Mme Muguette Jacquaint.** Je sais. Nous avons entendu dire que c'était démagogique !

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur. Entre nous, ce ne serait pas trop. Mais si nous passions d'un S.M.I.C. à 3 900 francs, ce qu'il est aujourd'hui, à un S.M.I.C. à 6 000 francs, cela ferait une augmentation de l'ordre de 50 p. 100 et entraînerait une augmentation considérable de la masse salariale globale, avec toutes les conséquences qui ne manqueraient pas de s'ensuivre.

La commission des finances, il y a quelques années, les avait étudiées : baisse des investissements par rapport au niveau prévu par le Plan ; baisse des exportations, mais maintien des importations, et donc grave détérioration de la balance commerciale ; doublement de l'inflation ; perte annuelle moyenne de plusieurs dizaines de milliers d'emplois - d'après les estimations, environ 50 000 ; ...

**M. Jean-Pierre Brard.** Et Pechiney ? Et la Société générale ?

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur. ... déstabilisation complète, enfin, du secteur des P.M.E. et P.M.I.

De toute évidence, madame Jacquaint, vous n'avez pas bien lu, ou pas bien écouté les explications que mon collègue **Jean Le Garrec** ou moi-même avons fournies.

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous avons très bien écouté !

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur. Je rappelle, pour être clair et clore cette question, ce que nous avons dit.

Dans le cadre de l'affectation de la valeur ajoutée, tout ne va pas aux revalorisations salariales.

Il faut, en premier lieu, poursuivre la politique d'investissement en France pour passer de l'investissement de productivité à celui de capacité ; c'est fondamental. Notre économie va mieux, mais certains indicateurs économiques montrent que nous exportons insuffisamment, que nous ne pénétrons pas assez les marchés. Notre solde industriel n'est pas très favorable, et il y a encore beaucoup d'efforts à faire en la matière.

En deuxième lieu, nous voulons créer de nombreux emplois et, pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que la diminution des charges sociales.

En troisième lieu, une partie de la valeur ajoutée doit être affectée à la progression de la masse salariale.

Si tout cela peut être mené conjointement avec la réalisation d'un S.M.I.C. à 6 000 francs, il n'y a pas d'incompatibilité. Simplement, vous ne pouvez pas commencer à fixer une norme de ce type dans le Plan, car cela risque, en l'état de notre économie, de renverser le trépied dont j'ai parlé et dont mes collègues ont développé les composantes.

C'est la raison pour laquelle la commission a repoussé votre amendement, et je demande à mes collègues de suivre la même position.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Le problème du S.M.I.C. est sensible pour tous.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pas tellement pour vous, quand même !

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Mais si !

**M. Jean-Pierre Brard.** Cela ne se voit pas !

**M. le président.** Monsieur Brard, s'il vous plaît !

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Le S.M.I.C. joue un rôle essentiel dans notre système social, et le problème est de savoir jusqu'où il peut aller. Sur ce point, je rejoins l'avis de la commission.

J'ajoute que le S.M.I.C. est directement lié au niveau d'emploi. L'étude de ce qu'on appelle les gisements d'emploi - je ne sais si ce mot est technocratique ou non - montre que certains emplois sont liés au rythme de croissance du S.M.I.C. C'est un aspect qu'il ne faut pas négliger lorsqu'il s'agit d'arbitrer entre le désir des travailleurs payés au S.M.I.C. de le voir augmenter et celui des travailleurs qui n'ont pas d'emploi de toucher le S.M.I.C. plutôt que rien du tout.

Nous avons donc essayé de trouver une formulation juste entre ces deux désirs contradictoires et nous ne pensons pas, madame Jacquaint, que votre proposition soit conforme à ce qu'il est possible de faire.

Avis négatif du Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut choisir !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 32 est réservé.

Je ferai, mes chers collègues, le point sur le débat dans un quart d'heure.

Je suis saisi de deux amendements identiques, nos 5 et 50.

L'amendement n° 5 est présenté par M. Balligand, rapporteur, MM. Jean Le Garrec et Cambacérés.

L'amendement n° 50 est présenté par M. Anselin, rapporteur pour avis, MM. Derosier, Sueur, Battist et les commissaires membres du groupe socialiste.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 30 de l'annexe, le troisième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Cette prise en compte des résultats de l'entreprise et des performances individuelles doit passer par des procédures négociées et suppose des critères qui en assurent la transparence. »

La parole est à M. le rapporteur pour soutenir l'amendement n° 5.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission des finances a adopté l'amendement de progrès social présenté par le groupe socialiste. M. François Hollande interviendra plus longuement sur cette question. Aussi me contenterai-je d'indiquer que nous avons souhaité rappeler que la prise en compte des résultats de l'entreprise et des performances individuelles passait par des procédures négociées et supposait des critères qui assurent la transparence.

Nous allons examiner une série de dispositions sur le projet social, et nos collègues du groupe socialiste développeront la thématique correspondante.

**M. le président.** La parole est à M. François Hollande.

**M. François Hollande.** Cet amendement vise à tenir compte de la réalité que constitue l'individualisation des salaires.

Nous souhaitons que le Gouvernement prenne en considération la nécessité de procédures négociées, de façon que, dans l'entreprise, il puisse y avoir, à partir de critères globaux, une redistribution qui permette à chacun de trouver son compte. Comme l'a dit le rapporteur, l'individualisation des rémunérations ne doit pas servir de prétexte pour faire prévaloir l'arbitraire unilatéral des chefs d'entreprise. Il faut que dans l'entreprise elle-même puissent se trouver des forces contradictoires pour aboutir au meilleur partage des progrès de productivité.

Nous entendons ainsi mettre un peu d'ordre dans l'anarchie des rémunérations et donner un peu de sens à la répartition des gains du plus grand nombre.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** La commission des affaires culturelles a adopté cet amendement.

En effet, les rémunérations n'ont pas à subir une espèce d'arbitrage, qui, finalement, serait à sens unique.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les deux amendements nos 5 et 50.

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement est favorable à ces amendements, qui précisent et clarifient utilement le texte.

**M. le président.** Le vote sur les amendements identiques nos 5 et 50 est réservé.

M. Deprez a présenté un amendement, n° 78, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 30 de l'annexe, à la dernière phrase du cinquième alinéa, soient substitués les alinéas suivants :

« Cet intéressement, pour aboutir à une motivation croissante de tous les producteurs de biens et de services, cadres, agents de maîtrise, employés de tous niveaux, doit se mettre en pratique dans le secteur public comme dans le secteur privé.

« Mais il ne doit pas se limiter à une participation aux résultats de l'exercice. Il doit s'étendre à une participation à la gestion et, dans tous les cas possibles, au capital des entreprises par l'évolution progressive d'une économie purement salariale en une économie partenariale.

« Le but doit être, à l'heure de la compétition européenne, dans le secteur public comme dans le secteur privé, d'associer les forces qui contribuent à la production de biens et des services en créant les solidarités par des contrats négociés entre dirigeants, cadres et employés au sein de chaque entreprise publique comme au sein de chaque entreprise privée. »

La parole est à M. Léonce Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Si vous le permettez, monsieur le président, je défendrai en même temps les amendements nos 80 et 81, de façon à faire gagner du temps à l'Assemblée.

**M. le président.** Je vous en remercie, monsieur Deprez. Vous avez la parole.

**M. Léonce Deprez.** L'amendement n° 78 doit être relié aux observations qui viennent d'être faites sur le partage social.

Il y a dans cette assemblée - dans l'opposition, d'ailleurs, comme dans la majorité - des députés d'esprit social-libéral qui sont favorables à ce principe. La question est de savoir comment l'assurer dans les années à venir.

Le Plan offre l'occasion d'une réflexion.

L'objectif, aujourd'hui, est de permettre à l'ensemble des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, de gagner la compétition économique.

Je considère que le paragraphe relatif à l'intéressement est trop timide. Je lis : « Une adaptation des formules d'intéressement aux caractères particuliers du fonctionnement du service public devra être envisagée. »

D'une part, l'expression est un peu floue, comme on le signalait tout à l'heure, et elle ne traduit pas suffisamment une orientation volontariste.

D'autre part, j'ai le sentiment qu'il faut aller plus loin en ce qui concerne l'intéressement. Le Plan dans son ensemble me paraît d'esprit trop conservateur sur ces questions.

Aujourd'hui, en effet - M. Le Garrec le disait tout à l'heure à juste titre - la progression sociale n'est plus seulement une question sociale, c'est aussi une question d'intérêt économique. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Si l'on ne motive pas suffisamment tous les membres de l'entreprise, privée ou publique, c'est la progression économique qui s'en ressentira. Tout le problème est d'assurer la progression sociale par la progression économique. Il faut tendre à associer tous les membres de l'entreprise à cette progression économique et aux fruits de cette progression.

Mais se pose alors la question suivante : le partage social doit-il se faire par plus de rémunérations salariales ou par plus d'intéressement ?

Je considère, pour ma part, comme plus novateur d'associer davantage tout le personnel - cadres, agents de maîtrise, tous les salariés - en le faisant bénéficier d'un intéressement plus grand.

Cela signifie qu'il faut aller plus loin que l'intéressement aux résultats - le général de Gaulle avait d'ailleurs tracé le chemin. Il faut aller jusqu'à l'association à la gestion et même jusqu'à un intéressement au capital de l'entreprise.

A ce sujet, il faut tout de même considérer que du chemin a été parcouru entre 1986 et 1988 lors de la privatisation des entreprises nationalisées, puisqu'un très grand nombre de salariés des grandes entreprises hier nationalisées sont devenus actionnaires. Il apparaît que l'on peut ainsi progresser.

Mon amendement n° 78 va dans ce sens.

Quant à l'amendement n° 80, que j'avais présenté au nom du groupe U.D.F., il concerne l'économie mixte.

A ce sujet, on fait une confusion regrettable, dont sont responsables ceux qui n'ont pas suffisamment tôt défini la société d'économie mixte. Il n'est pas trop tard pour bien faire et le débat sur le Plan serait l'occasion de donner une telle définition. Comment parler d'économie mixte dans un document de quatre-vingt-dix-neuf pages si l'on ne commence pas par définir ce qu'est l'économie mixte ? Vous avez fait tout à l'heure, monsieur le rapporteur, une tentative en ce sens. Mais le professeur d'économie politique qu'est M. Stoléro serait parfaitement à même de définir cette notion.

Je considère qu'il n'est pas souhaitable d'utiliser le terme « d'économie mixte » de manière trop vague. Dans tous les départements, il y a ce qu'on appelle des sociétés d'économie mixte - et la confusion vient de là, mes chers collègues. Ce sont des sociétés dont une partie de capital vient des pouvoirs publics, des collectivités locales, et une autre part des entreprises privées. Par analogie, on a tendance à croire que le fonctionnement de l'économie reposerait sur un mélange de capitaux privés et de capitaux publics.

Or, à la page 51, il n'est parlé que des entreprises publiques et des rapports entre l'Etat et les entreprises publiques.

On lit notamment : « Les principes de base des relations entre l'Etat et les entreprises publiques sont ceux d'un partenariat contractuel. »

J'estime qu'une clarification est nécessaire. Il convient de poser le principe qu'il faut en France une économie privée, qui doit être dynamique et qui doit se développer, et une économie publique, qui doit la compléter. Cette économie publique, faite d'entreprises publiques, s'impose lorsque la participation de l'Etat est indispensable ou lorsque les commandes à l'entreprise viennent essentiellement de l'Etat. Telle est la justification des entreprises publiques.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Mais c'est exceptionnel, et ces entreprises publiques doivent être présentées comme une exception à la règle.

Tel est l'objet de l'amendement n° 80.

Mon amendement n° 81, enfin, concerne l'Europe du tourisme.

**M. le président.** Je préférerais que vous le défendiez quand il viendra en discussion.

**M. Léonce Deprez.** Je ne ferai, pour le moment, que l'évoquer, monsieur le président.

**M. le président.** Il vient bien plus loin !

**M. Léonce Deprez.** Ayant évoqué hier l'Europe du tourisme, je n'insisterai guère.

Je considère que, là aussi, il faut une politique beaucoup plus vigoureuse pour faire en sorte que l'activité touristique devienne une activité économique et sociale à part entière durant les douze mois de l'année. C'est un champ d'action qui s'ouvre à nous dans la perspective de la compétition européenne et qui appelle une véritable politique nationale du tourisme.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Les amendements n°s 78, 80 et 81 sont d'une hétérogénéité remarquable, à ceci près qu'ils sont signés du même député.

Au demeurant, ils n'ont pas été examinés par la commission des finances puisqu'ils ont été déposés après les délais.

Je note, au passage, que, au moment précis où nous examinons cet amendement n° 78, il nous reste exactement soixante-dix-huit amendements en discussion.

Sur cet amendement n° 78, il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est qu'il prévoit que l'intéressement dans le secteur public et dans le secteur privé doit s'étendre au capital de ces entreprises.

En fait, il s'agit plus ou moins d'une privatisation rampante.

Une telle mesure supposerait d'ailleurs l'émission d'actions avec droit de vote par les entreprises publiques, ce qui pose tout de même un certain nombre de problèmes de fond. D'où ma proposition de rejet.

En ce qui concerne l'amendement n° 80, les choses sont claires. Vous les avez d'ailleurs exprimées en termes beaucoup plus modérés que l'amendement lui-même. Vous récusez l'économie mixte. Vous ne souhaitez pas voir l'Etat associé à la vie et au capital des entreprises, si ce n'est à titre strictement exceptionnel. C'est très éloigné de la logique du Plan. Par conséquent, je souhaite le rejet de cet amendement.

S'agissant de l'amendement n° 81 relatif au tourisme, je ferai observer que la rédaction même du Plan sélectionne les grandes actions destinées à promouvoir le tourisme : mise en place d'une véritable filière de production, promotion, formation, solidarité, mise en place du chèque-vacances, définition du rôle des associations et, enfin, concertation entre les partenaires publics et les partenaires privés.

Cette politique touristique est d'une grande cohérence et se révélera certainement très dynamique. C'est une manière de remédier à la situation actuelle, qui, effectivement, n'est pas des plus satisfaisantes.

Cet amendement me paraît donc inutile dans la mesure où ces axes fondamentaux sont tracés dans le texte du Plan.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** L'amendement n° 78 est complexe et comporte beaucoup d'idées. On ne peut pas, comme cela, sur des problèmes aussi importants, ajouter quelques idées en une quinzaine de lignes.

L'idée de partenariat est dans le Plan à beaucoup d'égards. Elle y est lorsqu'on parle des lois Auroux, de l'investissement social et de la participation aux décisions. Je ne vois donc pas la possibilité d'adopter un amendement de ce genre. Le Gouvernement est donc contre.

En ce qui concerne les amendements n°s 80 et 81, sa position est conforme à celle de la commission.

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous avais indiqué que je vous donnerai quelques informations sur le rythme de déroulement de nos travaux.

Au cours de la dernière heure, nous avons examiné très exactement dix amendements ; il en reste soixante-quinze.

Le vote sur l'amendement n° 78 est réservé.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur, MM. Strauss-Kahn, Jean Le Garrec et Cambacérés ont présenté un amendement, n° 6, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 30 de l'annexe, après le neuvième alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« Les non-salariés doivent eux aussi connaître une progression de leurs revenus qui se rapproche de celle des salariés. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Il s'agit de l'un des amendements subséquents qui ont été déposés par un certain nombre de commissaires de la majorité présidentielle : Dominique Strauss-Kahn, Jean Le Garrec, Jean-Marie Cambacérés et moi-même.

Ces amendements sont « éclatés » ; au demeurant, on aurait pu les regrouper.

L'amendement n° 6 indique : « Les non-salariés doivent eux aussi connaître une progression de leurs revenus qui se rapproche de celle des salariés. »

Cela signifie, en fonction d'ailleurs des statistiques publiées par le Centre d'étude des revenus et des coûts, que, si les salariés ont connu, dans la période 1983-1987, une progression de leur revenu d'environ 1,3, l'écart de 13 p. 100 pour les revenus non salariaux pose quelques difficultés. Et, lorsque les revenus non salariaux sont d'ordre boursier à 31 p. 100, cela crée des écarts substantiels.

Donc, soyons très explicites : l'idée, c'est bien entendu d'avoir des progressions de revenus qui se rapprochent davantage, de manière à maintenir une certaine cohésion sociale dans notre pays.

**M. François d'Aubert.** Et le revenu agricole ?

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis favorable !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 6 est réservé.

MM. Barnier, Chamard et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 95, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 31 de l'annexe, après le septième alinéa, soit inséré un alinéa ainsi rédigé :

« D'ores et déjà les entreprises qui par l'apprentissage jouent un rôle essentiel dans la formation participent à l'élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre salariée. »

La parole est à M. Michel Barnier.

**M. Michel Barnier.** Cet amendement vise, monsieur le secrétaire d'Etat, à affirmer - plus que ne le fait votre texte et plus, sans doute, que ne le fera le projet de loi de M. Jospin sur l'éducation nationale - le rôle de l'apprentissage et à conforter les entreprises qui jouent la carte de l'apprentissage.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Cet amendement ne pose pas de problème majeur.

Je rappelle toutefois que le projet de Plan lui-même - à l'avant-dernier alinéa de la page 67, pour être précis - affirme la nécessité de renforcer et d'améliorer la formation en alternance, notamment dans le cadre de l'apprentissage.

Vous avez raison de vouloir affirmer cette nécessité. Mais elle figure déjà dans le projet de Plan.

**M. Jean-Paul Planchou.** M. Barnier l'a mal lu !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** D'où l'inutilité de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Conforme à celui de la commission !

**M. Michel Barnier.** Décidément nous n'avons pas beaucoup de chance avec nos amendements !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 95 est réservé.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur. MM. Jean Le Garrec et Cambacérés ont présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 32 de l'annexe, le cinquième alinéa soit remplacé par les alinéas suivants :

« Il s'agit là de permettre, dans une période de fort chômage, de transformer en emplois, bénéficiant d'un contrat de travail et d'une rémunération au moins égale

au S.M.I.C., des formules d'insertion précaires. Ainsi les dispositifs dérogatoires actuels pourront-ils progressivement être rapprochés du droit commun.

« Ainsi réussira-t-on également à restaurer la fonction essentielle que remplit le S.M.I.C. dans notre société à la fois comme valorisation minimum du travail et comme instrument de justice sociale.

« Mais il faut rappeler que la vraie précarité, c'est le chômage. Aussi faut-il chercher à profiter de tous les gisements d'emploi. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** C'est l'un des fameux amendements que le groupe socialiste a déposés sur le thème du progrès social.

La commission l'a adopté.

Le contenu est subséquent à ce qui a été dit tout à l'heure.

Il consiste en particulier à affirmer que, dans une période de fort chômage, il faut permettre de transformer des formules d'insertion précaires en emplois bénéficiant d'un contrat de travail et d'une rémunération au moins égale au S.M.I.C. Ainsi, les dispositions dérogatoires actuelles pourront être rapprochées du droit commun.

Pourquoi cette affirmation ? Tout simplement parce que nous souhaitons, collectivement, ne pas créer une deuxième catégorie de salariés, qui se trouveraient de manière structurelle dans un système de sous-rémunération par rapport au S.M.I.C.

Cela soulève d'ailleurs une difficulté pour l'augmentation du S.M.I.C. En effet, si l'on augmente ce dernier de manière substantielle, on ne pourra pas intégrer tous ces systèmes d'emplois précaires, qu'il convient pourtant de porter très rapidement au niveau du S.M.I.C., faute de quoi l'on créerait une deuxième « société », un deuxième système de rémunération - ce qui, à terme, reviendrait à créer un sous-prolétariat structurel dans notre pays.

C'est ce que nous refusons. D'où l'affirmation du nécessaire rapprochement du S.M.I.C. de tout ce qui est emploi précaire.

**M. le président.** M. Anselin, rapporteur pour avis, MM. Derosier, Sueur, Battist et les commissaires membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 51, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 32 de l'annexe, avant la dernière phrase du cinquième alinéa soit insérée la phrase suivante :

« Ainsi réussira-t-on également à restaurer la fonction essentielle que remplit le salaire minimum interprofessionnel de croissance dans notre société, à la fois comme valorisation minimum du travail humain et comme instrument de justice sociale. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** Par l'amendement n° 51, il s'agit de réaffirmer le rôle du S.M.I.C. comme instrument de justice sociale. Aucune activité salariée ne peut être rémunérée à un niveau inférieur à celui du S.M.I.C. C'est une garantie qu'il est bon de réaffirmer.

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, vous m'avez, je crois, demandé la parole.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, j'aurais voulu demander une précision à M. le rapporteur sur l'amendement précédent, dont la logique voudrait que la rémunération des tucistes se rapproche du S.M.I.C.

**M. François Hollande.** Non, ce n'est pas ça !

**M. François d'Aubert.** Mais si !

**M. François Hollande.** On va vous expliquer !

**M. Guy Bêche.** M. d'Aubert avait besoin de prouver qu'il était là !

**M. François d'Aubert.** Comment M. le ministre interprète-t-il l'amendement du rapporteur ? Vous savez qu'il y a alignement de la rémunération des emplois précaires sur le S.M.I.C.

**M. Michel Barnier.** Bonne question !

**M. Guy Bêche.** Il n'a rien compris !

**M. François d'Aubert.** Cet amendement ne me paraît pas mauvais, mais je voudrais qu'on me précise s'il signifie que, dans les années à venir, la rémunération des T.U.C. se rapprochera du S.M.I.C.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Pas du tout, monsieur d'Aubert ! Cela signifie - je le disais tout à l'heure - qu'il faut que nous ayons une politique du S.M.I.C. qui répartisse les gisements d'emplois dans cette zone de salaires et fasse en sorte qu'aux petits boulots, qui relèvent en fait du traitement social du chômage, se substituent de vrais emplois bénéficiant du contrat de travail et des garanties liées au S.M.I.C.

Voilà donc ce que cela signifie : une politique de priorité à l'emploi dans cette zone de salaires.

**M. Jean Le Garrec.** Il avait très bien compris !

**M. le président.** Le vote sur les amendements nos 7 et 51 est réservé.

M. Hage, Mme Jacquaint, M. Thiémé et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 33, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :  
« , sous réserve que, page 32 de l'annexe, le sixième alinéa soit supprimé. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Dans le même esprit que précédemment, il s'agit de mettre un terme aux exonérations de cotisations sociales dues par l'employeur, mais prises en charge par l'Etat.

En effet, tout le démontre, les expériences conduites depuis des années, sous forme de différentes exonérations - ou plutôt de cadeaux aux employeurs - n'ont malheureusement pas favorisé l'emploi, au contraire.

Si j'en juge par un amendement de M. Durieux, dont nous aurons d'ailleurs l'occasion de discuter, il semble qu'aux yeux de certains, les employeurs n'auraient pas encore assez d'exonérations ! Il leur en faudrait encore ! Pour ma part, j'estime qu'il y a eu beaucoup trop de cadeaux, sans aucun effet significatif, malheureusement, pour les créations d'emplois. En revanche, les profits y ont beaucoup gagné !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Effectivement, les propos de Mme Jacquaint rejoignent une discussion antérieure.

L'amendement n° 33 n'est pas acceptable dans la mesure où il propose en fait une augmentation des coûts salariaux. Si vous ne minorez pas les charges sociales, chers collègues, vous allez évidemment vous heurter à un problème non négligeable !

En outre, cet amendement est contraire à toute la logique du Plan.

**M. Jean-Pierre Brard.** Non !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Monsieur Brard, vous avez bien entendu le droit d'être d'un avis totalement opposé.

Dans la logique du Plan, pour se battre sur le front des 2 500 000 chômeurs, pour dans quatre ans, réduire ce nombre à 2 millions de chômeurs environ, il n'y a pas trente-six moyens - en dehors des déclarations d'intention : il s'agit de affecter la valeur ajoutée à la minoration des charges sociales pour créer de nouveaux emplois dans tout ce qui est interstice du tertiaire marchand.

**Mme Muguette Jacquaint.** Voilà quinze ans que nous entendons cela ! Les emplois, nous les attendons !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Des dispositions vont être prises,...

**Mme Muguette Jacquaint.** L'austérité d'hier devait faire les emplois d'aujourd'hui !

**M. le président.** Madame Jacquaint, je vous en prie !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Madame Jacquaint, je suis désolé, mais c'est à toute la logique du Plan que votre amendement est contraire !

**Mme Muguette Jacquaint.** Je suis désolée par cette « logique du Plan » !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Que vous soyez désolée de la logique du Plan, soit : nous, nous n'en sommes point désolés.

Ce qui nous intéresse, c'est de nous battre pour diminuer le nombre de chômeurs en France. Votre amendement ne contribue d'aucune manière au succès.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas ainsi que vous allez gagner !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis conforme à celui de la commission.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 33 est réservé.

Je suis saisi de deux amendements identiques, nos 8 et 52.

L'amendement n° 8 est présenté par M. Balligand, rapporteur, M. Jean Le Garrec et M. Cambacérés.

L'amendement n° 52 est présenté par M. Anselin, rapporteur pour avis, MM. Derosier, Sueur, Battist et les commissaires membres du groupe socialiste.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 33 de l'annexe, avant le dernier alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« A cet égard, il appartient à la puissance publique de veiller à ce que la négociation ne soit pas détournée de ses objectifs initiaux ni déséquilibrée, notamment en s'assurant que les systèmes adoptés sont conformes aux dispositions législatives relatives au temps de travail, et que les accords comportent bien les contreparties prévues par la loi. »

Monsieur le rapporteur pour avis, voulez-vous soutenir ces amendements ?

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** Ces amendements tendent à préciser que les règles fixées par les accords dans les entreprises ne peuvent pas être moins favorables que celles qui découlent de la législation du travail. Il s'agit de protection des garanties.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces amendements identiques ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** D'accord, monsieur le président, eu égard à quelques dérapages constatés qui justifient cette mesure.

**M. le président.** Le vote sur les amendements identiques nos 8 et 52 est réservé.

M. Hage, Mme Jacquaint, M. Thiémé et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 34, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 33 de l'annexe, le dernier alinéa soit supprimé. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Notre amendement n° 34 a été déposé dans le même esprit que nos autres amendements : nous voulons aller dans le sens d'une amélioration des conditions de travail.

Nous ne recommencerons pas le débat sur la flexibilité dont, malheureusement, il n'y a plus besoin de débattre. Les faits sont là : la flexibilité est devenue une forme de travail dont l'extension est de plus en plus grande. Elle aggrave considérablement les conditions de travail des salariés sans régler, hélas ! le problème de l'emploi.

Une réduction du temps de travail sans perte de salaire est, à mon avis, le seul moyen de favoriser la création d'emplois qualifiés.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission a refusé cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis conforme à celui de la commission.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 34 est réservé.

**M. Balligand, rapporteur, MM. Strauss-Kahn, Jean Le Garrec et Cambacérés** ont présenté un amendement, n° 9, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 37 de l'annexe, les septième et huitième alinéas soient remplacés par les alinéas suivants :

« Du côté des non-salariés, la concurrence, stimulée par l'achèvement du marché intérieur, et notamment l'instauration de la libre prestation des services, devrait pouvoir jouer un rôle déterminant pour modérer l'évolution des revenus et des prix. La puissance publique veillera à ce qu'il en soit bien ainsi, car tout dérapage représente une menace pour la lutte contre l'inflation et peut créer des distorsions avec les revenus salariaux, dont les titulaires seraient fondés à demander des augmentations équivalentes.

« Une politique active de la concurrence, dont le Conseil de la concurrence est un des instruments essentiels, favorisera l'établissement d'un environnement général plus compétitif.

« Toutefois, celui-ci sera difficile à atteindre sans action spécifique dans les professions où l'entrée est réglementée. Les pouvoirs publics devront rechercher, en concertation avec les intéressés, les voies d'une adaptation progressive de la réglementation, conforme à une économie ouverte, moderne et compétitive. Enfin, les pouvoirs publics pourraient doter les associations de consommateurs de moyens accrus, par exemple par le développement de tests comparatifs de produits, afin que leur pouvoir soit comparable à celui de leurs homologues étrangers.

« En cas de hausse excessive, et lorsque le jeu de la concurrence s'est révélé inefficace, les pouvoirs publics devront rechercher, en concertation avec les professions intéressées, les moyens d'une modération de la hausse des revenus des non-salariés qui soit compatible avec l'évolution des salaires. »

Sur cet amendement, MM. Balligand, Jean Le Garrec, Strauss-Kahn et Cambacérés ont présenté un sous-amendement, n° 48, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 9, après les mots : " professions intéressées ", insérer les mots : " dans le cadre de la législation existante, ". »

La parole est à M. François Hollande, pour soutenir l'amendement n° 9.

**M. François Hollande.** Monsieur le président, pour accélérer nos débats, je défendrai l'amendement n° 9 ainsi que le sous-amendement n° 48, et du même coup l'amendement n° 10.

**M. le président.** Je vous en remercie.

Je suis en effet saisi de deux amendements identiques, n° 10 et 53.

L'amendement n° 10 est présenté par M. Balligand, rapporteur, MM. Jean Le Garrec et Cambacérés, l'amendement n° 53 est présenté par M. Anselin, rapporteur pour avis, MM. Derosier, Sueur, Battist et les commissaires membres du groupe socialiste.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 40 de l'annexe, le deuxième alinéa soit remplacé par les alinéas suivants :

« Cela oblige à enrichir la négociation. Elle ne doit plus seulement porter sur les seules contreparties matérielles du travail mais aussi sur les modes d'organisation

de la production eux-mêmes. L'élévation des niveaux de formation doit permettre d'envisager une nouvelle conception des rapports hiérarchiques dans l'entreprise.

« Pour que la modernisation des entreprises soit réussie, la négociation doit s'ouvrir à des domaines nouveaux (organisation et réduction du temps de travail, allongement de la durée d'utilisation des équipements, gestion prévisionnelle de l'emploi, définition d'une politique de formation) et retrouver sa vitalité dans des domaines plus traditionnels comme les classifications, qui doivent être actualisées. A la faveur de cette refonte indispensable, il conviendra de remédier progressivement à l'obsolescence des salaires minima conventionnels, qui restent inférieurs au S.M.I.C. dans la plupart des branches et doivent donc être relevés pour éviter un tassement des rémunérations préjudiciable à la motivation des salariés comme à la justice sociale. »

Monsieur Hollande, veuillez poursuivre.

**M. François Hollande.** L'amendement n° 9 tend à étendre la concurrence aux professions non salariées. En effet, dans le cadre d'une politique d'ouverture et de l'équilibre par le marché, il paraît tout à fait naturel que les professions non salariées fassent un effort d'adaptation pour améliorer leur propre compétitivité. Ainsi la concurrence sera stimulée. Les consommateurs s'y retrouveront et la lutte contre l'inflation sera, elle aussi, favorisée.

Dès lors, l'amendement précise qu'une politique active de la concurrence doit être un des instruments essentiels pour l'établissement d'un environnement plus compétitif.

En outre, et c'est l'intérêt du sous-amendement, lorsque le marché n'aura pu à lui seul contraindre les professions non salariées à s'adapter aux nouvelles règles du jeu, l'Etat, par substitution, devra pouvoir agir aussi bien par la politique des prix que par la politique de la concurrence. Cela pourrait valoir également pour les loyers.

Dans l'amendement n° 10, nous retrouvons l'entreprise : il s'agit de favoriser la négociation sous toutes ses formes, c'est-à-dire en ne pensant pas seulement aux contreparties matérielles, aux salaires, mais en pensant aussi à l'organisation de la production, notamment à la réduction de la durée du travail par une meilleure utilisation des équipements, à des classifications et - pourquoi pas ? - aux minima conventionnels.

Bref, il s'agit d'inciter les partenaires sociaux à prendre la négociation pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un vecteur du progrès social, puisque tous ces amendements s'inscrivent dans l'amendement général proposé par le groupe socialiste en matière de progrès social.

**M. Jean Le Garrec.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Favorable. Mon collègue François Hollande vient de montrer excellemment que ces deux amendements et le sous-amendement s'inscrivent dans une logique de progrès social.

Nous avons essayé de définir collectivement - c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la commission a accepté ces amendements - les règles du jeu afin d'associer vraiment les partenaires sociaux dans l'entreprise. Il ne faut pas que les grandes décisions au sein de celle-ci soient exclusivement le monopole des chefs d'entreprise. C'est en quelque sorte une manière de vivre l'entreprise ouverte au monde du travail.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 53.

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** Cet amendement exprime un constat. Le salaire ne doit pas être l'unique objet des négociations. D'autres rapports doivent donc s'établir dans l'entreprise.

Par cet amendement, il s'agit de revitaliser le dialogue social et d'inciter les partenaires sociaux à renégocier les salaires minima qui se trouvaient dans les conventions - très souvent, ces salaires sont inférieurs au S.M.I.C., donc tombés en obsolescence.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces trois amendements et sur le sous-amendement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis favorable, monsieur le président.

**M. le président.** Le vote sur le sous-amendement n° 48, sur l'amendement n° 9 et sur les amendements identiques, nos 10 et 53, est réservé.

**MM. Thiémé, Brard, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté** ont présenté un amendement n° 41, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : "... sous réserve que, page 43 de l'annexe, le quatrième alinéa soit supprimé. » »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre document vous affirmez craindre, pour les capitaux français, une délocalisation qui, précisément, est organisée et encouragée par le Plan.

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Oh, non !

**M. Jean-Pierre Brard.** N'oublions pas ce qu'a dit M. Bérégovoy - il l'a répété à la commission des finances : il faut que le capital étranger vienne en France ! Tout est donc fait pour le capital et lui seul. Ses mouvements sont encouragés, quelles qu'en soient les conséquences sociales pour notre peuple.

Dans toute cette logique, on ressent pour le moins l'absence de la fibre patriotique. En cette année du bicentenaire de la Révolution, il faut bien constater que nos gouvernants, dont vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, ne protègent guère les Français. Ils vont chercher le capital étranger pour piller la France ou bien ils ferment les yeux sur l'envahissement. Nous en avons des exemples précis, par exemple la machine-outil, la sidérurgie ou l'imagerie médicale. Qui va payer tout cela, c'est-à-dire la liberté du grand capital ? Ce sont les Français !

Au cours de l'audition par la commission des finances de représentants de l'association française de banques, nous avons entendu un plaidoyer pour les chèques payants sous prétexte d'abaissement des taux du loyer de l'argent et d'harmonisation européenne. En réalité, il s'agissait d'une plaidoirie en faveur de l'augmentation du taux de profit ! A ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, il serait intéressant que vous confirmiez ou que vous démentissiez ceci : la perspective est-elle bien que le Gouvernement laisse faire ce mauvais coup des banquiers, qui se traduirait par l'institutionnalisation des chèques payants ?

En outre, comment comptez-vous attirer des opérateurs étrangers à la Bourse de Paris, sinon en gonflant le marché financier à la hauteur de celui de Londres par exemple ? Pour cela, il vous faudra encore restructurer, livrer les fonds du public au marché, ce qui s'est déjà produit dans l'affaire de la Société générale avec la Caisse des dépôts et consignations. En contrepartie, si j'ose dire, cela aboutira à raréfier les crédits accessibles aux collectivités locales, aux petits commerçants et artisans, aux agriculteurs, au logement social : toujours plus pour satisfaire l'appétit insatiable du capital, et toujours moins pour satisfaire les besoins des Français !

**M. François d'Aubert.** Voilà un discours de rénovateur !

**M. Jean-Pierre Brard.** Enfin, l'organisation de la deuxième vague des instruments financiers et la « titrisation » vont aboutir à une sélectivité du crédit. Les entreprises françaises, qui ne sont pas aussi rentables, par exemple, que leurs concurrentes ouest-allemandes, se verront-elles donc refuser leur crédit ? Le logement social, les équipements scolaires, les hôpitaux, autant de secteurs utiles à la population, subiront-ils le même sort ? Les personnes de condition modeste se verront-elles purement et simplement exclues du système bancaire, au nom de la rentabilité, comme cela se produit aux Etats-Unis ?

Pour notre part, nous nous opposons à cette Europe que vous précarisez, monsieur le secrétaire d'Etat : elle est celle des affaires et des spéculations. Nous proposons une autre perspective dans notre amendement n° 41.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Même argumentation que précédemment sur la non-intégration des engagements internationaux dans la Constitution !

Monsieur Brard, l'article 67 du traité de Rome prévoit la libre circulation des capitaux. Or, ce traité international ratifié par la France s'impose à notre législation nationale. Le 1<sup>er</sup> juillet 1990, nous assisterons à la libre circulation des capitaux. Probablement pensez-vous qu'il est temps de se lancer dans une longue diatribe contre la construction de la Communauté ? Le traité de Rome constitue la base de notre droit européen et de la construction de l'Europe que nous avons voulue collectivement. Il en résulte que votre amendement ne peut qu'être repoussé, y compris pour des raisons constitutionnelles, si je puis me permettre...

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Avis négatif, comme la Commission, monsieur le président.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 41 est réservé.

**MM. Brard, Thiémé, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté** ont présenté un amendement, n° 42, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : "... sous réserve que, page 44 de l'annexe, le sixième alinéa soit supprimé. » »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je ne veux pas polémiquer avec M. Balligand, mais nous sommes, nous, contre tout ce qui pourrait consacrer l'abaissement de la France, même lorsque celui-ci s'inscrit dans des traités internationaux !

Vous parliez de l'Europe, monsieur le rapporteur : effectivement, elle peut être une grande ambition pour la France, sous réserve d'un principe de départ : que chaque pays apporte à la Communauté ce qu'il a de plus avancé dans les domaines social, économique, sanitaire, universitaire et démocratique. Dans ce sens, la construction européenne positive que nous voulons serait une chance qui pourrait permettre à chaque région d'exprimer toutes ses potentialités. Des régions fortes, au potentiel économique et culturel original et solide, bien soudées dans leur ensemble national, constitueront un atout qui, en France, devrait permettre à chaque région de s'épanouir, sans oublier les départements et territoires d'outre-mer.

Préserver la richesse et l'identité de chaque région, c'est permettre à notre pays de jouer un rôle essentiel dans l'Europe de demain. Est-ce possible ? Ce n'est certainement pas en « branchant » la région sur le marché unique des capitaux et des hommes, en la dissociant du devenir national, en vidant chaque région de sa substance, monsieur le secrétaire d'Etat, voire en prétendant que la région est trop petite pour une politique cohérente, que les régions se développeront !

Les faits sont plus parlants que les déclarations d'intention : en réalité, vous voulez faire le lit du grand capital, comme avaient su le faire avant vous les de Wendel, en préservant leurs propriétés et leurs intérêts égoïstes de chaque côté de la frontière pendant la guerre de 1914-1918.

Vous voulez émasculer l'ensemble national (*exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), le désarticuler en favorisant, en dehors de la France, le rapprochement avec des régions étrangères, tant il est vrai que vous voulez rompre les traditions et les solidarités de lutte qui traversent notre hexagone jusqu'en Corse et qui empêchent les vautours du profit, ainsi que ceux qui les servent, d'avoir les mains libres. (*Sourires.*)

Cela ne vous plaît pas ? Voilà qui prouve que nous avons raison.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** C'est peut-être un raisonnement un peu court !

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour leur part, les députés communistes proposent de construire une autre Europe fondée sur la coopération, entre les régions et à l'intérieur des régions, dans une perspective de redressement national ouverte sur la coopération internationale.

Comment ? Pour coopérer, il faut d'autres droits, d'autres pouvoirs, afin que les salariés, les habitants des villes, dans le respect des libertés communales, les élus locaux puissent maîtriser eux-mêmes dans chaque région le développement de leurs atouts et l'utilisation de leurs ressources.



Pour inciter les entreprises à s'engager dans la revalorisation régionale, nous proposons une plus grande autonomie fiscale des communes afin qu'elles puissent décider, en particulier, d'une taxe professionnelle plus étendue et mieux répartie.

Pour financer la production et les équipements de vie - la santé, le logement ou l'éducation - nous proposons que banques et assurances mobilisent leurs trésoreries et leurs dépôts. Dans le même temps, une taxation des opérations de bourse offrirait une base pour l'équilibre bancaire.

Pour inciter à la coopération régionale, nous proposons que les entreprises publiques s'engagent dans des contrats de croissance régionaux, dans des accords de partenariat avec les P.M.I.

En outre, le développement des services doit contribuer à développer les industries efficaces.

La coopération régionale, telle que nous l'avons définie, s'inscrit bien dans la tradition du mouvement ouvrier populaire français qui, toujours largement ouvert sur l'extérieur, a fait souvent dans le passé la démonstration de son aptitude à participer aux progrès de l'humanité.

Nous nous situons dans cette lignée positive et humaniste, opposée à l'exploitation des hommes jusqu'à leur élimination de la vie sociale - telle que vous la pratiquez par le chômage ou les « petits boulots ».

Tel est le sens de notre amendement. Nous nous inscrivons dans la logique que je viens de définir, une logique inverse, précisément, de celle qui est inscrite dans votre projet.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Ces deux amendements dérivent de la même logique que les précédents.

Monsieur Brard, il aurait été de bon ton que l'amendement n° 42 soit associé à l'amendement n° 2 dont vous venez de parler, qui traite de la réforme des impôts locaux de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

Nous aurions gagné du temps, d'autant plus que toute votre argumentation portait sur l'amendement n° 2, non sur l'amendement n° 42.

Par ce dernier amendement, vous nous signifiez simplement que vous ne voulez pas d'un alignement des conditions faites aux entreprises françaises sur celles que connaissent l'ensemble des entreprises européennes. Pour nous c'est totalement inacceptable.

**M. Michel Barnier.** Pour nous aussi !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Par conséquent, je demande le rejet de l'amendement n° 42.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Monsieur Brard, voilà deux fois, coup sur coup, que vous mettez en cause le patriotisme du Gouvernement, et je ne suis pas décidé à l'accepter. Nous ne sommes pas là pour recevoir des leçons de patriotisme, d'où qu'elles viennent, car je ne veux pas distinguer entre les groupes. Veuillez donc vous en tenir à l'exposé de vos amendements.

Le Gouvernement rejette celui-ci, comme le précédent.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 42 est réservé.

MM. Brard, Thiémé, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 2, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que le 2-4 (trois derniers alinéas de la page 46, pages 47, 48, 49, 50 et 51) de l'annexe soit ainsi rédigé :

« L'intégration et l'intervention des travailleurs et de la population dans la gestion, l'affectation des moyens monétaires et financiers au développement de l'emploi, la formation et la recherche, doivent être accompagnés par l'Etat, à travers un certain nombre de réformes fiscales :

« - une politique fiscale de rigueur contre les profits stériles et les revenus financiers,

« - la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits de première nécessité, les fournitures scolaires, les médicaments,

« - l'abaissement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée sur la consommation de fioul domestique, l'électricité, et sur le gaz, les équipements sociaux,

« - la réforme de la taxe professionnelle afin que celle-ci soit plus étendue et mieux répartie,

« - la réforme de la taxe d'habitation afin que celle-ci tienne compte des revenus,

« - l'allègement de l'impôt sur le revenu des masses populaires et l'augmentation du barème pour les hauts revenus,

« - la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune qui devra, dès le budget de 1990, rapporter vingt milliards de francs,

« - la réforme de l'imposition des revenus du capital, par un prélèvement progressif. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous non plus, nous n'avons pas de leçons de patriotisme à recevoir mais, précisément, nous défendons la patrie. Certains parmi nous l'ont payé assez cher. Même s'il est vrai qu'il n'y a pas eu de sacrifices que sur ces bancs...

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Oh, que non !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... il est vrai aussi qu'ils ont été plus nombreux ici qu'ailleurs.

Nous ne sommes peut-être pas pour l'alignement, monsieur le rapporteur, mais vous, vous êtes pour l'alignement quand ça vous arrange et vous ne l'êtes plus quand ça ne vous arrange plus. Quand il s'agit de l'impôt sur les grandes fortunes, vous n'êtes pas pour l'alignement sur le taux de 10 p. 100 qui est pratiqué en Allemagne de l'Ouest. Quand il s'agit du S.M.I.C., vous n'êtes pas non plus pour l'alignement sur la République fédérale. Il faudrait tenir un discours cohérent !

Mais j'en viens plus précisément à l'amendement n° 2. Dans votre projet de X<sup>e</sup> Plan, monsieur le secrétaire d'Etat, vous écrivez à la page 47 : « Aucun projet politique ne peut faire l'économie d'une réflexion et d'une ambition en ce qui concerne les modalités de la gestion des services publics. » Je crains que la réflexion ne se soit limitée une fois de plus à rechercher quelles économies on peut faire et que l'ambition ne soit en fait de démanteler l'ensemble du secteur public pour se conformer aux directives européennes et se plier une fois encore aux volontés des puissances d'argent et des multinationales dans le cadre du marché unique européen. Cette orientation est d'ailleurs déjà inscrite dans le projet de budget pour 1990 puisqu'il prévoit la suppression de 20 000 à 30 000 emplois dans la fonction publique, hors enseignement et recherche, et l'amputation du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Les députés communistes, quant à eux, et c'est le sens de leur amendement, proposent de renforcer l'efficacité des dépenses publiques.

Comment ? En utilisant la fiscalité comme un moyen d'incitation à la création d'emplois efficaces, source de richesses, de ressources publiques et de liquidités bancaires.

Cela permettrait, en outre, non seulement d'éviter l'explosion de la dette publique, mais aussi de la réduire.

Cette réforme fiscale déboucherait sur une autre orientation des dépenses publiques qui pourraient financer, par exemple, la création de postes plus nombreux dans l'enseignement et la revalorisation de la fonction enseignante ; la formation et la qualification des enfants et des jeunes ; la construction et la réhabilitation de 500 000 logements sociaux par an ; la satisfaction des revendications des salariés du secteur public.

Au lieu de se fondre avant, pendant ou après 1992, dans un ensemble européen de la médiocrité assurant un « socle minimal », notre pays devrait susciter l'émulation entre les pays européens ou non autour d'une conception novatrice et extensive du service public. Cela implique de mettre un terme au pilotage du service public par l'argent ou les critères de rentabilité, de s'opposer à la mise en cause des statuts des personnels et de favoriser les coopérations positives entre services publics aux échelons européens et interna-

tionaux. Cela passe aussi par une réforme en profondeur de la fiscalité avec les orientations qui sont contenues dans cet amendement.

Les problèmes de fiscalité, monsieur le rapporteur, reviennent à plusieurs endroits du document, ce qui fait que nous sommes amenés à les évoquer plusieurs fois. Mais quand il s'agit de l'avenir du pays pour quatre années, cela vaut bien d'y passer un peu de temps.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** Les contradictions, monsieur Brard, c'est lorsqu'on n'a pas encore compris que, pour permettre une amélioration du pouvoir d'achat, il faut bien évidemment une politique d'investissement. Alors, si vous voulez bien, ne comparez pas les salaires en Allemagne et en France ni les capacités de production de l'outil industriel allemand ou les moyens de l'économie allemande en épargne courte avec les nôtres.

D'autant que vous dites quelquefois des choses intelligentes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Quand vous déclarez qu'il faut collecter de l'épargne courte, c'est exactement l'exemple allemand. Le problème français, c'est qu'on est dans l'incapacité, depuis des années, de mettre en place une épargne courte pour aider les P.M.E. et P.M.I. dans toutes les régions.

Arrêtons là, car je ne voudrais pas polémiquer avec vous. Mais ne cherchez pas à dépister des contradictions inexistantes dans nos discours, car on pourrait s'amuser à relever celles, bien réelles, qui sont dans les vôtres, ou simplement à faire une étude linguistique des termes que vous employez depuis près d'une heure.

Sur le fond de l'amendement n° 2, que proposez-vous ?

La suppression de la T.V.A. sur un certain nombre de produits : cela ne va pas précisément dans le sens de l'harmonisation européenne.

L'abaissement de la T.V.A. sur la consommation de fioul, d'électricité et de gaz : je vous rappelle simplement que, dans le cadre de la loi de finances pour 1989, que nous avons votée il y a peu de temps, des diminutions substantielles du taux de T.V.A. sur les abonnements relatifs aux livraisons d'électricité et de gaz à usage domestique ont été effectuées.

Vous préconisez également l'allègement de l'I.R.P.P. C'est pour le moins curieux, puisqu'en France douze millions de contribuables n'y sont pas assujettis, ce qui n'est pas une question négligeable.

Je n'irai pas plus loin dans l'énumération des recettes fiscales que vous proposez de diminuer. J'évoquerai seulement pour mémoire la proposition tendant à instituer un prélèvement progressif sur le capital, alors même que les négociations en cours avec nos partenaires européens conduiront à une diminution de la fiscalité sur l'épargne.

Bref, la commission des finances a repoussé cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Conforme à celui de la commission des finances.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 2 est réservé.

M. de Charette a présenté un amendement, n° 24, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que les trois derniers alinéas de la page 46 de l'annexe soient remplacés par les dispositions suivantes :

« La France est, parmi les pays développés, celui où le poids des systèmes publics est le plus lourd. Tous les indicateurs en témoignent : le nombre des fonctionnaires publics, le nombre et l'importance économique des entreprises nationalisées, le nombre et l'importance des services assurés par la puissance publique et, de ce fait, soustraits à l'économie de concurrence.

« Pendant la période d'exécution du Plan, la France s'attachera à poursuivre la politique de privatisation des entreprises publiques dans les secteurs de l'industrie, des banques et des assurances engagée de 1986 à 1988.

« L'expérience acquise, aussi bien en France qu'à l'étranger, témoigne en effet que, loin d'être un facteur de modernisation économique ou de progrès social, l'appropriation publique de grandes entreprises accumule les inconvénients :

« Elle réduit, quand elle n'annihile pas, la capacité de ces entreprises à conclure des accords de participation et d'association avec des groupes étrangers en vue d'atteindre la dimension internationale ; elle encourage l'appel aux fonds publics là où le marché financier pourrait fournir les capitaux nécessaires ; elle suscite les interventions des pouvoirs publics dans les processus de décision des entreprises publiques en dépit des promesses d'autonomie constamment réitérées.

« Dans le domaine social lui-même, l'expérience d'aujourd'hui démontre que les systèmes publics sont souvent en retard sur le secteur privé, tant en matière de rémunération que de développement des formes les plus avancées de dialogue ou de participation.

« Bref, l'existence d'un secteur public trop important a pour effet d'amputer les marges de manœuvre et les capacités d'initiative de l'économie française.

« C'est pourquoi la France considère désormais que l'achèvement de la politique de privatisation des entreprises publiques engagées dans l'économie concurrentielle constitue, avec la réduction des déficits publics et l'allègement de la fiscalité d'Etat, la première responsabilité de l'Etat. »

La parole est à M. Hervé de Charette.

**M. François Hollande.** L'homme du Plan !

**M. Hervé de Charette.** Je suis navré d'interrompre ce débat entre le parti socialiste et le parti communiste, à quoi paraît se résumer désormais la discussion sur le X<sup>e</sup> Plan.

Mon amendement est destiné à rappeler la nécessité de reprendre la politique de privatisation des entreprises publiques. Je ne vais pas rouvrir le débat ni réitérer les arguments qui pèsent pour ou, éventuellement, contre. Chacun sait ce qu'il en est et ce qu'il en pense. Je me contente de soutenir cet amendement.

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** Comme je l'ai déjà signalé, cet amendement a été adopté par la commission, faute de combattants du groupe socialiste et du fait de l'absence de tout commissaire du groupe communiste.

**M. Jean-Pierre Brard.** La loi électorale est injuste parce qu'elle nous prive d'une juste représentation !

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** Par voie de conséquence, au nom de la commission des finances, je dois donner un avis favorable à un amendement que le groupe socialiste ne peut, bien entendu, approuver.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Le Garrec.

Mais très brièvement, sinon M. Roger-Machart me trouverait injuste, et il n'aurait pas tort.

**M. Jean Le Garrec.** C'est une situation exceptionnelle, monsieur le président.

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** Ubuesque !

**M. le président.** Dont vous êtes, entre autres, responsable, monsieur Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Pas moi !

Cet amendement, brièvement soutenu par son auteur, est à l'évidence contraire à la logique du Plan - M. Charette le sait bien - ...

**M. Louis Mexandeau.** C'est une provocation !

**M. Jean Le Garrec.** ... et aux engagements politiques pris, en particulier, par le président de la République, qui s'est refusé à relancer le « yoyo » entre secteur privé et secteur public.

Deux remarques simplement sur ce texte important et relatif à un débat de fond qui devra se poursuivre.

Premièrement, je souhaiterais que M. de Charette vérifie un certain nombre de statistiques que je pense erronées. Par exemple, les fonctionnaires publics seraient plus nombreux en France qu'ailleurs. Or une statistique publiée par l'O.C.D.E. en 1984 montre qu'en France leur nombre par millier d'habitants se situe dans la moyenne des pays développés et plutôt en dessous.

Deuxièmement, M. de Charette sait très bien que les nationalisations de 1982 ont permis de sauver des pans entiers de notre industrie et que les résultats sont là pour en témoigner.

**M. François Hollande.** Il le sait !

**M. Louis Mexandeau.** Il ne peut pas croire à ce qu'il dit !

**M. Jean Le Garrec.** Troisièmement, M. de Charette sait très bien que l'appel à l'épargne n'est pas en contradiction avec ce que nous pensons du secteur public, et c'est un moyen de financement que nous avons d'ailleurs utilisé en lançant, par exemple, des certificats d'investissement.

Il sait encore que des accords de participation et d'association existent et se développent tous les jours, qu'il s'agisse de Thomson, de Pechiney ou d'autres.

Il sait enfin, que le secteur public a bien souvent concrétisé les avancées sociales.

Ces arguments, je crois, suffisent à montrer pour quelles raisons le groupe socialiste demande le rejet de cet amendement.

**M. Louis Mexandeau.** Très bien !

**M. le président.** Je me crois autorisé, mes chers collègues, à donner à nouveau la parole à M. de Charette, qui avait été très concis mais que vous avez, en quelque sorte, relancé. *(Sourires.)*

**M. Hervé de Charette.** Merci, monsieur le président, de me rendre justice !

Je ne veux pas reprendre le débat au fond...

**M. Dominique Strauss-Kahn,** président de la commission. Ah, non !

**M. Hervé de Charette.** ...sur les mérites de la politique de privatisation ou de nationalisation, mais l'un de mes collègues du groupe socialiste a eu un mot que je juge malvenu, celui de « provocation ». Non, il ne s'agit pas d'une provocation ! Si l'on songe à l'intérêt général, à ce que peut être la bonne politique économique et sociale dont notre pays a besoin, notamment pour réussir l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993, alors, oui, le choix d'une politique de privatisation est nécessaire. C'est pourquoi je juge indispensable de présenter cet amendement qui marque clairement l'un des clivages qui oppose le Plan, tel qu'il est présenté par M. le secrétaire d'Etat et soutenu par le groupe socialiste, à celui que nous, les libéraux et sociaux, aurions préféré.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru,** secrétaire d'Etat. Avis négatif. Je m'exprimerai à ce sujet, comme je l'ai annoncé, à l'occasion de l'amendement qui a été qualifié d'amendement-test par M. Alphandéry.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 24 est réservé.

M. Balligand, rapporteur, MM. Strauss-Kahn, Jean Le Garrec et Cambacérés ont présenté un amendement, n° 11, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 46 de l'annexe, dans la deuxième phrase de l'avant-dernier alinéa, aux mots : " les déréglementations hâtives ", soient substitués les mots : " l'incapacité d'anticiper sur le long terme ". »

La parole est à M. Jean-Paul Planchou, pour défendre cet amendement.

**M. Jean-Paul Planchou.** Je regrette, monsieur le président, que des amendements aussi importants que le 11 et le 12 soient appelés à une heure si tardive.

**M. le président.** Si vous souhaitez les soutenir ensemble, je vais également présenter le second.

M. Balligand, rapporteur, MM. Strauss-Kahn, Jean Le Garrec et Cambacérés ont présenté un amendement n° 12 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 46 de l'annexe, avant le dernier alinéa, soient insérés les alinéas suivants :

« Nulle part, la régulation de l'économie n'est livrée aux seules forces du marché. Partout, Etat et entreprises se trouvent imbriqués au sein des systèmes de production. Seule varie la forme institutionnelle : recours aux budgets militaires aux Etats-Unis, MITI au Japon, secteurs public et privé en Europe et plus particulièrement en France.

« Le capital public dans notre pays doit souvent suppléer l'actionariat privé dont la structure est fragile et vulnérable.

« La mondialisation croissante de l'économie accroît les risques de déstabilisation de l'actionariat de nos entreprises et de perte du caractère français de celles-ci, notamment à l'occasion d'offres publiques d'achat.

« La faiblesse relative du système financier français, en particulier par rapport à la puissance de celui de l'Allemagne fédérale, nécessite le développement de cette forme d'économie mixte où, tout en assurant l'autonomie de gestion, l'Etat actionnaire joue pleinement son rôle d'orientation et de protection.

« Dans un pays de taille économique moyenne comme le nôtre, l'Etat actionnaire demeure un atout dans la politique de restructuration et de modernisation de l'industrie visant à constituer dans les principaux secteurs économiques des entreprises de niveau international.

« Le secteur public permet aussi de donner une impulsion, de susciter le dynamisme là où il y a défaillance de l'initiative privée. Cette impulsion est indispensable dans les secteurs économiques à haut risque d'où la France ne peut être absente.

« L'effet d'entraînement que peut exercer le secteur public dans l'ensemble de l'économie est également bénéfique pour les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries.

« Par ailleurs, le rôle de la puissance publique est fondamental pour anticiper sur le long terme les données économiques et sociales de la France de demain.

« Sur le plan social, c'est dans le secteur public que les formes d'association des salariés à la direction des entreprises industrielles et financières ont été les plus audacieuses. A ce titre, la participation des salariés au conseil d'administration des entreprises publiques constitue une avancée sociale exemplaire. »

Poursuivez, monsieur Planchou.

**M. Jean-Paul Planchou.** Si je déplore que ces deux amendements arrivent si tard, c'est qu'ils ont trait à un point fondamental, celui de l'économie mixte, que nous allons donc aborder à un moment où, à notre grand regret, M. Deprez a déjà quitté l'hémicycle et, semble-t-il, dans la confusion la plus complète.

**M. François Hollande.** C'est vrai !

**M. Hervé de Charette.** Vous l'avez lassé !

**M. le président.** Seul M. Planchou a la parole !

**M. Jean-Paul Planchou.** Si M. de Charette veut bien ne pas m'interrompre, je suis prêt à lui rappeler que l'économie mixte est une réalité historique. C'est à l'histoire qu'elle doit de faire partie de la culture française et il est un peu dommage qu'il ne veuille pas le reconnaître.

**M. François Hollande.** Manquerait-il de culture ?

**M. Jean-Paul Planchou.** Réalité historique, l'économie mixte - je vais à l'essentiel - est aussi une réalité structurelle, au sens où dans une économie mondiale dangereuse, une économie moyenne comme celle de la France a besoin de cet adossement de la puissance publique. Le capitalisme français est faible, M. le secrétaire d'Etat et M. le rapporteur l'ont

souligné à plusieurs reprises. Donc, au travers du capital public, au travers des interventions de l'Etat, l'économie française se doit d'être mixte.

Au-delà de la réalité structurelle, il s'agit aussi d'une volonté ! Nous l'avons déjà dit en commission : sans économie mixte, il ne peut y avoir de Plan. Ces amendements ne pouvaient mieux se défendre que par cette dernière idée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n<sup>os</sup> 11 et 12 ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Favorable également.

**M. le président.** Le vote sur les amendements n<sup>os</sup> 11 et 12 est réservé.

MM. Alphanhéry, Barnier, Gilbert Gantier et les membres des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française appartenant à la commission des finances ont présenté un amendement, n<sup>o</sup> 21, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, page 46 de l'annexe, le dernier alinéa soit supprimé. »

Je constate que M. Alphanhéry n'est pas là.

**M. Hervé de Charette.** Un seul être vous manque et tout est dépeuplé ! *(Sourires.)*

**M. Bruno Durlieux.** Il ne saurait tarder mais, si vous le permettez, monsieur le président, je défendrai l'amendement n<sup>o</sup> 21 en son nom.

**M. François Hollande.** C'est risqué !

**M. Bruno Durlieux.** Voyez comme ma tâche est difficile !

**M. François Hollande.** Alors, abstenez-vous !

**M. Georges Hage.** Mais non, vous vous en tirerez fort bien !

**M. Bruno Durlieux.** Merci, monsieur Hage.

**M. le président.** Vous avez la parole, monsieur Durlieux.

**M. Bruno Durlieux.** Monsieur le secrétaire d'Etat, l'objet de cet amendement est de supprimer le dernier alinéa de la page 46, qui est ainsi conçu :

« C'est pourquoi la France a choisi le système d'économie mixte. Elle considère que, dans cette phase de construction de l'Europe, l'existence d'un Etat fort est un atout et que le secteur public doit avoir un rôle moteur et un pouvoir d'entraînement pour susciter le dynamisme dans l'ensemble de l'économie et de la société. »

Nous demandons la suppression de cet alinéa parce qu'il nous paraît équivoque. Nous nous en sommes expliqués dans la discussion générale. Cet amendement forme d'ailleurs un tout avec le suivant, que je suis prêt à défendre également, du moins si vous en êtes d'accord, monsieur le président.

**M. le président.** Sans doute, mais avez-vous constaté que M. Alphanhéry nous avait rejoints ? *(Sourires.)*

**M. Bruno Durlieux.** Alors, son premier amendement étant défendu, il souhaitera certainement présenter le second.

**M. le président.** A vous le 21, à M. Alphanhéry le 22 ! *(Sourires.)*

MM. Alphanhéry, Barnier, Gilbert Gantier et les membres des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française appartenant à la commission des finances ont présenté un amendement, n<sup>o</sup> 22, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, page 47 de l'annexe, après le troisième alinéa, soient insérés les alinéas suivants :

« Il est une façon rationnelle et simple de permettre aux entreprises publiques d'augmenter leur fonds propres.

« Il suffit de les autoriser à émettre des actions avec droit de vote dans le public. »

La parole est à M. Edmond Alphanhéry.

**M. Edmond Alphanhéry.** Monsieur le secrétaire d'Etat, cet amendement que j'ai présenté au nom de l'Union du centre a été cosigné par nos collègues du R.P.R. et de l'U.D.F. Il a donc été déposé par l'ensemble des groupes de l'opposition.

**M. Louis Mexandeau.** C'est tout ce qu'il reste de l'union !

**M. Edmond Alphanhéry.** C'est un amendement-test, un amendement qui vise à savoir quelles sont les véritables intentions qui ont inspiré le texte du X<sup>e</sup> Plan, celles qui lui sont sous-jacentes.

Tout au long de ce débat, nous avons expliqué que les orientations de ce document allaient dans le sens de la construction européenne, de l'économie de marché, et donc dans le bon sens. On y relève cependant quelques indices troublants. J'en vois au moins trois.

Premièrement, au fil des pages, on peut y lire un certain nombre de développements ambigus qui laissent planer le doute sur le caractère irréversible de la conversion de nos collègues socialistes. L'économie de marché serait responsable, pêle-mêle, « du chômage, du soubresaut des monnaies », voire des déséquilibres commerciaux. J'aimerais, en particulier, qu'on me démontre la véracité de cette dernière assertion. C'est également un passage dont nous demanderions volontiers la suppression, ainsi d'ailleurs que de certains développements sur la réduction du temps de travail.

Deuxième indice troublant : entre le texte initial présenté au Conseil économique et social et que nous avons eu à notre disposition et la dernière mouture, celle dont nous discutons, certaines mentions importantes ont disparu. J'ai noté - cela ne m'a pas échappé, vous vous en doutez bien - que la baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés prévue à l'horizon de 1992 ne figurait plus dans la version finale. Pourquoi ? Sous quelles pressions ? J'aimerais bien avoir des explications sur ce point.

Troisièmement, les amendements de nos collègues socialistes ont eu pour objet clairement affiché par M. Balligand de « gauchir » le texte dans divers domaines : le partage social, l'économie mixte, l'Europe sociale, etc. Et cet infléchissement se situe dans un contexte bien précis. En nous présentant sa loi sur les dénoyautages, M. Bérégovoy ne nous a-t-il pas rappelé qu'il envisageait, dans le cadre de son application, de regrouper l'ensemble des titres possédés par les entreprises publiques dans le capital des entreprises privatisées entre les mains d'une seule société d'Etat, afin de permettre à l'Etat d'agir efficacement sur les sociétés privatisées ?

Tout cela est ambigu. Tout cela est inquiétant. Tout cela jette un certain trouble dans nos esprits. Et nous aimerions savoir, à l'Union du centre, où le Gouvernement veut en venir avec son X<sup>e</sup> Plan.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement qui n'a rien de provocateur, j'insiste.

Cet amendement tend à autoriser les entreprises publiques à émettre dans le public des actions avec droit de vote. Bien sûr, vous pouvez sous-amender cet amendement, monsieur le secrétaire d'Etat, par exemple pour limiter les émissions à 49 p. 100 du capital, ce qui permet à l'Etat de garder la majorité du capital, donc de conserver le contrôle de ces entreprises.

Il ne s'agit pas d'un amendement particulièrement révolutionnaire.

Il répond d'abord à une nécessité technique ; tous les dirigeants d'entreprise publique admettent qu'ils n'attendent qu'une chose : pouvoir ouvrir leur capital à l'épargne privée. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Paul Planchou.** Mais non !

**M. Edmond Alphanhéry.** Si tous les dirigeants d'entreprise publique le disent en privé, ils ne le disent pas forcément en public et c'est pour des raisons qui sont faciles à comprendre. *(« Des noms ! Des noms ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ensuite, M. Stoléro sait comme moi que le vent de privatisations qui souffle sur le monde touche non seulement les pays industrialisés, mais également les pays de l'Est. Au cours de la journée que j'ai passée en Hongrie, mardi dernier, j'ai constaté que les dirigeants hongrois, non seulement privatisent leurs entreprises - je vous rappelle qu'il s'agit d'un pays de l'Est - mais en plus, ce que je ne recommanderai pas pour la France, ils vont chercher des capitaux à l'étranger, tout simplement en vendant certaines entreprises d'Etat à l'étranger.

Je ne propose pas que l'on fasse cela en France, mais j'observe que ce mouvement touche aussi la Chine, voire l'Union soviétique. Je ne comprends donc pas - ou du moins je comprends trop bien - l'obstination du Gouvernement français qui tient absolument à respecter cette bible qu'est la *Lettre à tous les Français* du Président de la République.

Le Président de la République a dit : « Ni nationalisation, ni privatisation ». Eh bien ! même si l'intérêt du pays est de privatiser, même partiellement, on a décidé qu'il fallait respecter la volonté de Dieu. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Pas de familiarité !

**M. Edmond Alphandéry.** Je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, je veux savoir ce que le Gouvernement entend faire avec son X<sup>e</sup> Plan.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé cet amendement qui constitue une sorte de test pour nous éclairer. Je souhaite évidemment que vous répondez sur cet amendement et que vous ne restiez pas muet parce que ce débat devient quelque peu ennuyeux. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Vous venez d'arriver !

**M. Edmond Alphandéry.** Je l'écoute depuis le début au « perroquet » dans mon bureau.

**M. le président.** Je vous en prie, laissez M. Alphandéry terminer, son temps de parole est écoulé.

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'insiste sur ce point.

De deux choses l'une : ou bien, vous acceptez cet amendement, éventuellement après l'avoir sous-amendé et vous nous dites dans quelles conditions vous envisagez de permettre à certaines entreprises publiques d'émettre des actions dans le public, auquel cas le groupe de l'Union du centre considérera que votre X<sup>e</sup> Plan va dans la bonne direction et il sera disposé à s'abstenir ; ou, bien notre amendement n'est pas adopté et nous considérerons que ce X<sup>e</sup> Plan est une façon comme une autre de donner l'illusion que le Gouvernement a choisi l'économie de marché, mais qu'il permettra, si le besoin politique s'en fait sentir, de reculer et de prendre des orientations qui ne soient pas conformes à celles que nous souhaitons. Alors nous voterons contre le projet du X<sup>e</sup> Plan.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Avis défavorable !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Cet amendement pose un problème de fond : il constitue un test, puisque le sort qui lui sera réservé conditionnera le vote du seul groupe qui n'a pas encore publiquement annoncé le sens de son vote ainsi que, par voie de conséquence, un éventuel recours au 49-3. Il s'agit donc d'un sujet grave sur lequel je répondrai gravement.

En matière d'économie mixte, c'est-à-dire pour ce qui est de la répartition entre secteur public et secteur privé dans l'économie, la France s'est toujours singularisée, notamment en Europe, par un poids important du secteur public. Le général de Gaulle a nationalisé des entreprises - pour autant que je sache - après la Libération. Néanmoins des nationalisations étaient déjà intervenues avant. L'Etat avait déjà une emprise considérable sur les entreprises pétrolières, ce qui a débouché sur la loi de 1928, etc. Puis, il y a eu, en 1981, une nouvelle vague de nationalisations, suivie d'une vague de privatisations.

Qui détient la vérité pour savoir ce qui est bien ou ce qui ne l'est pas pour l'économie française ? Est-ce vous ? Est-ce nous ? S'agit-il d'un texte idéologique ? Y-a-t-il une théorie qui vous indique que la part idéale de propriété de l'Etat dans une économie est 42,5 p. 100, 53,2 p. 100 ou 12 p. 100 ?

En fait, c'est le suffrage universel qui détient la vérité et lorsque se posent des questions de fond comme celle-ci la meilleure solution est de demander aux Français ce qu'ils veulent. C'est exactement ce qui s'est passé chaque fois. En 1981, les Français ont voté pour une majorité nouvelle qui a nationalisé. Cela a été l'un des grands actes des réformes de 1981. Après le changement de majorité en 1986, la nouvelle majorité se dit que puisqu'elle a été élue en réaction, elle va privatiser. Bien !

En 1988, le même problème est réapparu. La question a été posée aux Français, par l'intermédiaire de la *Lettre à tous les Français* laquelle, je le disais tout à l'heure, a été accusée, à l'époque, de ne pas contenir grand-chose. Elle comportait pourtant un certain nombre de points tout à fait précis : le revenu minimum d'insertion, l'impôt de solidarité sur la fortune, le crédit formation et la stabilisation du secteur public au niveau où il était : ni privatisations ni nationalisations.

Ce niveau était-il idéal ? Cela n'a pas de sens ! Il était ce qu'il était et, dans le contexte de la France de 1988, cela a été l'un des sujets qui n'a pas été escamoté dans la campagne présidentielle. C'était même celui sur lequel le débat a été le plus vif. Les Français ont tranché en donnant 54 p. 100, ce qui est considéré comme une majorité assez forte et même très forte, en faveur des quelques points centraux des engagements pris par le candidat François Mitterrand pour son deuxième septennat.

Nous sommes beaucoup à avoir défendu des thèses ouvertes et non dogmatiques à propos de l'économie privatisée ou de l'économie publique. Michel Rocard s'est lui-même souvent exprimé sur ce sujet. Toutes ces questions étaient pendantes mais, à partir du moment où elles sont soumises aux Français et que les Français votent, le problème est réglé. Ceux qui, comme moi, ont rejoint la majorité présidentielle ont accepté les données du problème, les données de ce choix.

Il me paraît donc tout à fait impossible de discuter de cet amendement mais pas pour des raisons économiques. Je ne sais qui détient la vérité sur le mode idéal de gestion de l'économie. Il y a des avantages à avoir une économie publique, ils ont été donnés notamment par M. Balligand et par bien d'autres.

En particulier dans la période actuelle de bataille et de guerre financière, la faiblesse capitaliste des sociétés françaises est très tragique. Il y avait des rumeurs d'O.P.A. sur Bouygues il n'y a pas longtemps. Bouygues pèse cinq milliards de francs, un milliard de dollars, mais ce n'est rien ! Avec des marges financières de un milliard de dollars dans l'industrie allemande, n'importe quelle entreprise allemande peut se payer cinq ou six Bouygues par an en France !

Il y a donc une faiblesse capitaliste qui donne la justification. Inversement il est vrai que, dans les alliances européennes, c'est plus compliqué de faire des montages entre sociétés publiques et sociétés privées. Il y a du pour et du contre, mais les Français ont tranché !

Comment, monsieur le député, pouvez-vous imaginer un seul instant faire rentrer par la fenêtre ce qui a été sorti par la porte ? L'élection présidentielle est la clef de l'expression politique des Français et elle a permis de trancher sur ce sujet. Comment osez-vous vouloir faire entrer par un amendement dans la loi, fût-elle de Plan, ce qui a été décidé en sens inverse par l'expression des Français au suffrage universel ?

Nous ne pouvons vous suivre un seul instant dans cette direction. Je crois d'ailleurs que cela est tellement évident que vous le savez vous-même, ce qui m'amène à me demander si, - comme je le disais tout à l'heure, puisque vous avez la bonté, de temps en temps, de dire que notre Plan n'est pas si mauvais, qu'il traduit une évolution, qu'il a certains aspects courageux -, vous ne cherchez pas vraiment à planter un arbre qui vous cache la forêt de telle sorte que, ne voyant plus la forêt, vous puissiez devant cet arbre camper sur certaines positions et dire non.

Vous êtes dans une situation politique apparemment un peu difficile, entre les municipales et les européennes, accusés de tous les maux par les groupes qui vous sont proches. Je conçois que vous puissiez avoir des raisons

externes à la discussion de ce soir, pour y afficher un vote négatif, sur un projet auquel vous avez eu la franchise de reconnaître certaines qualités.

Vous avez choisi de le faire sur un amendement qui est le plus mauvais de tous ceux auxquels vous auriez pu songer. Affrontez-vous à d'autres groupes qui ne sont pas les vôtres au sein de l'Assemblée - opposition et majorité -, affrontez-vous au Gouvernement, après tout nous en avons entendu d'autres, et nous sommes prêts à entendre des critiques et des rejets. Mais ne vous affrontez pas aux électeurs, ici, en ce Bicentenaire de la Révolution, qui est le symbole même de l'expression du peuple souverain.

Vous avez choisi le combat qui est perdu d'avance, c'est-à-dire le combat contre ceux-là mêmes grâce auxquels vous êtes ici. Ne vous étonnez donc pas si nous ne pouvons vous suivre sur cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Ce débat me semble important, je vais donner la parole brièvement à M. Barnier puis à M. Le Garrec de façon à ce que les choses soient un peu équilibrées.

La parole est à M. Michel Barnier.

**M. Michel Barnier.** Merci, monsieur le président, de nous donner une plus grande latitude sur cet amendement test puisque, sur le reste, cela ne vaut pratiquement plus la peine que l'on intervienne.

**M. Pierre Hiard.** Pourquoi ?

**M. Michel Barnier.** Parce que le Gouvernement rejette d'un revers de main tous nos amendements et que le débat - reconnaissons-le, très honnêtement - n'a pas un grand intérêt ce soir. Néanmoins, sur cet amendement test, dont je fais observer de nouveau qu'il a été cosigné par l'ensemble des groupes de l'opposition, il convient de présenter quelques remarques.

Je regrette beaucoup, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous preniez les choses comme cela et que vous négligiez le fond de cet amendement alors qu'il n'est absolument pas marqué par l'idéologie. Il est relativement ouvert et M. Alphanéry a dit lui-même qu'il pouvait être sous-amendé afin d'instaurer des garanties ou des maxima à cette augmentation des fonds propres des entreprises publiques par appel à l'épargne privée.

Nous sommes au cœur d'un problème économique et vous avez tort, monsieur le secrétaire d'Etat, de dire qu'il n'est pas économique. Je trouve très grave que vous ayez donné la réponse que je viens d'entendre. Pour deux raisons : d'abord, sous le prétexte qu'une élection s'est déroulée dans tel sens, on ne devrait pas tenir compte du contexte international, de l'évolution des choses et Dieu sait si la société internationale évolue, et évolue vite. Le rôle d'un gouvernement, le rôle d'un ministre des finances est de faire preuve de pragmatisme, de prévoir, de précéder, mais quelquefois aussi de s'adapter.

Nous pensons que cette souplesse qui devrait être donnée aux entreprises nationales est nécessaire pour les mettre à armes le moins inégales possible avec les grandes entreprises qui sont leurs concurrentes en Europe et dans le monde.

Le problème n'est donc pas politique, il est vraiment économique. De grâce, ayez un peu de mémoire, monsieur le secrétaire d'Etat ! Je l'ai dit à cette tribune hier : en 1981, M. Mitterrand venait d'être élu sur un programme que beaucoup d'entre vous connaissent bien ici : les cent dix propositions. Cela ne l'a pas empêché, moins de deux ans plus tard, de changer de politique économique sous la pression des faits.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est vrai !

**M. Michel Barnier.** Il n'y avait pas eu d'élections, sauf les élections municipales. Comme je l'ai rappelé à M. Mauroy hier, M. Delors a complètement changé de politique. Donc ne présentez pas comme une bible à ne pas transgresser cette *Lettre à tous les Français*.

Je trouve votre réponse très grave, et un peu facile. Le refus que vous opposez à l'amendement de M. Alphanéry que nous avons cosigné justifie le vote unanime de l'opposition.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, il est bien évident que l'amendement de M. Alphanéry est un amendement politique.

**M. Michel Barnier.** De politique économique !

**M. Jean Le Garrec.** On connaît trop la finesse d'esprit de M. Alphanéry pour en douter une seule seconde. S'il avait voulu poser ce problème réel qu'est celui de la respiration du secteur public, il l'aurait fait en d'autres termes. Donc, à amendement politique de M. Alphanéry, réponse politique du Gouvernement. Il ne pouvait point en être autrement.

Par ailleurs, monsieur Alphanéry, vous savez très bien que nous avons déjà posé le problème de la respiration du secteur public, de son évolution. Je l'ai abordé dans un rapport que j'ai présenté au nom de la commission des finances sur le secteur public. Vous savez très bien également que M. Bérégovoï lui-même considérait que la question de l'appel à l'épargne comme moyen de financement du secteur public s'était déjà posée à travers les certificats d'investissement et qu'elle se poserait probablement encore dans les années à venir. Le secrétaire d'Etat a donc, tout à fait raison de vous dire qu'il ne s'agit pas d'idéologie, mais d'appréciation des situations, de leur évolution et de la manière dont nous nous y adapterons.

Ce débat, monsieur Alphanéry, nous l'avons déjà eu. Nous l'aurons encore, notamment quand j'aurai à présenter de nouveau au moment du budget, tout au moins je l'espère, un rapport sur le secteur public. Mais vous avez voulu créer un événement politique. Vous l'avez fait pour des raisons tactiques évidentes. Je crois que les choses sont claires.

**M. le président.** Le vote sur les amendements n° 21 et 22 est réservé.

Tout a été dit, je crois, dans ce débat que j'ai laissé se développer de manière approfondie. Nous allons examiner l'amendement suivant.

M. de Charette et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 97, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 48 de l'annexe, après le premier alinéa, soient insérés des alinéas ainsi rédigés :

« Mais il ne suffit pas de s'engager à réduire le déficit budgétaire, car l'équilibre des dépenses publiques peut être réalisé, selon les choix politiques que l'on fait et la conception que l'on a de l'intervention de l'Etat dans l'économie, avec un volume plus ou moins élevé de dépenses publiques.

« La France considère, quant à elle, qu'elle doit poursuivre la réduction en volume de ses dépenses publiques. A cette fin, elle engagera, pendant la période triennale 1990-1992, un programme d'économies budgétaires de 120 milliards. Ces 120 milliards ne constituent pas un coût pour l'économie nationale car 120 milliards en moins dans le budget de l'Etat, c'est 120 milliards en plus dans le budget des familles et pour l'investissement et l'emploi.

« Toutes les expériences internationales l'ont démontré, ainsi que la politique menée en France de 1986 à 1988 : seule la réduction des impôts et des déficits est susceptible d'entraîner une croissance saine, soutenue et non inflationniste, qui augmente à terme les recettes fiscales. »

La parole est à M. Hervé de Charette, auquel il est loisible d'ajouter un mot sur ce qui vient d'être dit...

**M. Hervé de Charette.** Monsieur le président, je vous remercie de me laisser la liberté de mes propos. Puisqu'il n'y a pas de vote et que ce débat continue, éloigné de toute évidence des réalités, je peux bien en effet dire ce que j'ai envie de dire. D'abord je me réjouis de constater, à ce point du débat, l'existence d'une fracture entre l'ensemble des groupes de l'opposition entièrement rassemblés et le groupe socialiste sur un sujet essentiel pour l'avenir économique et social de notre pays.

**M. François Hollande.** C'est l'heure tardive qui trouble votre jugement !

**M. Hervé de Charette.** Je ne cesse de répéter depuis hier que, malgré les tentatives louables du secrétaire d'Etat ou, ici ou là, les manœuvres, on ne peut pas ignorer les différences

essentielles sur le fond de la politique économique et sociale entre l'opposition d'une part, la majorité et le Gouvernement d'autre part.

**M. François Hollande.** Ça nous rassure !

**M. Hervé de Charette.** Le débat sur le Plan, même si, comme le dit mon collègue M. Barnier, il est souvent fastidieux, il présente au moins l'intérêt - je souhaiterais que beaucoup de Français nous écoutent - de montrer en ces mois de grande confusion intellectuelle qu'il existe deux projets, deux politiques économiques et sociales : la vôtre et la nôtre.

**M. le président.** Votre temps de parole s'écoule, monsieur de Charette.

**M. Hervé de Charette.** Je termine, monsieur le président. N'ayant pas interrompu les débats, je peux m'exprimer à loisir d'autant que je serai bref pour ce qui concerne l'amendement n° 97 que j'ai présenté. Il intéresse la politique budgétaire.

La deuxième différence fondamentale - le mot « fracture » peut vous heurter - justifiant l'existence d'une majorité et d'une opposition que j'ai voulu mettre en valeur, c'est la part consacrée à la dépense publique dans notre pays.

Selon votre document, monsieur le secrétaire d'Etat, vous voulez stabiliser cette part. C'est d'ailleurs tout à fait cohérent avec le débat sur le secteur public. Nous, nous estimons qu'il faut en réalité réduire cette part par une politique d'économie et de rigueur. Nous ne pensons pas, ce faisant, appauvrir l'économie. Nous pensons, au contraire, que c'est la seule condition qui permettra d'accompagner des réductions fiscales, lesquelles nous sont imposées, *volens nolens*, quelle que soit l'opinion de chacun, par l'échéance fondamentale pour nous du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Cet amendement n'a d'autre objet que de proposer une réduction de la dépense publique, que nous avons fixée à 120 milliards de francs. Ce chiffre n'est pas choisi au hasard ; il figure dans la plate-forme U.D.F.-R.P.R. cosignée par l'ensemble des représentants des groupes ici présents pour l'élection européenne.

**M. François Hollande.** C'est vieux !

**M. Hervé de Charette.** Nous sommes donc tout à fait cohérents avec nous-mêmes !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Monsieur de Charette, je vous rappelle l'existence de l'article 54, alinéa 6, du règlement de l'Assemblée nationale qui dispose que l'orateur n'a pas la liberté totale de ses propos et que le président peut même le rappeler à l'ordre. C'était un simple rappel de procédure !

Sur le fond, votre amendement pose quelques questions. Pour vous avoir écouté depuis hier, j'étais persuadé que vous aviez bien lu le Plan. Or, à la page 50, il est écrit en caractère gras : « Il faudra veiller à ce que l'ensemble des dépenses publiques (Etat, sécurité sociale, collectivités locales) augmentent moins vite que la production nationale ». Soyons clairs ; cela ne veut pas dire « stabilisation ».

Votre amendement propose de réduire les dépenses publiques. Vous savez que le Gouvernement, lui, s'engage à réduire le déficit budgétaire et à stabiliser les dépenses. Le Plan, vous avez omis de le rappeler, prévoit que « l'ensemble des dépenses publiques augmentera moins vite que la production nationale et que des projections budgétaires triennales seront établies à cet effet ». Par conséquent, votre amendement n'a aucune raison d'être.

Enfin, dans une discussion ouverte, vous auriez pu parler des prélèvements obligatoires. Ils s'élevaient en 1985 à 44,5 p. 100, en 1986 à 44,2 p. 100, en 1987 à 44,7 p. 100, en 1988 à 44,7 p. 100, en 1989, la projection est de 44,6 p. 100 ; on verra. Mais je crois que le passage en 1987 à 44,7 p. 100 mériterait quelques commentaires.

**M. Hervé de Charette.** Monsieur Balligand, m'autorisez-vous à dire simplement une chose ?

**M. le président.** Non, on ne peut pas continuer comme cela !

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement est défavorable à l'amendement n° 97.

« L'amendement-test » montrait clairement qu'il y avait fracture entre majorité et opposition. Nul n'est plus que moi convaincu de la nécessité en démocratie d'une majorité et d'une opposition. Mais que « l'amendement-test » ait montré autre chose, je suis plus sceptique. Je ne doute pas que certains groupes de l'opposition se réjouissent d'avoir « coincé » le groupe centriste dans cet « amendement-test ».

**M. Michel Barnier.** Ce n'est pas le problème !

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Je suis moins sûr, en revanche, que les quatre lignes de « l'amendement-test » puissent, par un effet extraordinairement multiplicateur, comme disait Keynes, remettre en cause 90 pages d'un document qui eût été acceptable avec ces quatre lignes, et qui devient totalement inacceptable sans ces quatre lignes. Personne ne le croira. Je pense surtout que les contradictions que l'on voit aujourd'hui s'estomper de manière artificielle reviendront à la lumière demain.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 97 est réservé.

**M. Balligand, rapporteur, MM. Jean Le Garrec et Cambacérés** ont présenté un amendement, n° 13, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« ; sous réserve que, page 49 de l'annexe, après le deuxième alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« Par ailleurs, la libre circulation des biens et services et des capitaux devant être le moteur d'une nouvelle dynamique communautaire et non un instrument d'évasion fiscale, tant à titre interne qu'au niveau européen, les dispositifs de coopération entre Etats membres devront être adaptés en conséquence. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Cet amendement est fort simple. Nous avons voulu inscrire dans le texte que, la libre circulation des capitaux étant une dynamique communautaire et non un instrument d'évasion fiscale, il convenait d'instituer des dispositifs de coopération dans le contrôle de la circulation des capitaux au niveau du Marché unique européen.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Avis favorable.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 13 est réservé.

**M. Bruno Durieux** et les membres des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République appartenant à la commission des finances, ont présenté un amendement, n° 3, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que le 6<sup>e</sup> alinéa de la page 49 de l'annexe soit complété par les dispositions suivantes :

« , principalement :

« - la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés ;

« - la réduction des entraves fiscales à l'adaptation et à la réorganisation du secteur productif. Il faut ainsi diminuer le niveau excessif de certains droits d'enregistrement ; il faut également rechercher, avec nos partenaires, une harmonisation minimale des dispositions concernant le régime des opérations de restructuration (fusions, absorptions, apports partiels d'actifs...) ;

« - l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti pour accroître la compétitivité de l'agriculture et favoriser une utilisation optimale des terres (développement des cultures extensives) ; »

La parole est à M. Bruno Durieux.

**M. Bruno Durieux.** Cet amendement a pour objet de rétablir la rédaction initiale du projet du Gouvernement, qui a été soumise au Conseil économique et social, dans un paragraphe important sur la fiscalité pour l'emploi, qui peut jouer un rôle déterminant en faveur de l'emploi. On précisait dans ce texte que le Plan devait notamment prévoir la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, la réduction des entraves fiscales à l'adaptation et à la réorganisation du secteur productif et enfin l'allègement de la taxe sur le fon-

cier non bâti. Les impôts qui étaient énumérés dans cette rédaction posent problème et doivent faire l'objet d'une évolution.

S'agissant de l'impôt sur les sociétés, on se réjouit aujourd'hui de l'amélioration des résultats financiers des entreprises et du redressement de leur rentabilité. Mais n'oublions pas que des entreprises restent beaucoup plus endettées que leurs concurrentes en Europe et dans le monde développé. N'oublions pas non plus que si l'investissement a redémarré, nous ne comblons pas le retard très important accumulé entre 1981 et 1985.

**M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission.** Il avait commencé en 1970 !

**M. Bruno Durieux.** Je parle du retard de l'investissement français par rapport à l'investissement européen.

Par conséquent, la baisse de l'impôt sur le revenu demeure une nécessité fiscale.

Voilà sommairement exposées les justifications de cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Roger Gouhier, contre l'amendement.

**M. Roger Gouhier.** Cet amendement, selon nous, caractérise de façon éclatante la politique de la droite R.P.R., U.D.F. et U.D.C. Le Plan donne déjà beaucoup aux entreprises, mais ces partis et leurs représentants ici trouvent qu'il n'y en a pas assez. Ils veulent assurer encore plus de profits pour ces entreprises. C'est l'objectif de cet amendement.

En effet, pour satisfaire les appétits d'argent des patrons et de ceux qui détiennent les capitaux, vous voulez les exonérer le plus possible de l'impôt et votre logique, c'est à la fois l'exploitation du travail et la pression fiscale sur les salaires.

**M. Bruno Durieux.** C'est la logique courte !

**M. Roger Gouhier.** Nous nous opposons fermement à cette politique parce qu'elle est injuste. En outre, on l'a dit plusieurs fois ici, elle est inefficace. L'expérience a montré - je pourrais vous donner des exemples pris dans ma propre ville - que tous ces cadeaux n'ont pas créé un emploi de plus et ont même abouti à la disparition d'entreprises. Mais vous voulez avoir l'assurance qu'il sera possible d'aller plus loin ; c'est pourquoi vous présentez cet amendement. Croyez-bien que nous nous y opposons avec beaucoup de force. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Cet amendement tend à affirmer dans le Plan la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, la réduction des entraves fiscales à l'adaptation et à la réorganisation du secteur productif ainsi que l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti.

La réponse sur le fond appartient à M. le secrétaire d'Etat pour une raison toute simple : les termes de cet amendement figuraient dans l'avant-projet qui avait été soumis au Conseil économique et social.

Je voudrais simplement rappeler que l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti, à la page 95, sixième alinéa, est considéré comme une priorité.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** C'est en effet à moi de répondre puisque ce texte figurait dans une des nombreuses moutures successives. Le Plan n'a de valeur que par ses évolutions tout au long du processus.

Cet amendement est un peu l'illustration de la fable *Le Meunier, son fils et l'âne* : quand on essaie de faire plaisir à tout le monde, en fin de compte, on ne fait plaisir à personne !

Nous avons fixé ces trois objectifs parce qu'ils nous paraissaient souhaitables, mais des objectifs de fiscalité souhaitables, il y en a beaucoup ! Or, au cours des débats, notamment devant le Conseil économique et social et dans les sections, on nous a reproché d'envisager des marges de manœuvres budgétaires, dont personne ne peut vérifier l'existence, et de les mettre à toutes les sauces : pour la baisse des charges sociales sur les salaires les plus bas, sur l'impôt sur les sociétés, sur les entraves fiscales et les droits d'enregistrement. On nous accusait de faire des promesses multiples et variées qui ne nous coûtent rien puisque fondées sur des marges hypothétiques.

En fin de compte, nous avons jugé que ces réflexions n'étaient pas sans fondement. Nous avons donc conservé ces marges de manœuvre uniquement sur la priorité emploi, c'est-à-dire sur les charges sociales pesant notamment sur les bas salaires.

Voilà l'explication de ce retrait qui ne met pas en cause la validité de ces objectifs qui nous paraissent toujours souhaitables.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 3 est réservé.

**MM. Barnier, Auberger et les membres du groupe du Rassemblement pour la République** ont présenté un amendement, n° 96, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, page 49 de l'annexe, après le sixième alinéa, soit inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Dans la période d'exécution du X<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement rappelle son attachement à poursuivre la baisse de l'impôt sur les sociétés engagée depuis 1985. »

**M. Michel Barnier.** Il est retiré !

**M. le président.** L'amendement n° 96 est retiré.

**M. de Charette** a présenté un amendement, n° 28, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 49 de l'annexe, après le septième alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« En particulier, pour soutenir notre agriculture, l'impôt foncier non bâti sera revu en profondeur afin d'exonérer les terres de rendement modeste. »

Cet amendement n'est pas défendu.

Je suis saisi de deux amendements identiques nos 14 et 54.

L'amendement n° 14 est présenté par M. Balligand, rapporteur, MM. Strauss-Kalin, Jean Le Garrec, Cambacérés ; l'amendement n° 54 est présenté par M. Anselin, rapporteur pour avis, MM. Derosier, Sueur, Battist et les commissaires membres du groupe socialiste.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 49 de l'annexe, le début de la troisième phrase du dixième alinéa soit remplacé par les phrases suivantes :

« La portée de cette comparaison doit être relativisée en tenant compte des cotisations sociales auxquelles sont assujettis les contribuables, qu'ils soient exonérés du paiement de l'impôt sur le revenu ou non. Mais elle n'en révèle pas moins une concentration plus forte qu'à l'étranger... (le reste sans changement). »

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 14.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Cet amendement concerne la comparaison qui doit être relativisée entre les cotisations sociales auxquelles sont assujettis les contribuables, qu'ils soient exonérés du paiement de l'impôt sur le revenu ou non.

**M. le président.** Voulez-vous intervenir sur l'amendement n° 54, monsieur le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ?

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** Non, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements nos 14 et 54 ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis favorable.

**M. le président.** Le vote sur les amendements identiques nos 14 et 54 est réservé.

**MM. Thiémé, Brard, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté** ont présenté un amendement, n° 45, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 49 de l'annexe, l'avant-dernier alinéa soit supprimé. »

La parole est à M. Georges Hage.



**M. Georges Hage.** En tout état de cause, le X<sup>e</sup> Plan a l'ambition d'alléger l'impôt sur le capital.

La seule réforme de la fiscalité des SICAV de capitalisation contre laquelle les communistes seuls se sont élevés va coûter combien ? Un demi-milliard ? Un milliard ? La croissance devrait compenser ces hémorragies, mais tous les instituts de conjoncture convergent vers un même constat : le ralentissement sensible de la croissance pour 1990, et notre pays continuera toujours, selon ces mêmes instituts, à se distinguer par un taux de chômage élevé.

L'objectif central d'une « reconquête d'un haut niveau d'emploi » est d'autant plus solennellement affiché que, dans les faits, l'emploi, les salaires, les services publics sont écrasés par la perspective du Marché unique et par la double priorité accordée à l'investissement et à l'exportation.

Les dangers liés à une contrainte financière extérieure accrue sont connus : pression à la hausse sur les taux d'intérêt, pression déflationniste sur les budgets publics, risques de transfert de richesse sont en effet à attendre de la réduction des protections nationales. En contrepartie, les avantages escomptés seront inégalement répartis au profit des pays et régions dominants au sein de la C.E.E. Le coût sera sans aucun doute très lourd pour la France.

Face à ces dangers, les mesures proposées représentent une fuite en avant dans l'intégration : accélération de l'union monétaire, réduction de la fiscalité sur les revenus de capitaux, facilités accordées aux intermédiaires financiers.

La contrainte monétaire va peser plus lourdement sur les salaires et l'emploi. L'harmonisation fiscale va générer un transfert de plusieurs dizaines de milliards de francs sur les revenus salariaux. Les budgets des services publics vont devoir être comprimés - c'est déjà vérifié -, la capitalisation en matière de retraites va être favorisée. Enfin, les institutions financières ont l'ambition de reporter plusieurs milliards de francs de coût sur la clientèle populaire au travers de la facturation des services bancaires courants.

On peut donc craindre dès l'année prochaine que trois millions de foyers jusqu'alors exonérés d'impôts ne le soient plus.

La T.V.A., quant à elle, a deux tranchants.

Conçue de cette manière, l'intégration financière ne présente que des avantages pour les capitaux : contraintes, contributions et responsabilités sont allégées pour eux. Mais cela a pour contrepartie des charges accrues pour les salariés qui ont vu pourtant depuis 1982 leur situation se dégrader fortement.

Voilà qui justifie notre amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission a étudié cet amendement et l'a rejeté.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis conforme à celui de la commission !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 45 est réservé.

M. Hage, Mme Jacquaint, M. Thiémé et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 35, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 50 de l'annexe, le troisième alinéa soit supprimé. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Le X<sup>e</sup> Plan prévoit un prélèvement assis sur tous les revenus salariaux. Celui-ci pénaliserait à nouveau - c'est évident - les salariés. Les caisses de sécurité sociale dont le déficit est estimé à 34 milliards seront renflouées, nous disait-on la semaine dernière, en faisant payer 32 milliards par les salariés, les retraités, les chômeurs et 2 milliards par les patrons ! Cet exemple montre bien que les prélèvements toucheront davantage les salariés.

Nous proposons donc de favoriser la protection sociale en restaurant une contribution d'un taux égal à celui supporté par les salariés, soit 13,60 p. 100 à la charge des revenus du capital et des revenus financiers.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission a repoussé l'amendement n° 35 pour une raison simple : dans le texte même du Plan, il est prévu - et je me souviens de la déclaration de M. le secrétaire d'Etat lorsqu'il a présenté le Plan -, que, au cas où nous serions dans l'obligation, pour des raisons de conjoncture économique, d'assurer, au nom de la justice sociale, l'ensemble des couvertures, une contribution serait effectivement demandée à l'ensemble des revenus. Il n'a pas été précisé que cette contribution serait demandée à l'ensemble des revenus « salariaux ou non salariaux », le terme « revenus » nous paraissant suffisamment explicite.

Cette disposition est tout à fait fondamentale. Elle marque la volonté du Gouvernement de demander un effort à l'ensemble des classes sociales de ce pays au cas où nous ne pourrions pas - parce que la croissance serait moindre dans trois ou quatre ans, par exemple - assurer l'intégralité de la protection sociale.

Donc si l'on veut garder une protection sociale au même niveau, il faut effectivement prévoir, mais ce n'est pas de gaieté de cœur -, que cela soit affiché dans le Plan. C'est un témoignage fondamental du courage de ce discours stratégique que constitue le X<sup>e</sup> Plan.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Rejet.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 35 est réservé.

M. Balligand, rapporteur et M. Auberger ont présenté un amendement, n° 15, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 50 de l'annexe, après le troisième alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« Dans cet esprit, le Gouvernement étudiera dans la période d'exécution du X<sup>e</sup> Plan les conditions du transfert progressif sur le budget de l'Etat des charges résultant de la politique familiale. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** C'est un amendement de M. Auberger que je vais défendre.

**M. Bruno Durieux.** Avec conviction ! (Sourires.)

**M. Michel Barnier.** Nous nous en félicitons.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** L'idée qui consiste à demander au Gouvernement d'étudier dans la période d'exécution du Plan les conditions de transfert sur le budget de l'Etat des cotisations pour la politique familiale n'est pas théoriquement négative. Je crois qu'il serait bon que le Gouvernement puisse s'engager dans cette étude. La commission des finances a estimé que cet amendement était satisfaisant et n'était pas fondamentalement contraire à la philosophie du Plan.

**M. Bruno Durieux.** Vous avez fait preuve de prudence, mais l'amendement a été bien défendu !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Bien que cet amendement ait été présenté par la majorité et par l'opposition, le Gouvernement s'y opposera.

Nous ne sommes pas hostiles au thème de l'étude mais le sujet est tellement sensible que dès qu'on annonce une étude, les gens en déduisent qu'une décision est prise et cela crée tout une série de problèmes dans les relations avec les partenaires sociaux au niveau de la gestion du système social. Le problème est réel, nous ne le nions pas, mais nous ne voulons pas afficher, pour l'instant, même sous forme d'étude, une telle orientation.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quelle prudence décidément ! Prudence d'ailleurs justifiée !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 15 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 85 corrigé, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, page 50 de l'annexe, après le treizième alinéa soit inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - La défense que concrétisera le respect de la loi de programmation n° 87-342 du 22 mai 1987 relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 et la poursuite, conformément à l'échéancier initial, des programmes d'armement dont la loi a prévu le financement. »

La parole est à M. Michel Barnier.

**M. Michel Barnier.** J'avais l'espoir que M. le secrétaire d'Etat approuve le précédent amendement qui avait reçu l'aval du parti socialiste.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais nous veillons, monsieur Barnier !

**M. Michel Barnier.** Oui ! Enfin, je trouve que M. le secrétaire d'Etat est excessivement prudent puisqu'il n'accepte même pas l'idée d'une étude sur un sujet aussi fondamental.

L'amendement n° 85 corrigé est lui aussi fondamental. C'est l'un de ceux qui nous a fait regretter à plusieurs reprises que le Gouvernement nous ait privés de la possibilité de voter. Un vote sur cet amendement, par un scrutin public que nous aurions demandé, aurait été intéressant. Il nous aurait permis de vérifier l'homogénéité entre le texte du Plan et la loi de programmation militaire.

C'est un sujet que le Premier ministre a évoqué avec prudence cet après-midi dans le cadre des questions au Gouvernement. Le ministre de la défense en a parlé également. L'un et l'autre nous ont dit qu'il leur fallait du temps pour harmoniser leurs positions au sein du Gouvernement, ce que nous comprenons très bien. Il serait bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans le texte corrigé que vous nous présenterez avant vendredi, vous mettiez le Plan en conformité avec la loi de programmation militaire. C'est cette assurance supplémentaire que nous aurions voulu obtenir de vous aujourd'hui.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. Par tradition, les lois de Plan n'abordent pas les lois de programmation militaire, puisque les deux exercices sont toujours différenciés.

**M. Michel Barnier.** Non, puisque c'est quatre ans d'un côté et cinq ans de l'autre !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Quelle que soit l'opportunité politique de la question, monsieur Barnier, je suis opposé, à titre personnel, à cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Sur le fond, il y a bien sûr cohérence entre les orientations du Plan et la loi de programmation militaire. Mais la tradition, antérieure à la V<sup>e</sup> République, veut que la politique étrangère et la défense soient absentes des Plans de développement économique et social.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter cet amendement, même si, sur le fond, je le répète, nous reconnaissons qu'il y a effectivement cohérence.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 85 corrigé est réservé.

M. de Charette a présenté un amendement, n° 25, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que les deux derniers alinéas de la page 50 et les onze alinéas de la page 51 de l'annexe soient supprimés. »

La parole est à M. Hervé de Charette.

**M. Hervé de Charette.** L'objet de mon amendement est de supprimer les parties de la page 50 et de la page 51 qui comprennent diverses considérations sur les entreprises publiques.

C'est presque un amendement de forme car j'ai lu ces pages avec intérêt. Elles ont un caractère très académique, elles indiquent la méthode qui doit s'appliquer aux rapports entre les entreprises publiques et l'Etat. Mais il n'y a pas besoin de la loi de plan pour cela. J'ajoute d'ailleurs que tout est déjà dit dans la loi du 22 juillet 1982 qui, de ce point de vue, est toujours en application.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission des finances, je suis au regret de le dire, a adopté cet amendement. Il est vrai qu'elle l'a fait alors que nous étions encore minoritaires...

A titre personnel, je tiens cependant à souligner que l'amendement n° 25 de M. de Charette est en totale contradiction avec le projet de Plan puisqu'il tend à supprimer la totalité du passage consacré aux relations entre les entreprises et l'Etat.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Il est exact que le développement visé par l'amendement figure en substance dans la loi de 1982, mais nous avons jugé utile d'apporter une confirmation sous cette forme.

Ce n'est pas une forme vague. Un contrat a déjà été signé avec E.D.F. Nous avons déjà des projets de contrat dans le domaine des transports. Des contrats d'objectifs ont déjà été signés par le ministre de l'industrie.

Cela va plutôt dans le sens du souhait de M. de Charette de voir les entreprises publiques bénéficier d'un cadre de gestion autonome et définir des objectifs à moyen terme. C'est le but même de ces contrats de plan entre l'Etat et les entreprises publiques.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 25 est réservé.

M. Deprez a présenté un amendement, n° 80, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes ; « , sous réserve que, page 51 de l'annexe, le dernier alinéa soit ainsi rédigé :

« Cette rencontre entre l'Etat et les entreprises publiques s'exprimant sous des formes diversifiées et dynamiques doit respecter les responsabilités et les prérogatives des différents acteurs, ainsi que le jeu de la concurrence. En associant l'Etat, à titre exceptionnel, au capital et à la vie des entreprises, cette économie publique peut être utilement complémentaire de l'économie basée sur les entreprises privées dans la mesure où la participation de l'Etat est strictement limitée et dans la mesure où le domaine de l'économie publique recouvre un espace économique qui a besoin essentiellement de la participation de l'Etat ou qui dépend essentiellement des commandes de l'Etat. »

Cet amendement a déjà été défendu et le vote en est réservé.

Nous en venons à trois amendements, nos 55, 16 et 68 corrigé qui peuvent être soumis à une discussion commune.

M. Anselin, rapporteur pour avis, MM. Derosier, Sueur, Battist et les commissaires membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 55, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, pages 53 (alinéas 3 à 10) et 54 (alinéas 1 à 6) de l'annexe, la section intitulée « L'Europe sociale » soit ainsi rédigée ;

« Les mutations économiques qu'implique l'échéance de 1992 ne donneront leur pleine mesure que si elle est porteuse d'espoir pour le monde du travail.

« L'espoir de voir le chômage reculer de façon significative sous l'effet bénéfique du grand marché et grâce à une action plus coordonnée des pays membres doit éclipser la crainte que le renforcement de la concurrence interne ne compromette l'emploi de certains secteurs abrités jusqu'à ce jour.

« La nécessité de sauvegarder et d'enrichir le modèle social européen fondé, au-delà des particularités nationales, sur un niveau élevé de protection sociale et sur des mécanismes législatifs ou conventionnels garantissant les droits des salariés doit prévaloir sur une conception rétrograde de la compétitivité.

« La Communauté doit faire preuve de vigilance face aux risques d'une telle dérive vers le dumping social.

« Un tel comportement serait contraire aux intérêts bien compris de tous les partenaires de la Communauté, car le développement économique de l'Europe doit être orienté vers la recherche du progrès social, et non par une régression, c'est-à-dire par une vaine surenchère à la baisse des salaires et avantages sociaux vis-à-vis des nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique.

« La France a été à l'origine de l'idée d'un espace social européen qui ne se borne pas à l'accompagnement social d'un projet économique. Elle constate aujourd'hui avec satisfaction que la nécessité d'une dimension sociale de la Communauté est largement reconnue.

« Elle souhaite lui donner progressivement corps en œuvrant pour la reconnaissance de droits nouveaux. Dans cet esprit, les aspects sociaux doivent être incorporés à toutes les décisions économiques et directives relatives au grand marché.

« Cela favorisera l'essor d'un dialogue social débouchant sur de véritables textes conventionnels ou, à défaut, une réglementation communautaire permettant l'émergence d'un droit social européen. Cela suppose un rapprochement des législations nationales lorsque leur harmonisation immédiate paraît hors de portée.

« Dans cette optique, quatre objectifs lui semblent appeler des progrès rapides.

« - La mise en œuvre des directives européennes visant à harmoniser les conditions d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail et pour perfectionner les mécanismes de coordination entre régimes de protection sociale, en vue d'assurer des garanties suffisantes à toutes les personnes se déplaçant à l'intérieur de la communauté.

« - La consolidation à l'échelon communautaire des droits sociaux fondamentaux, dans le cadre d'une charte qui énoncera ces droits, prévoira les mesures propres à garantir leur respect (et donnera lieu, le cas échéant, à des prolongements sous forme de textes communautaires). Cette charte devra notamment accorder une place importante à la représentation des travailleurs, qui est aussi un des enjeux majeurs du projet de société anonyme européenne dont la France souhaite l'aboutissement.

« - Le développement du dialogue social à l'échelon communautaire, dans la perspective de véritables négociations conventionnelles. Engagé sous l'égide de la Commission, il doit être élargi et intensifié en vue de promouvoir des négociations collectives européennes. Cela suppose de conforter la place du mouvement syndical.

« Certes, il reste à s'atteler à la définition du cadre juridique qui fait défaut et la volonté de s'engager dans une telle démarche paraît encore manquer chez certains des partenaires concernés.

« Mais il faut surmonter ces écueils. En effet, dans des domaines comme la formation professionnelle, la mobilité, l'introduction de nouvelles technologies et la gestion prévisionnelle des emplois, il y a place pour des accords collectifs européens interprofessionnels ou de branches qui définiraient de grandes orientations dont la mise en œuvre serait renvoyée aux négociations et aux pratiques nationales. Sans attendre l'avènement de telles négociations européennes, il est souhaitable de favoriser la mise en place de structures de concertation et d'information semblables à celles qui existent déjà dans certains groupes français implantés dans plusieurs pays de la Communauté.

« - Le renforcement de la solidarité régionale intra-européenne. A défaut d'un tel effort, l'achèvement du marché intérieur européen risquerait en effet d'accentuer les déséquilibres internes au profit des zones déjà les plus prospères, ce qui serait en contradiction avec l'objectif d'une communauté solidaire. Ce souci de solidarité s'est déjà traduit par la décision de doubler entre 1987 et 1993 le montant des fonds structurels au bénéfice des régions les plus défavorisées de la Communauté pour assurer en fin de période la réussite de leur insertion dans l'espace communautaire.

« Il ne s'agit là que d'axes prioritaires sur lesquels des avancées rapides sont nécessaires. Mais l'ambition sociale que la France assigne à l'Europe pourrait se donner d'autres objectifs.

« - Lutter plus efficacement contre la grande pauvreté et les phénomènes d'exclusion, en assurant une coordination plus efficace des programmes communautaires et des politiques nationales, selon des modalités définies cas par cas.

« - Proposer des actions spéciales en matière de santé, par exemple pour enrayer en commun la progression de fléaux sociaux comme le Sida.

« - Combattre le déclin démographique par des mesures en faveur de l'enfance et de la famille.

« - Soutenir les efforts entrepris à l'échelon communautaire en ce qui concerne l'égalité de traitement hommes-femmes et les droits des travailleurs migrants. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** Il s'agit de préciser la conception de l'Europe sociale, notamment dans ce qu'elle doit porter comme espoir pour le monde du travail, en réaffirmant que la recherche du progrès social est indispensable à tout développement de l'Europe économique, un tel projet passant, bien entendu, par la mise en place effective des directives européennes.

En vérité, le but est de donner un contenu plus dynamique à l'Europe sociale et surtout à la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux qui ne doit pas se borner à énoncer des droits mais qui doit également préciser les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.

**M. le président.** M. Balligand, rapporteur, MM. Jean Le Garrec et Cambacérés ont présenté un amendement, n° 16, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 53 (alinéas 3 à 10) et page 54 (alinéas 1 à 6), la section intitulée : " L'Europe sociale " soit ainsi rédigée :

« L'ambition européenne ne saurait se réduire à l'instauration d'un marché unique de consommateurs. L'Europe ne deviendra une authentique communauté que dans la cohésion sociale, qui suppose au premier chef l'adhésion des salariés des pays membres. Les mutations économiques qu'implique l'échéance de 1992 ne donneront leur pleine mesure que si celle-ci est porteuse d'espoir pour le monde du travail.

« L'espoir de voir le chômage reculer de façon significative sous l'effet bénéfique du grand marché et grâce à une action plus coordonnée des pays membres doit éclipser la crainte que le renforcement de la concurrence interne ne compromette l'emploi de certains secteurs abrités jusqu'à ce jour.

« La nécessité de sauvegarder et d'enrichir le modèle social européen fondé, au-delà des particularités nationales, sur un niveau élevé de protection sociale et sur des mécanismes législatifs ou conventionnels garantissant les droits des salariés doit prévaloir sur une conception rétrograde de la compétitivité.

« La Communauté doit faire preuve de vigilance face aux risques d'une telle dérive vers le dumping social.

« Un tel comportement serait contraire aux intérêts bien compris de tous les partenaires de la Communauté, car le développement économique de l'Europe doit être orienté vers la recherche du progrès social, et non par une régression, c'est-à-dire par une vaine surenchère à la baisse des salaires et avantages sociaux vis-à-vis des nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique.

« La France a été à l'origine de l'idée d'un espace social européen qui ne se borne pas à l'accompagnement social d'un projet économique. Elle constate aujourd'hui avec satisfaction que la nécessité d'une dimension sociale de la Communauté est largement reconnue.

« Elle souhaite lui donner progressivement corps en œuvrant pour la reconnaissance de droits nouveaux. Dans cet esprit, les aspects sociaux doivent être incorporés à toutes les décisions économiques et directives relatives au grand marché.

« Cela favorisera l'essor d'un dialogue social débouchant sur de véritables textes conventionnels ou, à défaut, une réglementation communautaire permettant l'émergence d'un droit social européen. Cela suppose un rapprochement des législations nationales lorsque leur harmonisation immédiate paraît hors de portée.

« Dans cette optique, quatre objectifs lui semblent appeler des progrès rapides.

« - La mise en œuvre des directives européennes visant à harmoniser les conditions d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail et pour perfectionner les mécanismes de coordination entre régimes de protection sociale, en vue d'assurer des garanties suffisantes à toutes les personnes se déplaçant à l'intérieur de la Communauté.

« La consolidation à l'échelon communautaire des droits sociaux fondamentaux, dans le cadre d'une charte qui énoncera ces droits, prévoira les mesures propres à garantir leur respect (et donnera lieu, le cas échéant, à des prolongements sous forme de textes communautaires). Cette charte devra notamment accorder une place importante à la représentation des travailleurs, qui est aussi un des enjeux majeurs du projet de société anonyme européenne dont la France souhaite l'aboutissement.

« - Le développement du dialogue social à l'échelon communautaire, dans la perspective de véritables négociations conventionnelles. Engagé sous l'égide de la Commission, il doit être élargi et intensifié en vue de promouvoir des négociations collectives européennes. Cela suppose de conforter la place du mouvement syndical.

« Certes, il reste à s'atteler à la définition du cadre juridique qui fait défaut et la volonté de s'engager dans une telle démarche paraît encore manquer chez certains des partenaires concernés.

« Mais il faut surmonter ces écueils. En effet, dans des domaines comme la formation professionnelle, la mobilité, l'introduction de nouvelles technologies et la gestion prévisionnelle des emplois, il y a place pour des accords collectifs européens interprofessionnels ou de branches qui définiraient de grandes orientations dont la mise en œuvre serait renvoyée aux négociations et aux pratiques nationales. Sans attendre l'avènement de telles négociations européennes, il est souhaitable de favoriser la mise en place de structures de concertation et d'information semblables à celles qui existent déjà dans certains groupes français implantés dans plusieurs pays de la Communauté.

« - Le renforcement de la solidarité régionale intra-européenne. A défaut d'un tel effort, l'achèvement du marché intérieur européen risquerait en effet d'accentuer les déséquilibres internes au profit des zones déjà les plus prospères, ce qui serait en contradiction avec l'objectif d'une communauté solidaire. Ce souci de solidarité s'est déjà traduit par la décision de doubler entre 1987 et 1993 le montant des fonds structurels au bénéfice des régions les plus défavorisées de la Communauté pour assurer en fin de période la réussite de leur insertion dans l'espace communautaire.

« Il ne s'agit là que d'axes prioritaires sur lesquels des avancées rapides sont nécessaires. Mais l'ambition sociale que la France assigne à l'Europe pourrait se donner d'autres objectifs.

« - Lutter plus efficacement contre la grande pauvreté et les phénomènes d'exclusion, en assurant une coordination plus efficace des programmes communautaires et des politiques nationales, selon des modalités définies cas par cas.

« - Proposer des actions spéciales en matière de santé, par exemple pour enrayer en commun la progression de fléaux sociaux comme le Sida.

« - Soutenir les efforts entrepris à l'échelon communautaire en ce qui concerne l'égalité de traitement hommes/femmes et les droits des travailleurs migrants. »

Sur cet amendement, MM. Balligand, Jean Le Garrec et Cambacérés ont présenté un sous-amendement, n° 49, ainsi rédigé :

« Avant le dernier alinéa de l'amendement n° 16, insérer l'alinéa suivant :

« Combattre le déclin démographique par des mesures en faveur de l'enfance et de la famille ».

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission a souhaité sous-amender l'amendement n° 16 afin de préciser qu'il fallait combattre le déclin démographique par des mesures en faveur de l'enfance et de la famille.

En effet, dans le cadre de la grande ambition sociale que la France assigne à l'Europe, il faut inclure la lutte contre le déclin démographique. Il faut qu'il y ait une politique globale de la famille en France bien évidemment et même en Europe parce que nous savons que chez nos partenaires, la situation est encore plus grave que chez nous.

**M. Michel Barnier.** Il est ennuyeux de procéder par voie d'amendements pour un tel sujet !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** Permettez-moi de signaler, monsieur le président, que la phrase « Combattre le déclin démographique par des mesures en faveur de l'enfant et de la famille » figure dans mon amendement.

**M. le président.** M. de Charette a présenté un amendement, n° 68 corrigé, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 53 de l'annexe, les troisième, quatrième et cinquième alinéas soient remplacés par les alinéas suivants :

« Il ne suffit pas de bomer notre ambition à constater que le marché unique donnera une impulsion à la croissance économique européenne et, par conséquent, à l'emploi. La justice sociale et la solidarité ne sont pas les enfants obligés de la croissance. L'histoire économique et sociale du siècle qui s'achève démontre au contraire que le progrès social exige une volonté politique affirmée et, à défaut, un rapport de force favorable aux salariés.

« C'est pourquoi ces derniers ont raison de s'interroger sur les conséquences qu'aura la mise en œuvre de l'Acte unique européen sur leur sort.

« La réponse de la France tient en une phrase : nous voulons défendre et promouvoir le modèle social européen.

« La thèse la plus généralement répandue, c'est que les systèmes sociaux en Europe sont profondément différents les uns des autres et représentent des cultures sociales opposées. Cette thèse confond l'arbre avec la forêt. Dans ce domaine comme dans les autres, ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui nous unit.

« Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les autres ensembles mondiaux : les Etats-Unis, le Japon, les pays communistes ou la nébuleuse des pays du tiers monde. On voit alors immédiatement que ce qui rassemble les systèmes sociaux des principaux pays européens, c'est un cocktail particulier où se conjugue un niveau exceptionnellement élevé de protection sociale, le rôle dominant de la négociation collective appuyé sur des systèmes avancés de représentation des salariés, enfin un dosage important d'interventionisme de l'Etat pour assurer la protection des salariés dans l'entreprise et dans la vie sociale.

« Que des pays comme le Portugal ou la Grèce soient encore éloignés de ce modèle, ou que des différences réelles distinguent les systèmes sociaux anglo-saxons, germaniques ou latins, ne change rien à l'affaire. Il existe bel et bien un modèle social européen.

« Certes ce modèle social connaît des difficultés. Son coût élevé, sa centralisation souvent excessive, les menaces graves que chaque pays perçoit en matière de retraites, son poids trop lourd pour les entreprises, en particulier en France, constituent autant de problèmes qui exigent de grands efforts au cours des années à venir.

« La question est de savoir ce que nous voulons faire de nos systèmes sociaux. Veut-on les remettre profondément en cause, comme on le suggère ici ou là, parce qu'ils coûtent trop cher ? Ce serait absurde. Ils ont assuré un haut niveau de progrès social auquel les peuples européens, à commencer par les Français, sont profondément attachés. Les succès économiques de la République fédérale d'Allemagne démontrent d'ailleurs qu'à certaines conditions, ils n'ont pas empêché les pays les plus performants d'affronter avec succès la nouvelle donne économique mondiale. On ne peut pas proposer à la nouvelle génération d'Européens d'engager une nouvelle étape de la construction européenne qui se confondrait avec une période de régression sociale.

« La France demande au contraire que l'Europe affiche avec force sa volonté de défendre et de promouvoir le modèle social qu'elle incarne. Ce qui manque aujourd'hui à l'Europe pour qu'elle soit celle des peuples, c'est d'affirmer clairement cet objectif politique majeur comme la clé de voûte de l'édifice qu'elle projette de construire.

« Pour y parvenir, trois conditions s'imposent :

« La première, c'est tout naturellement d'affirmer l'existence d'un tel modèle. Il faut, en effet, une prise de conscience populaire et, d'abord, des dirigeants politiques

et des partenaires sociaux européens que ce modèle social existe et qu'il vaut la peine d'être défendu. Pris séparément, nos systèmes sociaux risquent d'entrer en compétition et d'être tirés vers le bas par la concurrence interne au marché unique européen. Prenons d'abord conscience que nous voulons au contraire les défendre et les faire progresser. Sans l'Europe, nos systèmes sociaux seront menacés et, peut-être, entraînés dans la tourmente. L'Europe est leur chance, la chance du progrès social.

« La deuxième condition à remplir sera, pour les pays de la Communauté, de s'engager dans la voie de l'harmonisation de leurs dispositifs sociaux. Il faut rejeter le dumping social que les pays les moins protégés voudraient faire supporter aux autres à l'abri des frontières communautaires. Ainsi on ne peut pas accepter durablement que les industries textiles françaises aillent s'installer au Portugal parce qu'elles y trouvent une main-d'œuvre moins protégée et donc moins chère. Mais il faut aussi écarter toute idée d'unification de nos systèmes sociaux dont la diversité des méthodes doit être acceptée comme une valeur positive. Ni dumping social, ni unification, mais harmonisation des systèmes sociaux que nous ne pourrions défendre en commun que s'ils convergent ensemble vers le progrès.

« Enfin, la Communauté européenne devrait engager sur la scène internationale le combat du progrès social. Il n'y a aucune raison que des pays qui sont en train de devenir aussi riches que nous, par exemple les quatre dragons de l'Asie, s'obstinent à sous-payer et à sous-protéger leur main-d'œuvre et à bénéficier de surcroît du libre accès au marché européen. Les Américains l'ont pratiquement imposé - avec succès - au Japon. Ce que les Occidentaux ont exigé des Soviétiques en matière de droits de l'homme, les Européens doivent commencer désormais de le demander en matière de droits sociaux aux nouveaux pays développés dans le cadre des négociations commerciales. »

La parole est à M. Hervé de Charette.

**M. Hervé de Charette.** Le fond du débat est, me semble-t-il, de prendre conscience, d'affirmer qu'il y a un modèle social européen. Et si j'en parle, c'est parce que jamais les gouvernements, la Commission, le Parlement, bref jamais les institutions européennes n'ont marqué l'existence de ce modèle social européen par des déclarations, des actes forts.

Or, ce modèle social existe bien au-delà de nos différences. Ces différences qui sont fortes entre les contextes, les législations, les traditions sociales, les cultures sociales de nos pays sont malgré tout moins fortes que ce qui nous rassemble comme on peut le constater aisément en comparant à d'autres ensembles comme les Etats-Unis, le Japon, les pays en voie de développement ou le bloc de l'Est.

Par conséquent, l'acte politique important, c'est l'affirmation d'un modèle social européen. J'ajoute que, selon moi, il n'y a pas deux façons de défendre ce modèle social européen : on ne peut le faire qu'en construisant l'Europe. Si chaque nation reste seule avec sa culture sociale propre, eh bien, la concurrence internationale conduira à des régressions. C'est pourquoi je souhaite que le projet de Plan affirme cette volonté de la France d'entraîner, autant qu'elle le peut, ses partenaires dans la défense du modèle social européen.

Ce modèle social est pour nous une valeur de civilisation. Si nous en sommes fiers, si nous voulons le défendre, si nous voulons le promouvoir, cela implique aussi qu'au plan international nous en marquions l'importance et que par conséquent, dans les débats économiques que nous avons avec les grands pays du monde, par exemple au sein du G.A.T.T., nous soyons en état de mettre en face de nos concessions économiques, de nos avancées vers le libre échange international des conditions qui tiennent compte des contraintes liées à la défense et à la promotion de notre modèle social.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission des finances n'a pas pu examiner cet amendement qui lui est parvenu après la réunion qu'elle a tenue en application de l'article 88 du règlement.

A titre personnel, je pense que cet amendement aurait mérité une discussion puisqu'il comporte une base qui n'est pas inintéressante.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 55 et n° 16, sur le sous-amendement n° 49 et sur l'amendement n° 68 corrigé ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, si vous avez groupé ces amendements, c'est que, fort légitimement, vous y avez trouvé des points communs, et c'est intéressant s'agissant de l'Europe sociale.

Votre amendement, monsieur de Charette, témoigne d'une méthode de travail défailante. En effet, si l'U.D.F., si vous-même aviez répondu à la suggestion que j'avais faite aux présidents de groupe, le 3 janvier, de préparer ensemble ce débat, je crois que nous aurions trouvé une version commune à votre proposition et à celle qui a été élaborée par la commission.

Je regrette que l'on n'ait pas pu faire ce travail de rapprochement, de synthèse, mais comme, maintenant, il faut choisir, ma préférence ira à la version que propose la commission.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 55, le sous-amendement n° 49 et les amendements n°s 16 et 68 corrigé est réservé.

M. André Rossi a présenté un amendement, n° 69, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« Sous réserve que, page 55 de l'annexe, le cinquième alinéa soit ainsi rédigé :

« D'ores et déjà, conformément au sommet de Hanovre, le comité Delors a rendu sa réflexion sur la réalisation d'un espace monétaire intégré en proposant un échancier à trois étapes : la première, à caractère préparatoire, la seconde avec mise en œuvre d'instituts monétaires, la dernière avec création d'une monnaie commune. Cette finalité et ce processus doivent être approuvés dans le cadre du présent projet de loi, en souhaitant que les étapes, sans qu'on puisse fixer la durée de chacune, soient les plus brèves possibles. »

La parole est à M. Hervé de Charette, pour soutenir cet amendement.

**M. Hervé de Charette.** Au nom de mon collègue M. Rossi, à l'amendement duquel je m'associe pleinement, je voudrais vous dire ce qui suit :

Au moment où le projet de loi sur le X<sup>e</sup> Plan a été déposé, le comité Delors n'avait pas encore rendu ses conclusions sur l'union monétaire. C'est aujourd'hui chose faite. Il faut donc rendre le projet de loi conforme à la réalité. Mais au-delà de cet aspect purement rédactionnel, notre ambition va évidemment beaucoup plus loin.

Il s'agit, en effet, pour nous, Européens convaincus, d'approuver le principe de l'union monétaire que nous avons toujours considéré comme le parachèvement indispensable de la construction européenne.

Il s'agit aussi de prendre acte de la progressivité raisonnable des trois étapes prévues par le rapport du comité Delors. Nous n'aurons pas l'occasion de sitôt de manifester notre volonté de voir se réaliser l'union monétaire, nous devons donc saisir l'occasion de ce débat.

J'ajoute qu'en approuvant cet amendement, vous donnerez aux représentants de la France qui vont assurer la présidence de la Communauté pendant le prochain semestre, une autorité supplémentaire pour faire avancer ce dossier et, en particulier, pour pousser nos partenaires à se préparer à la première étape de l'union monétaire.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement.

Je poserai simplement une question, monsieur de Charette, que vous transmettez à mon excellent collègue M. André Rossi : le Plan est-il bien le lieu pour fixer les lignes directrices d'une négociation qui est sans doute loin d'être achevée ? Je n'en suis pas très sûr.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement n'a pas tardé pour donner son accord aux propositions du rapport Delors. Mais comme le dit M. Balligand, ce rapport doit être discuté au sommet de Madrid en juin. Si donc nous

sommes d'accord sur le fond, il nous paraît matériellement difficile de modifier le texte du Plan en fonction de l'actualité quotidienne jusqu'à ce sommet.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 69 est réservé.

MM. Vial-Massat, Goldberg, Brard, Thiémé et Tardito ont présenté un amendement, n° 57, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 58 de l'annexe, dans l'avant-dernier alinéa, après les mots : " l'agriculture européenne ", soient insérés les mots : " avec un taux de croissance légèrement inférieur au taux moyen mondial. " »

La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Si vous le permettez, monsieur le président, je soutiendrai en même temps l'amendement n° 58.

**M. le président.** C'est très bien, monsieur Hage, surtout si vous le faites rapidement !

Je suis en effet saisi d'un amendement n° 58, présenté par MM. Goldberg, Vial-Massat, Brard, Thiémé et Tardito, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 59 de l'annexe, le deuxième alinéa soit supprimé. »

La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir ces deux amendements.

**M. Georges Hage.** Notre amendement n° 57 a pour objet de rétablir la vérité quant aux effets de la politique agricole commune sur l'agriculture française.

Les superlatifs ne manquent pas pour évoquer l'expansion de l'agriculture grâce à la P.A.C. Le fait le plus utilisé est l'excédent extérieur. Mais la France, en réalité, n'a pas obtenu de résultats probants. Le taux annuel moyen de croissance de l'agriculture s'est situé, de 1960 à 1970, avec 1,6 p.100, au cinquième rang des pays développés de l'O.C.D.E., loin derrière les Pays-Bas.

Si nous prenons un autre critère, celui de la valeur ajoutée par actif agricole, les résultats français sont modestes.

Au sein de la Communauté, elle n'a pas été le pays le plus bénéficiaire sur une longue période de la P.A.C. Entre 1973 et 1985, la production finale de notre pays s'est accrue de 1,1 p. 100 en moyenne annuelle alors qu'en République fédérale d'Allemagne, pays aux potentialités moins importantes, la croissance était supérieure.

Nous constatons que l'agriculture de notre hexagone s'est inscrite dans la petite moyenne des pays développés malgré des atouts supérieurs. Les décisions politiques, au rang desquelles figure la P.A.C., n'ont donc pas constitué des facteurs dynamisants. Au contraire, les résultats obtenus l'ont été en compromettant l'avenir.

Tout le monde reconnaît que le désert humain gagne ; beaucoup admettent que le tissu agricole ne peut plus se régénérer ; la population vieillit : les naissances dans les ménages agricoles diminuent ; la friche gagne ; les facteurs naturels de production, la terre, l'eau, l'air, tout ce qui fait l'environnement quotidien, faune et flore, sont compromis.

Voilà pour le bilan. Il n'incite guère à poursuivre dans la voie tracée par la politique agricole commune.

L'alinéa que nous proposons de supprimer par l'amendement n° 58 nous apparaît en contradiction avec certaines déclarations ministérielles affirmant qu'il faut une pause dans les réformes. Le ministre de l'agriculture a encore défendu cette idée récemment devant le congrès de la F.N.S.E.A. Elle n'est pas reprise dans le X<sup>e</sup> Plan. Pour notre part, nous estimons, non seulement que cette pause est nécessaire mais que de nombreuses décisions déjà prises devraient être reconsidérées dans l'intérêt des agriculteurs, de tous les pays d'ailleurs.

Quotas, pénalités laitières et bien d'autres décisions mettent gravement en cause l'agriculture. Il faudrait par exemple abandonner la référence aux prix mondiaux pour fixer les prix agricoles, encourager les produits déficitaires, multiplier les labels de production, accroître la consommation de produits agricoles dans les pays en voie de développement.

S'il faut limiter les productions, il faudra commencer par celles qui s'éloignent le plus de cet ensemble d'impératifs qui constituent une autre politique, une autre façon de faire l'Europe.

Non seulement la poursuite de la réforme de la P.A.C. doit être remise en cause mais une réflexion nouvelle est nécessaire pour repenser cette politique avec, au centre de ses préoccupations, l'homme européen d'aujourd'hui et de demain.

Votre Plan, en choisissant d'aider quelques multinationales à dominer l'économie agro-alimentaire, s'oppose à une évolution de l'Europe solidaire et véritablement sociale. C'est pourquoi nous ne pouvons que le combattre.

Si d'aucuns ici s'étonneraient que je parle d'agriculture comme je parlerai tout à l'heure de la mer, il faudrait qu'ils aillent consulter les statistiques. Ils s'apercevraient que le Nord est un département agricole d'importance et qu'il a une façade maritime.

**M. le président.** Mais nous le savons tous, monsieur Hage.

Quel est l'avis de la commission sur les deux amendements ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** L'amendement n° 57 et l'amendement n° 58 sont tous les deux relatifs à la P.A.C.

D'abord, l'amendement n° 58. C'est vrai que M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, a souhaité une pause dans la réforme de la P.A.C. Il n'en demeure pas moins que, actuellement, il faut surtout restaurer l'unité du Marché commun, très largement mise à mal par les montants compensatoires, et rechercher de manière permanente un ajustement de la production aux débouchés.

Quant à l'amendement n° 57, il ne faut pas exagérer les aspects négatifs de la P.A.C. Les aspects positifs sont très importants : d'abord, l'auto-provisionnement de la C.E.E. est tout à fait assuré ; ensuite, l'essor des échanges dans la Communauté est très fort ; enfin et surtout, la France est le deuxième exportateur mondial de produits agricoles. L'agriculture française dans la Communauté européenne serait vouée au déclin si elle se repliait aujourd'hui sur elle-même avec une bonne sanctuarisation du territoire à l'échelle agricole.

Par conséquent, à titre personnel, je suis opposé à ces deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

**M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat.** Avis conforme à celui de la commission.

**M. le président.** Le vote sur les amendements n°s 57 et 58 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 86, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 59 de l'annexe, la deuxième phrase du septième alinéa soit ainsi rédigée :

« La France, par sa détermination, fera en sorte que la C.E.E. obtienne des autres grands exportateurs de produits agricoles la reconnaissance définitive de la politique agricole commune et un rééquilibrage, en faveur des pays membres de la Communauté, des soutiens apportés aux activités agricoles. »

La parole est à M. Michel Barnier.

**M. Michel Barnier.** Cet amendement est un peu lié aux précédents. J'en dis un mot simplement.

Ce que les Français ne font pas pour la France, ce ne sont pas forcément les autres qui vont le faire à leur place. La rédaction de votre Plan présuppose une volonté de la Communauté dont nous ne sommes pas vraiment sûrs. Je préférerais qu'elle soit un peu plus volontariste et qu'elle affirme la nécessité pour la France de faire preuve de détermination.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement.

Sur le fond, il ne me pose pas de problème particulier à titre personnel, mais je ne peux pas donner d'avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro,** *secrétaire d'Etat.* Avis réservé pour l'instant. Il paraît difficile de faire des exhortations sur des problèmes qui ne dépendent pas seulement de nous mais aussi des autres pays de la C.E.E. Nous allons donc réfléchir.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 86 est réservé.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue pour quelques instants.

(La séance, suspendue le jeudi 27 avril 1989 à une heure cinquante-cinq, est reprise à deux heures dix.)

**M. le président.** La séance est reprise.

**M. Hage,** **Mme Jacquaint,** **MM. Ansart,** **Gayssot,** **Hermier** et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté l'amendement, n° 70, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, pages 65 à 70 de l'annexe, le chapitre 4-1 intitulé " Education et formation " soit supprimé. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Je défendrai cet amendement très rapidement, monsieur le président, puisque je suis déjà intervenue longuement à propos de l'école et de l'éducation nationale dans la discussion de l'article unique.

En dépit des informations qui nous ont été communiquées par M. le secrétaire d'Etat, je continue de penser que les dispositions du X<sup>e</sup> Plan ne sont pas conformes au projet de loi d'orientation sur l'éducation qui a fait l'objet d'une large concertation avec les organisations syndicales d'enseignants. J'espère que nous obtiendrons satisfaction sur les questions que nous avons posées.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand,** *rapporteur.* L'amendement déposé par M. Hage et les membres du groupe communiste demande la suppression du grand chantier relatif à l'éducation au motif que les dispositions du projet de Plan ne sont pas conformes à celles du projet de loi d'orientation sur l'éducation.

Je crois pouvoir dire qu'une retouche au projet de Plan, consacrée à ce grand chantier, sera proposée par le Gouvernement cette nuit ou vendredi matin.

Aussi, madame Jacquaint, et même s'il y a une légitimité au dépôt de cet amendement, ne serait-ce que parce qu'il y a eu évolution entre le moment où le projet de loi a été élaboré et celui où les négociations conduites par le ministre de l'éducation nationale ont abouti, il serait de bon ton, me semble-t-il, que vous le retiriez, puisque les retouches subséquentes aux négociations avec les syndicats seront apportées au projet de Plan.

**Mme Muguette Jacquaint.** Je préfère tenir que courir et maintiens mon amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro,** *secrétaire d'Etat.* Le Gouvernement est contre l'amendement, mais vous aurez satisfaction, madame le député.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 70 est réservé.

**M. Goulet** a présenté un amendement, n° 71, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 65 de l'annexe, le septième alinéa soit complété par les mots :

« quelles que soient les formes d'enseignement reconnues qui, dans leur pluralité, y contribuent. »

Sur cet amendement, M. Durieux a présenté un sous-amendement, n° 102, ainsi rédigé :

« Dans l'amendement n° 71, substituer aux mots " d'enseignement reconnues ", les mots " d'enseignement public et privé reconnues par l'Etat ". »

L'amendement n° 71 n'est pas soutenu.

**M. Barnier** et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 87, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 66 de l'annexe, le quatrième alinéa soit ainsi rédigé :

« - relever, ou à tout le moins maintenir, le niveau actuel du baccalauréat et conduire trois élèves sur cinq à ce diplôme. »

La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Cet amendement, qui porte sur le chapitre important de l'éducation, a essentiellement pour objet de faire en sorte, de maintenir, à côté des objectifs quantitatifs, un objectif qualitatif. Ce doit être aussi, nous semblait-il, une des vocations du Plan.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand,** *rapporteur.* L'amendement de M. Barnier et du groupe R.P.R. propose de remplacer l'objectif contenu dans le projet de Plan et tendant à conduire trois élèves sur cinq au niveau du baccalauréat par un objectif plus ambitieux tendant à les conduire systématiquement au baccalauréat lui-même. En d'autres termes, l'objectif tendant à amener 60 p. 100 des élèves en classe terminale serait remplacé par un objectif tendant à obtenir 60 p. 100 de bacheliers par classe d'âge.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le dispositif de l'amendement est en contradiction avec son exposé des motifs, qui met en garde contre des objectifs strictement quantitatifs. La volonté de maintenir le niveau du baccalauréat est par ailleurs totalement contradictoire avec celle de faire en sorte que trois élèves sur cinq obtiennent ce diplôme d'ici à trois ans et demi.

Aussi, du fait de son caractère irréaliste, je propose le rejet de l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro,** *secrétaire d'Etat.* Avis conforme à celui de la commission.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 87 est réservé.

**Mme Jacquaint,** **MM. Brard,** **Thiémé,** **Tardito** et **Hage** ont présenté un amendement, n° 59, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, page 69 de l'annexe, après la première phrase du dernier alinéa, soit insérée la phrase suivante : « En concertation avec l'Etat, elles créent les conditions permettant aux salariés de consacrer 10 p. 100 de leur temps à cette formation. »

La parole est à M. Roger Gouhier, pour soutenir cet amendement.

**M. Roger Gouhier.** Cet amendement porte sur la formation. Il n'y a de bonne formation qu'à partir du moment où l'on donne du temps aux salariés pour être formés.

L'orientation du Plan en matière de formation prolonge les choix déjà effectués. Nous assistons, d'une part, à une régression de la place occupée par les établissements publics de formation et, d'autre part, à une croissance des dispositifs laissant au patronat tous les pouvoirs.

Cette tendance est fortement accentuée par la mise en place du crédit-formation. Alors que la formation, on le sait, détermine la capacité du pays à faire face aux évolutions technologiques et permet d'être aux premières places des pays du monde dans le domaine de la recherche, par exemple, elle est traitée presque exclusivement comme un instrument mis au service du patronat. Durant la discussion budgétaire, d'ailleurs, des remarques ont été faites sur ce point.

Nous disons, monsieur le secrétaire d'Etat, que les buts poursuivis ne sont pas bons. Votre orientation permet d'ouvrir la voie à des qualifications non reconnues par le patronat et aboutit à l'absence de débouchés professionnels.

Nous demandons surtout que soient liés deux besoins impérieux pour les jeunes, pour les Français, mais aussi pour l'économie du pays. Ces besoins impérieux sont plus de formation pour plus d'emplois.

Dans cette action, il faut faire jouer pleinement leur rôle au service public et aux organismes publics. Il devrait y avoir une exigence : tous les établissements et entreprises dispensant de la formation devraient être soumis à des règles de fonctionnement et à des évaluations de résultats qui permettent de faire prévaloir les objectifs définis par la puissance publique.

L'orientation du Plan, s'inspirant d'autres pays qui ont une autre histoire et une autre culture industrielle, nous enchaînerait à une politique commune contraire aux besoins de notre pays. Sans formation de qualité et de haut niveau, il n'y a malheureusement que travail précaire et sous-payé, et les revenus sont souvent misérables pour la plus grande partie des salariés.

Nous ne pouvons laisser croire que votre politique pourrait dans ces conditions, offrir une chance aux jeunes à partir de l'application de ce Plan. C'est pourquoi nous le dénonçons et c'est pourquoi nous proposons que figure au moins dans le texte l'obligation de donner du temps pour la formation.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, j'en demanderai le rejet, parce qu'il tend à figer de manière quantitative le temps de formation sans distinguer entre les professions.

Je rappelle à notre excellent collègue qu'à la page 70 de l'annexe, il y a un développement sur « le droit de tout individu, quels que soient son âge ou son statut, de pouvoir suivre une formation débouchant sur une véritable qualification », avec la mise en place du crédit-formation qui me semble, du point de vue structurel, quelque chose de beaucoup plus important que la définition d'un temps de formation, ne serait-ce que parce qu'il a institué sur la base d'expériences qui ont été menées dans la Communauté européenne où, dans certains pays, on sait allier formation continue, formation qualifiante au plein sens du terme et réinsertion réelle dans le monde du travail.

**M. Guy Bêche.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis conforme !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 59 est réservé.

MM. Brard, Thiémé, Tardito, Mme Jacquaint et M. Hage ont présenté un amendement, n° 60, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 72 de l'annexe, le deuxième alinéa soit complété par les mots : "d'ici à la fin de 1992". »

La parole est à M. Roger Gouhier pour soutenir cet amendement.

**M. Roger Gouhier.** Cet amendement tend à ajouter une précision ; il n'a pas la prétention d'améliorer le chapitre consacré à la recherche.

Nous avons déjà notre point de vue sur l'ensemble du document de Plan, mais je veux ajouter que la recherche scientifique et technologique est essentiellement mise au service de la modernisation, malheureusement contre l'emploi. Le rôle de la recherche publique est compromis, celui des grandes entreprises nationales, qui pourtant représentent environ la moitié du potentiel de la recherche industrielle, est sous-estimé.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Il faut remercier M. Devaquet !

**M. Roger Gouhier.** La faible croissance des richesses affectées à la recherche ignore les décisions antérieures prises tant par le Parlement que par le Gouvernement et visant à

rattraper le retard de la France sur les autres pays. Le Plan ne nous propose pas d'atteindre le taux de 3 p. 100 du P.I.B. consacré à la recherche au terme de la période considérée, mais seulement de s'inscrire dans cet objectif. En fait, le Gouvernement admet qu'il faudra attendre 1995 pour parvenir à ce taux d'effort fixé depuis maintenant près de sept ans.

A ce rythme-là, nous ne rattraperons pas nos concurrents, ou alors, il faut qu'ils nous attendent. C'est pourquoi je souhaite vivement que des précisions soient apportées.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. Toutefois, j'observe que la loi de programme pour la recherche, qui devait se terminer en 1988, n'a pas atteint ses objectifs. Il est donc difficile de faire figurer dans le Plan un objectif quantifié dont on sait qu'il risque de ne pas être atteint.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis conforme à celui de la commission, d'autant que les engagements concernent le secteur public, mais aussi le secteur privé que nous ne maîtrisons pas.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 60 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 88, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 77 de l'annexe, après le deuxième alinéa, soit inséré un alinéa ainsi rédigé :

« En tout état de cause, la politique des prix conduite à l'échelon européen, de même que la volonté nationale de modérer les charges fiscales et sociales qui pèsent sur l'agriculture, permettront aux exploitants agricoles de connaître durant la phase d'exécution du Plan une évolution de leur revenu identique à celle des autres catégories socioprofessionnelles ».

La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Il s'agit, avec cet amendement, d'aider le monde agricole et de manifester, à travers le Plan, la volonté d'aller, autant que faire se peut, vers une parité des revenus entre les agriculteurs et les autres catégories socioprofessionnelles.

Cette parité ressortit à l'évidence aux compétences du Gouvernement, puisque le revenu des agriculteurs dépend à la fois des prix fixés à Bruxelles, pour la détermination desquels le Gouvernement français est partie prenante, et de la modération des charges sociales et fiscales, qui sont de stricte compétence nationale. L'amendement a pour but de faire en sorte que ces charges soient allégées pour les agriculteurs.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je dirai qu'il présente le problème agricole comme d'une grande simplicité - on voit tout de suite ce qu'il faut faire pour que tout aille bien - en réalité les choses sont beaucoup plus compliquées.

La parité de revenus entre les agriculteurs et les autres catégories socioprofessionnelles, ce peut être un bel objectif, mais il faut savoir que l'agriculture est la seule profession qui bénéficie de soutiens structurels des prix, y compris au niveau communautaire. C'est le seul secteur d'activité qui ne soit pas réellement dans les conditions du marché. Si c'était le cas, l'amendement pourrait se justifier, mais je ne suis pas sûr que nous garderions beaucoup d'agriculteurs en France !

Je rappelle par ailleurs ce qui a été fait dans la loi de finances pour 1989, avec le soutien aux agriculteurs en difficulté, et avec la loi sur le R.M.I., qui est ouvert aux agriculteurs - ils sont nombreux à pouvoir y prétendre.

Tout cela correspond au soutien social qu'il convient de prendre en charge. Pour le reste, le ministre de l'agriculture, dans un projet de loi d'adaptation qui devrait être déposé au cours de la présente session, va proposer la mise en place de dispositifs de solidarité, mais aussi de modernisation de l'agriculture, et je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en traiter plus longuement dans le Plan.



**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Même avis !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 88 est réservé.

MM. Brard, Thiémé et Tardito ont présenté un amendement, n° 61, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 77 de l'annexe, les troisième et quatrième phrases du troisième alinéa soient ainsi rédigées :

« Notre tissu industriel agro-alimentaire n'est pas suffisamment développé pour valoriser les productions de base. Aussi les entreprises, et notamment les coopératives apportant de la valeur ajoutée aux produits agricoles nationaux devront être confortées. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour soutenir cet amendement.

**Mme Muguette Jacquaint.** Il est soutenu !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission ne l'a pas examiné.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Avis négatif.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 61 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 89, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 78 de l'annexe, après le septième alinéa, soit inséré un alinéa ainsi rédigé :

« En outre, durant la période du Plan, le Gouvernement se montrera soucieux de l'évolution du petit commerce, lequel, en milieu rural notamment, maintient une activité dont la disparition serait gravement préjudiciable à l'équilibre du territoire. »

La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** On ne saurait nier les avantages apportés par la modernisation des circuits commerciaux. Il sont évidents. Mais, dans les zones rurales, il faut tenir compte des difficultés persistantes que rencontre le petit commerce sans lequel il n'y aurait plus ni activité ni distribution dans nombre de communes, notamment dans les zones défavorisées. Il serait grave que le Plan ne fasse nulle mention de l'attention que le Gouvernement entend porter à un problème qui est directement lié à l'équilibre du territoire.

Le présent amendement y contribue.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement.

A titre personnel, j'estime qu'il est inutile d'alourdir le texte avec des considérations de cette nature. Toutefois, monsieur Ollier, je crois savoir que des négociations sont en cours sur deux points :

En premier lieu, il est envisagé de mettre en place, dans certains espaces ruraux, des expériences pilotes de réactivation des circuits commerciaux ;

En deuxième lieu - et je pense que des régions comme la vôtre ou celle de M. Barnier peuvent être intéressées - un dispositif devrait nous être présenté cette année tendant à exonérer de la taxe professionnelle tous les commerçants ambulants qui travaillent en milieu rural, et donc desservent les petites communes.

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Les idées qui sous-tendent l'amendement sont bonnes, mais une partie figure déjà dans le développement consacré au milieu rural, une autre à la page 76 sur le petit commerce et une autre, enfin, dans le passage relatif à la distribution. Par conséquent, nous ne voyons pas la nécessité de les répéter.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 89 est réservé.

MM. Thiémé, Brard, Tardito, Mme Jacquaint et M. Hage ont présenté un amendement, n° 62, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 78 de l'annexe, le dernier alinéa soit complété par les dispositions suivantes :

« et constitue un support indispensable à la vie sociale. Aussi, ils doivent rester implantés dans toutes les communes et rester d'abord au service des usagers. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Notre amendement tend à prévoir l'amélioration de tous les services publics dans les zones rurales : écoles, mairies, bureaux de poste.

Des services de proximité de qualité sont très importants pour le maintien du tissu social dans les zones rurales. Aussi doivent-ils rester implantés dans toutes les communes, au service des usagers. Or, alors que l'on parle d'économies et que l'on annonce des suppressions d'emplois dans les services publics, nous craignons que les petites communes rurales ne soient les premières visées par la disposition de services pourtant indispensables.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement, mais il faut savoir qu'il y a en France 17 000 bureaux de poste. Ils restent souvent la seule administration en milieu rural et le Gouvernement y a engagé depuis plusieurs mois une expérience multi-services. C'est donc une manière de garder un grand nombre de bureaux de poste en milieu rural.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** M. Quilès, le ministre responsable, a chargé M. Prévot d'une étude sur des sujets qui sont proches. Cette étude doit être rendue au mois de juin. Il est difficile de préjuger ses résultats.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 62 est réservé.

MM. Duroméa, Brard, Thiémé et Tardito ont présenté un amendement, n° 37, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 80 de l'annexe, après le dernier alinéa soient insérés les alinéas suivants :

« Pour le transport maritime, la flotte de commerce, les ports, la filière maritime dans son ensemble, devront continuer de jouer un rôle fondamental dans la vie économique de notre pays.

« En effet, une part importante, tant en valeur qu'en tonnage, de notre commerce extérieur est transportée par voie maritime.

« Un plan de développement de l'ensemble des maillons de la filière sera mis en place en concertation avec les organisations syndicales et professionnelles avec des objectifs de couverture de notre commerce extérieur par mer, de maintien de l'emploi des salariés de ces secteurs.

« La présence du pavillon français sera maintenue et développée par une lutte efficace contre les pavillons de complaisance, par un programme de construction de navires en France.

« Notre pays doit conserver une flotte de commerce digne de notre position de grand pays industriel et maritime.

« La reconquête des trafics détournés sur les ports étrangers nécessite l'augmentation des crédits destinés à nos ports maritimes. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Cet amendement est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission a repoussé l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Avis négatif !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 37 est réservé.

**M. Deprez** a présenté un amendement, n° 81, ainsi rédigé :  
« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 81 de l'annexe, le cinquième alinéa soit remplacé par les alinéas suivants :

« La France porte en elle les capacités susceptibles d'assurer un développement progressif et très important de son chiffre d'affaires et de son commerce extérieur, à partir du nouveau champ d'expansion économique que représente pour elle aujourd'hui la vie touristique. Mais cette ambition pour la France ne peut être accomplie dans la perspective du marché européen et de la compétition internationale que dans la mesure où élus et gouvernants s'accordent pour mettre en place une politique globale du tourisme à la hauteur des possibilités offertes par ses différentes régions.

« Cette politique doit tendre à la mise en valeur du temps de vie durant les 12 mois de l'année en même temps qu'à la mise en valeur de l'espace de vie, dans les 22 régions et les D.O.M.-T.O.M.

« Cette politique doit être partenariale, c'est-à-dire qu'elle doit associer l'effort public et les efforts professionnels privés, en vue d'aboutir à la création de produits touristiques répondant aux besoins et aspirations de la société moderne.

« Cette politique doit être interministérielle, car elle impose qu'une action concertée se développe à partir de chaque ministère pour moderniser les textes législatifs et réglementaires qui ne sont plus adaptés au temps présent et qui freinent ou paralysent même le développement de la vie touristique.

« Cette adaptation des textes doit tendre notamment à encourager la mise en valeur et en vie des temps libres durant les quatre saisons de l'année en faisant de ceux-ci la base d'une activité touristique à valeur économique et sociale.

« Cette politique nationale du tourisme, stimulant les efforts publics locaux et les efforts professionnels privés, doit trouver le premier champ d'action de son développement à travers l'ensemble des communes de France à vocation touristique dont le rayonnement doit contribuer au renouveau économique d'un bon nombre de régions. »

Cet amendement a déjà été soutenu. La commission et le Gouvernement se sont exprimés.

Son vote est réservé.

**M. Hage, Mme Jacquaint, M. Thiémé** et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 36, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 84 de l'annexe, les onzième et douzième alinéas soient supprimés. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** M. Hage a longuement développé dans son intervention générale les atteintes portées à la retraite à soixante ans.

La question qui se pose aujourd'hui est non de repousser l'âge de la retraite pour les personnes qui, de très longue date, souhaitent la prendre à soixante ans tout en bénéficiant de revenus décents qui leur permettent de vivre, mais d'offrir cette possibilité aux personnes qui le souhaitent. Cela permettrait de dégager des emplois pour des milliers de jeunes qui sont aujourd'hui au chômage et à la recherche de leur premier emploi.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission a repoussé cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Même avis que la commission !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 36 est réservé.

**M. Hage, Mme Jacquaint, M. Thiémé** et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 64, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, page 84 (avant-dernier et dernier alinéa), page 85 et page 86 (premier et deuxième alinéa), la section intitulée : " Améliorer sensiblement la maîtrise des dépenses de santé " soit supprimée. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Par cet amendement, les députés communistes entendent supprimer le volet du X<sup>e</sup> Plan consacré à la maîtrise des dépenses de santé.

Ce chapitre ne vise pas simplement, en effet, à mettre en œuvre de nouveaux modes de régulation, de nouveaux instruments de connaissance de l'activité du système de santé français. S'il en avait été ainsi, nous y aurions été favorables.

Non ! Son objectif est le rationnement des dépenses de santé.

Que l'on en juge !

Quels moyens propose-t-il pour développer la prévention dont il reconnaît la nécessité ? Aucun ! Il n'évoque même pas ces aspects essentiels que sont la prévention dans l'entreprise, dans l'école. Il ne dit même rien de la nécessité d'un recours précoce aux soins pour les plus démunis, qui permet d'éviter le recours tardif à des soins d'hospitalisation.

Si le Plan évoque le besoin - réel - d'une action d'information des assurés et des prescripteurs, c'est pour favoriser l'intériorisation par ces derniers des critères d'austérité. Rien n'est prévu pour endiguer la spéculation sur la santé des Français à laquelle se livrent les groupes pharmaceutiques.

Quelles initiatives suggère le projet de Plan pour permettre à l'équipement sanitaire et social de faire face aux besoins nouveaux du pays et à ceux qui sont mal couverts ? Il propose tout simplement de réduire le nombre de lits d'hôpitaux !

Le texte, dans lequel est reconnu - sous l'influence des luttes récentes et actuelles - le caractère décisif du rôle des personnels pour le système de santé, contient-il des propositions précises pour satisfaire les revendications des professions de santé ? Aucune !

Le texte prévoit-il de supprimer le secteur 2 comme le demandent la F.E.N. et la C.G.T. - seule solution pour garantir le libre accès des malades aux soins ? Non ! Il se contente d'annoncer un encadrement du secteur 2 et une rénovation du secteur 1, sans même indiquer comment.

Il est donc clair que la nécessaire « amélioration de la gestion des dépenses de santé » évoquée par les auteurs du projet se résume à la seule recherche de la compression des moyens financiers. Cette démarche est incompatible avec l'accès de tous à des soins de qualité, dont le texte rappelle pourtant la nécessité.

C'est selon les députés communistes une tout autre logique qui doit prévaloir.

Le droit à la santé doit être assuré à tous. Pour cela, il faut que le système de santé français ait les moyens de satisfaire les besoins existants.

Une telle orientation n'est pas contradictoire avec la recherche d'une maîtrise des dépenses de santé. Au contraire ! C'est en répondant aux besoins de santé, en accroissant l'efficacité du dispositif de celui-ci, en faisant reculer la maladie, les hospitalisations longues et coûteuses que l'on pourra envisager de faire des économies.

Mais des économies peuvent aussi être réalisées sur le coût des médicaments en restreignant les profits considérables réalisés par les trusts de l'industrie pharmaceutique.

Des économies peuvent être faites en mettant en œuvre des mesures de sécurité au travail. Les accidents de travail, rappelons-le, ont coûté plus de 33 milliards de francs en 1983. Ils oscillent chaque année autour de 100 000, dont 2 000 mortels.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement.

Celui-ci tend à supprimer les alinéas relatifs à la maîtrise des dépenses de santé. Or soyons clairs : la maîtrise des dépenses de santé est absolument nécessaire parce qu'il faut stabiliser les prélèvements.

Les efforts doivent donc porter, comme l'a dit Mme Jacquaint, sur la prévention, qui est le point faible en France, sur l'évaluation des pratiques thérapeutiques - cela, vous n'en avez pas parlé, mais il faudra pourtant s'en préoccuper - et sur l'équipement sanitaire et social.

De ce fait, nous n'avons pas tout à fait la même philosophie.

A titre personnel, je suis contre cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Avis négatif !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 64 est réservé.

M. Goulet a présenté un amendement, n° 72 rectifié, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 85 de l'annexe, la troisième phrase du septième alinéa soit complétée par les mots : "après que les élus de la région et des départements concernés aient été sollicités pour avis". »

La parole est à M. Patrick Ollier, pour soutenir cet amendement.

**M. Patrick Ollier.** Mon collègue Daniel Goulet souhaitait obtenir une précision de la part du Gouvernement.

A la page 85, il est écrit qu'une planification régionale rénovée devra être mise en place.

Cet amendement propose que cette planification soit mise en place après que les élus de la région et des départements concernés auront été sollicités pour avis.

Mais je pense qu'il était dans les intentions du Gouvernement de solliciter cet avis. J'en demande simplement la confirmation.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement.

Je crois qu'il serait prématuré de faire figurer la précision proposée par M. Daniel Goulet dans la mesure où M. Evin, qui est le ministre intéressé, prépare une réforme de l'organisation hospitalière.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Monsieur Ollier, vous aurez la réponse non pas dans le Plan, mais dans le projet de loi que prépare M. Evin, projet qui, pour autant que je le sache, devrait vous donner plutôt satisfaction.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 72 rectifié est réservé.

M. Anselin, rapporteur pour avis, Mme Marin-Moskovitz, MM. Derosier, Sueur, Battist, et les commissaires membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 56, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 87 de l'annexe, après le troisième alinéa soient insérés les alinéas suivants :

« Compte tenu de l'importance d'une action conjointe et simultanée dans les différents domaines qui peuvent être à l'origine des précarités conduisant ou maintenant en situation de grande pauvreté, il est souhaitable qu'après une période d'expérimentation dans des départements pilotes, une loi d'orientation sur la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale soit à terme adoptée. Ces dispositions devront porter simultanément et de façon coordonnée sur les domaines suivants :

- « - l'éducation,
- « - la formation,
- « - l'emploi,
- « - le logement,
- « - la santé. »

Sur cet amendement, MM. Balligand, Jean Le Garrec, Strauss-Kahn, Cambacérés ont présenté un sous-amendement ainsi libellé :

« Après les mots : " il est souhaitable ", rédiger ainsi la fin du deuxième alinéa de l'amendement n° 56 :

« D'aboutir à une approche globale des problèmes de pauvreté intégrant notamment les domaines suivants : ».

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour soutenir l'amendement n° 56.

**M. Robert Anselin, rapporteur pour avis.** Cet amendement, déposé par Mme Marin-Moskovitz, s'inspire du rapport Wresinski sur la pauvreté.

Il a été adopté par la commission des affaires culturelles, et c'est M. Bêche qui va le défendre.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Bêche.

**M. Guy Bêche.** Mme Marin-Moskovitz m'a demandé de bien vouloir défendre l'amendement n° 56. Elle aurait pu s'exprimer à la fois au nom des socialistes, au nom du groupe d'étude sur le quart-monde, dont elle est la présidente, et au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, puisque, toutes tendances confondues, cet amendement a été adopté à l'unanimité.

Ma collègue souligne que la volonté d'agir pour renforcer la lutte contre la pauvreté dans notre pays est explicite dans le projet de loi, puisque la solidarité est l'un des cinq points retenus, avec une dimension intitulée : « Renforcer l'efficacité des politiques de lutte contre l'exclusion ».

Il semble cependant nécessaire d'affirmer cette ambition avec plus de force.

La loi instituant le revenu minimum d'insertion est l'expression de la volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité nationale.

Chaque élu, parlementaire ou local, sait - et il peut constater, notamment à travers les commissions locales d'insertion, devant les situations de difficultés des bénéficiaires du R.M.I. - que ce sont des actions simultanées et coordonnées dans le domaine du logement, de l'éducation, de la formation, de la santé et de l'emploi qui permettront de réussir l'insertion de ces personnes.

Comment peut-on se réinsérer socialement et professionnellement lorsque, par exemple, le logement fait défaut ou que l'accès aux soins est impossible ? Seule une politique globale peut mettre fin à la persistance de la grande pauvreté en garantissant des droits aux personnes concernées.

Vous avez précisé dans votre introduction, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une évaluation, de l'application de la loi sur le R.M.I. serait faite en 1992. Pourquoi attendre pour susciter des actions d'accompagnement indispensables ? Pourquoi ne serait-il pas possible de prévoir une expérimentation dans des départements pilotes et d'envisager ensuite une loi d'orientation qui permettrait d'assurer une cohérence des politiques de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. C'est d'ailleurs la conclusion du rapport Wresinski adopté par le Conseil économique et social et le souhait de 130 associations signataires d'un manifeste qui a été rendu public le 10 février 1989.

Ma collègue indique dans le même temps qu'elle est à disposition pour parfaire une écriture qui pourrait rapprocher un certain nombre de points de vue qui se sont exprimés tant dans sa commission qu'à la commission des finances.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 56 et défendre le sous-amendement n° 63.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission des finances a adopté le sous-amendement n° 63.

Cela étant, je dois dire qu'elle a également adopté l'amendement n° 31 de M. Zeller, car elle entend prendre en compte les problèmes de précarité et de lutte contre la grande pauvreté.

Peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, serait-il possible, grâce à la technique de la lettre rectificative que vous nous avez annoncée, de procéder dans la journée de jeudi à ce travail de réécriture des trois amendements, en leur donnant la cohérence voulue.

**M. le président.** M. Zeller a en effet présenté un amendement, n° 31, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, page 87 de l'annexe, après le cinquième alinéa, soient insérés les alinéas suivants :

« La lutte contre la grande pauvreté est affirmée comme une priorité nationale. Elle implique la mise en place d'une instance interministérielle, pour l'animation,

la coordination, le suivi et l'évaluation des expériences pilotes mises en œuvre actuellement dans une dizaine de départements.

« Une loi d'orientation s'inspirant du troisième programme européen de lutte contre la pauvreté renforcera ce dispositif. »

Cet amendement n'est pas soutenu par son auteur, mais nous pouvons considérer qu'il a été repris par M. le rapporteur.

La parole est donc à M. le secrétaire d'Etat, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 56, le sous-amendement n° 63 et l'amendement n° 31.

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Nous estimons que ce sont là des améliorations qu'il convient de traduire dans une formulation commune.

Nous serions prêts à accepter la rédaction suivante du quatrième alinéa de la page 87 :

« Sous réserve que, page 87 de l'annexe, le quatrième alinéa soit remplacé par les alinéas suivants :

« La lutte contre la grande pauvreté, dans le prolongement de l'institution du revenu minimum d'insertion, constitue un grand objectif national. Elle suppose la mise en œuvre d'une politique globale et coordonnée dans les domaines essentiels de l'existence dans lesquels l'apparition d'une ou plusieurs insécurités est de nature à créer et à entretenir des situations de pauvreté et de précarité : le logement, la santé et l'éducation.

« Cette politique pourra dans un premier temps être expérimentée dans un certain nombre de départements pilotes ; ses moyens et ses méthodes feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi. »

Cette synthèse des amendements nous paraît bonne.

**M. le président.** Il apparaît que les rapporteurs sont d'accord.

Le vote sur le sous-amendement n° 63 et l'amendement n° 56, ainsi que sur l'amendement n° 31, est réservé.

**MM. Duroméa, Brard, Thiémé, Tardito** ont présenté un amendement, n° 65, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 87 de l'annexe, les deux dernières phrases du sixième alinéa soient remplacées par la phrase suivante :

« Le droit au logement est donc reconnu à toute personne. »

La parole est à M. Roger Gouhier, pour soutenir cet amendement.

**M. Roger Gouhier.** Cet amendement a pour but essentiel de mettre en place une véritable politique sociale du logement. En effet, la crise de l'habitat s'est considérablement aggravée depuis quelques années et elle touche, à des degrés de gravité divers, des millions de gens, principalement dans la région parisienne et dans les grandes métropoles.

Les dépenses de logement constituent aujourd'hui la part la plus importante du budget des familles. Les dernières études effectuées, et notamment celles de M. Bloch-Lainé, montrent que le Gouvernement travaille encore à réduire le caractère social du logement, qu'il soit locatif ou en accession.

Pour ce qui est du secteur locatif, tous les débats que nous avons eus à ce sujet ont montré les méfaits de la loi Méhaignerie. Le récent rapport sur les loyers, publié au début du mois de mars dernier, n'a pas démenti ces constatations. Bien au contraire ! Face à cela, nous n'assistons qu'à des tergiversations et aménagements divers qui ne résolvent rien sur le fond et ne semblent satisfaire que les propriétaires. Il est donc grand temps d'abroger cette loi.

Je rappelle que le groupe communiste a déposé une proposition de loi, qui pourrait venir prochainement en discussion dans cette enceinte. Elle a pour but de faire du logement un droit pour chaque citoyen.

A cet effet, nous préconisons la construction de 150 000 logements sociaux par an et surtout la rénovation annuelle de 200 000 logements du patrimoine H.L.M. Nous proposons également que les organismes de logement social bénéficient de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt.

On cite toujours cet exemple, qu'on ne peut mettre en cause : réduire de 1 p. 100 ces taux d'intérêt permettrait de diminuer les loyers de 10 p. 100.

Il faut également supprimer l'aide de l'Etat aux logements de luxe et revaloriser celles pour la construction sociale et la réhabilitation ; il est nécessaire de relever de 15 p. 100 l'A.P.L. et l'allocation de logement.

L'abrogation de la loi Méhaignerie permettrait également que disparaissent ces pratiques scandaleuses, que l'on rencontre de plus en plus, du type surloyers, récupération dans les charges des salaires des gardiens et concierges, qui sont déjà dans les loyers, possibilité de pratiquer un loyer supérieur pour un nouveau locataire. Tout cela est actuellement pratiqué. Aussi, cet amendement impose que les hausses de loyers ne puissent pas aller au-delà de l'inflation.

Quant à l'accession à la propriété - et contrairement aux dires de certains, nous ne sommes pas contre l'accession à la propriété - elle s'est véritablement transformée en piège pour des dizaines de milliers de familles littéralement écrasées par les charges de remboursement - bien souvent, ces familles sont obligées de vendre avant d'avoir fini de payer - et par la remise en cause de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, pour ces personnes, ce rêve s'est transformé en cauchemar. Il aurait pourtant été simple d'ordonner la renégociation de droit pour tous les accédants de leurs prêts aux taux actuels. Dans cette affaire, le Gouvernement n'a cherché qu'à préserver les profits bancaires.

Pour le rapport Bloch-Lainé, comment ne pas s'inquiéter de ses conséquences ? En effet, une frange importante de la population serait désolabilisée et ne pourrait ainsi plus accéder à la propriété.

Là encore, nous avons des solutions contenues dans la proposition de loi que nous avons déposée.

L'Etat doit aider à la construction de 150 000 logements en accession par an.

L'accession à la propriété des familles modestes doit être facilitée grâce à des emprunts à faible taux d'intérêt et par le rétablissement de la durée d'exonération à vingt-cinq ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ces quelques propositions permettraient d'impulser une véritable politique sociale du logement accordant à chacun le droit à un logement confortable dans un environnement de qualité. Cet amendement, s'il était adopté et son contenu réellement mis en place, serait donc une véritable révolution dans ce secteur.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut que ce Gouvernement se penche véritablement sur le logement social, car, dans la région parisienne, que je connais bien, il y a des drames à partir du prix des loyers et de l'application de la loi Méhaignerie.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. Je répondrai seulement à mon excellent collègue que le X<sup>e</sup> Plan réaffirme une volonté de mobiliser en matière de logements tous les outils existants pour les gens les plus pauvres, en particulier pour leur permettre l'accès et le maintien dans un logement.

De surcroît, en la matière, il existe des dispositifs qui ne figurent pas dans le Plan.

**Mme Muguette Jacquaint.** La loi Méhaignerie, par exemple ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Un texte est en préparation. N'insistons pas...

En revanche, monsieur Gouhier, vous avez eu raison d'évoquer le dramatique problème du logement en région parisienne. Sans doute faudrait-il que les élus d'Ile-de-France réfléchissent un jour à la connexion entre les lieux où l'on travaille, où l'on construit des mètres carrés de bureaux, et les endroits où doivent être logés les gens. Je pense en particulier à l'obligation pour les villes qui bénéficient des taxes professionnelles, de la collecte du 1 p. 100, de construire le nombre de logements sociaux correspondant au nombre de gens travaillant dans ces grands ensembles. Ce qui n'est pas le cas en ce moment en l'Ile-de-France !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Il est difficile d'énoncer des phrases aussi définitives que celles qui figurent dans l'amendement, sans leur donner un contenu opérationnel ! D'autant que ce dernier figure dans le Plan où, précisément, vous pourrez lire tout un développement montrant comment le droit au logement peut être matérialisé.

Si le souci du groupe communiste d'obtenir le droit de chacun au logement est légitime - nous le partageons - en revanche, l'amendement ne se justifie pas en lui-même.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 65 est réservé.

Je suis saisi de quatre amendements nos 17, 18, 19 et 20, présentés par M. Balligand, rapporteur, M. Jean Le Garrec et M. Cambacérés.

L'amendement n° 17 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 89 de l'annexe, après le cinquième alinéa, soient insérés les alinéas suivants :

« L'aménagement du territoire à l'heure de l'Europe sans frontières.

« Habités par notre histoire à penser notre pays en termes d'hexagone, il nous faut prendre davantage conscience que la construction européenne est aussi celle d'un nouveau territoire dont nous faisons désormais partie. L'Europe n'est pas seulement celle des entreprises, de la monnaie, de la solidarité et de la recherche, elle est aussi celle des collectivités territoriales, des villes et des régions, dont le rôle va croissant dans le développement de ce territoire. Or, cet espace européen est loin d'être homogène, son état actuel de développement varie beaucoup selon les zones, les structures mêmes des collectivités diffèrent notablement selon les pays. L'Europe solidaire et humaine ne se construira pas sans le concours des collectivités territoriales, sans harmoniser davantage leurs conditions d'intervention, sans efforts de péréquation entre les zones les plus riches et les autres. C'est dire combien est nécessaire un nouvel élan de la politique d'aménagement du territoire, au niveau français et au niveau européen, au-delà même des grandes opérations d'infrastructure. S'agissant plus particulièrement de notre pays, nous devons tirer toutes les conséquences de notre situation géographique dans l'espace européen, de nos avantages spécifiques, et, pour cela, nos collectivités territoriales doivent être pleinement compétitives par rapport à celles de nos partenaires, plus anciennement et plus profondément décentralisés.

« Les différences de développement entre les régions d'Europe restent encore très importantes et ne peuvent se réduire à une simple opposition Nord-Sud.

« Si l'on prend comme indicateur la valeur du P.I.B. au kilomètre carré, on voit se dessiner une véritable dorsale du développement qui décrit un arc de cercle autour de nos frontières depuis les Pays-Bas jusqu'à la plaine du Pô, avec deux zones particulièrement fortes : l'une de part et d'autre des frontières entre la Belgique, les Pays-Bas et la R.F.A. ; l'autre en Suisse de Genève à Zurich. Cette dorsale évolue rapidement. La mise en place de moyens de transport rapides, notamment T.G.V. et Trans-Manche, va lui connecter à la fois la région parisienne et les zones très développées du Sud-Est et du Nord-Ouest britannique. Les nouveaux projets helvétiques de franchissement alpin accentuent le rattachement de l'Italie du Nord. L'appel d'air que peut créer la libéralisation de l'Europe de l'Est, si elle se poursuit, ne resterait certainement pas sans effet sur l'évolution de cette grande dorsale du développement européen, un chaînon pourrait se développer vers l'Est à partir de la Suisse et de l'Allemagne du Sud, cependant que Hambourg et le corridor de l'Elbe retrouveraient toute leur importance passée, ainsi que la zone baltique.

« Cette dorsale majeure de développement économique présente cependant un aspect paradoxal lourd de conséquences à terme. Elle se situe en effet pour l'essentiel dans la zone de plus faible vitalité démographique : l'Europe des activités et l'Europe des hommes coïncident de moins en moins. Peut-être s'agit-il là d'un des principaux défis que l'avenir pose à la construction européenne. Des déplacements de population, de main-d'œuvre, d'entreprises peuvent en résulter, créant des

chances nouvelles, mais aussi des problèmes nouveaux que seule une politique communautaire amplifiée de développement régional et de péréquation, peut espérer surmonter. Pour sa part, la France peut tirer parti de ce paradoxe qui valorise à terme la façade méditerranéenne ainsi qu'une large partie de son territoire, à la fois proche de la dorsale de développement et plus riche qu'elle en hommes jeunes.

« Le X<sup>e</sup> Plan doit être l'occasion pour la France de mieux exploiter cette proximité de la zone forte du développement européen, de mettre le plus rapidement possible les régions en état de s'y intégrer davantage, d'accélérer la montée en puissance du littoral méditerranéen et de hausser partout le niveau de développement. Si les conditions économiques et sociales déterminent largement les possibilités d'aménagement, rien de solide ne sera fait sans un réexamen approfondi de nos collectivités territoriales, particulièrement les communes et les régions. La zone de plus fort développement européen est aussi celle de la plus grande et plus ancienne tradition d'action décentralisée, de la meilleure capacité à unir localement les efforts des entreprises, des universités et des collectivités. Cette coïncidence est-elle le fruit du hasard ? Venu tardivement à la décentralisation, notre pays doit mettre rapidement ses collectivités en état de compétitivité satisfaisante avec celles de ses partenaires européens. Le grand marché intérieur signifie pour les entreprises à la fois une compétition accrue et un agrandissement de leurs possibilités d'action ; il signifie aussi que les diverses collectivités vont être plus concurrentes que dans le passé pour créer ou attirer des activités. C'est sur le terrain que se gagnera ou non l'aménagement du territoire et la bonne intégration de l'Hexagone à l'Europe.

« Or, l'hétérogénéité du territoire européen est aussi grande en termes de structures territoriales que de développement. La France à elle seule possède autant de communes que le reste de la C.E.E. ; le mot « Région » recouvre des réalités incomparables entre elles. Qu'y a-t-il de réellement commun entre les Länder allemands, les autonomes espagnoles, les régions italiennes, les régions françaises et celles de Grèce encore à naître ? Peu de choses à la vérité. Une double tâche est devant nous : inciter la C.E.E. à harmoniser les conditions d'intervention entre les collectivités des différents pays membres pour assurer une compétition équitable, adapter nos propres collectivités pour que la compétition puisse avoir un sens et que nous ne partions pas battus d'avance. »

L'amendement n° 18 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 90 de l'annexe, le sixième alinéa et les deux premières phrases du septième alinéa soient remplacés par les dispositions suivantes :

« Les grands axes d'une politique d'aménagement du territoire renouée.

« Au-delà des villes, la mise en œuvre de la complémentarité par le renforcement de la coopération conditionne la vivacité de l'ensemble de nos collectivités de base dans l'Europe de demain.

« La fragmentation actuelle de nos communes, vestiges des paroisses de l'Ancien Régime, présente quatre inconvénients majeurs. Elle accroît l'écart de possibilité d'action entre les grandes communes urbaines et les autres, elle contrevient donc directement à toute volonté d'équilibrer le développement entre les villes importantes et le milieu environnant. Elle rend difficile la concertation nécessaire entre les communes d'une même agglomération : l'exemple de l'agglomération parisienne l'illustre jusqu'à la caricature. Elle empêche la constitution d'alternatives valables par rapport aux communes étrangères, mieux armées sur tous les plans pour créer du développement, dialoguer avec les partenaires universitaires et économiques, maîtriser l'environnement. Elle est enfin génératrice de surcoûts d'aménagement et de développement dans la mesure où elle rend plus difficile, en dépit de l'existence de nombreuses formes de coopération intercommunale, une allocation rationnelle des moyens et des investissements.

« L'ambition européenne de la France implique l'ouverture d'un débat sur les communes, leurs méthodes de coopération intercommunale, tant en milieu urbain que

rural ainsi que sur les moyens les plus propres à accroître leur dynamisme et leurs capacités d'action. Pourquoi la France resterait-elle durablement le seul pays de la C.E.E. où une réforme communale serait impossible ? Il s'agit là, sans aucun doute, d'un grand chantier capital pour l'avenir.

« Le renforcement de la trame urbaine, autour et à partir de quelques métropoles européennes, et le renforcement de la coopération intercommunale, qui doit en être le corollaire pour éviter une polarisation excessive du développement sur le territoire national, sont des mutations aussi difficiles à mener de front que nécessaires.

« A l'évidence, elles se concrétiseraient plus aisément au sein d'entités régionales ayant elles-mêmes atteint une taille critique à l'échelle européenne.

« Seules de telles régions profiteraient pleinement de l'intensification des courants d'échanges transfrontaliers en traitant d'égal à égal avec leurs partenaires limitrophes de la Communauté. Si nos vingt-deux régions pouvaient représenter un bon équilibre dans la France hexagonale entre le souci du développement économique et celui du sentiment d'appartenance, force est de constater maintenant qu'elles ne disposent pas des moyens de peser suffisamment sur l'avenir par rapport à leurs grandes homologues étrangères. En outre, ce n'est que dans le cadre d'un espace régional assez vaste que la métropole européenne pourra se développer sans priver les villes moyennes de leur propre sphère d'attraction et sans absorber progressivement leurs forces vives.

« C'est dire qu'il conviendrait à la fois de revoir le nombre et les compétences mêmes des régions, de les rendre plus compétitives dans l'Europe. »

L'amendement n° 19 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 92 de l'annexe, le cinquième alinéa soit complété par les dispositions suivantes :

« , de façon compatible avec les exigences nouvelles de l'aménagement du territoire, rappelées ci-dessus. A cet égard, le X<sup>e</sup> Plan doit être l'occasion d'un débat qui ne peut se limiter à l'affrontement stérile entre les partisans du département et ceux de la région. Les deux ont leur place, le département comme lieu privilégié de compétences pour tous les services à la population et aux activités qui ne peuvent être assurées convenablement par des communes, même renforcées, la région comme levier de développement économique, de formation et d'équipements lourds d'infrastructures. »

L'amendement n° 20 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, page 92 de l'annexe :

« a) La première phrase du septième alinéa soit complétée par les dispositions suivantes : "et pour traduire les adaptations institutionnelles qui apparaissent d'ores et déjà nécessaires à l'échelon des communes et des régions. Les aspects financiers ne sauraient en effet être perdus de vue dans le débat institutionnel. Si l'on veut que les collectivités territoriales jouent pleinement leur rôle d'aménagement et de développement dans une Europe décentralisée, leurs ressources doivent être adaptées en conséquence.

« Deux principes pourraient guider cette réforme aussi difficile qu'opportune. Le premier résiderait dans l'harmonisation nécessaire entre la maîtrise d'ensemble des prélèvements obligatoires et l'accroissement du rôle des collectivités décentralisées. Le second consisterait à asseoir davantage les ressources locales sur la production même de richesses et de revenus, qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers.

« b) La deuxième phrase du septième alinéa soit ainsi modifiée : "nécessairement progressive en raison de sa complexité, cette réforme des finances locales sera précédée... (le reste sans changement). »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Je vais essayer de vous exposer en quelques minutes ces amendements que je connais un peu pour les avoir écrits.

Comment avoir eu l'idée de réécrire une partie des textes relatifs à l'aménagement du territoire, l'un des cinq « grands chantiers » ? Pour l'expliquer, nous devons procéder à un exercice assez malaisé pour nous Français. En effet, quels que soit le gouvernement, si j'ose dire, monsieur le secrétaire d'Etat, notre pays a du mal à moderniser ses collectivités territoriales.

Dans cette enceinte, j'ai déjà rappelé que nous avons historiquement réussi à prendre en compte la modernisation des entreprises, la notion de compétitivité et la notion d'investissement, entre autres. Lorsque, quittant le monde de l'entreprise, l'on s'adresse aux collectivités territoriales, on s'aperçoit qu'il existe une assez étonnante manière de figer le débat. Aussi notre pays se trouve-t-il dans une situation pour le moins curieuse, disons atypique. En effet, à lui seul, il regroupe la moitié des communes d'Europe.

En outre - et ce n'est pas vraiment un élément de compétitivité ! - notre pays comprend 28 400 communes de 1 à 1 000 habitants. Enfin, nous connaissons les difficultés du dialogue entre régions. A cet égard, l'intervention de notre collègue M. Dominique Baudis, hier, était tout à fait intéressante. Les vingt-deux régions françaises avaient toute leur valeur dans le cadre d'une « sanctuarisation » du territoire français. Actuellement, certaines régions de notre pays ont du mal à s'adresser à d'autres régions, même quand elles appartiennent à des pays encore peu développés, ou en plein développement - par rapport aux pays du nord de l'Europe. Nos régions ne sont pas assez fortes pour que la France puisse négocier avec les autres pays à cette échelle et en termes corrects.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est temps de dresser le premier bilan de la décentralisation : cela pourrait être fait pendant la période d'application du Plan. Le bilan pourrait réserver d'ailleurs quelques surprises.

D'abord, on s'apercevra que ce n'est pas la région qui sort grand vainqueur de la décentralisation, mais le département. Probablement est-ce le résultat de l'histoire de cette collectivité territoriale, assez proche des citoyens ? Reste que, de toute évidence, nous avons une difficulté majeure : il sera nécessaire de reconsidérer la taille de nos régions. Le département demeurant une structure très vivante, il faudra également revoir les compétences des régions et des collectivités locales. Il ne serait pas correct que les membres de la représentation nationale, à quelque groupe qu'ils appartiennent, ne soient pas capables de réfléchir collectivement au seuil critique, ou à la « masse critique » - en termes d'habitants, de moyens fiscaux, d'intelligence - à atteindre pour que des collectivités locales se mettent en marche, deviennent opérationnelles, qu'il s'agisse de l'urbanisme ou du dynamisme économique. C'est un vrai problème. Comment nos 28 400 communes de moins de mille habitants peuvent-elles entreprendre l'action économique exigée par les circonstances ?

Nous, au groupe socialiste, nous avons accompli ce travail, assez difficile d'ailleurs. Il faut partir de la métropole de niveau européen et tenter de redessiner des coopérations interrégionales. Nous devons aller assez vite sans doute vers une nouvelle dimension des régions - ce qui ne signifie pas obligatoirement un redécoupage de celles-ci. Il faut voir quelles synergies se dégagent à partir d'une métropole de niveau européen.

Ensuite, il convient d'assurer un maillage des villes, des plus grandes jusqu'aux petites. Il ne faut pas que les grandes métropoles européennes vivent seules, en quelque sorte, connectées avec d'autres villes de la grande Europe, en dehors de toute préoccupation de maillage du territoire à 100 ou 150 kilomètres autour. C'est un élément fondamental.

Or, si l'Etat n'impulse pas ces politiques au côté des élus, de toute évidence nous nous heurterons à des difficultés de négociation avec les Länder allemands, les autonomies espagnoles, les grandes régions d'Italie et les grandes métropoles européennes du nord de l'Europe.

Tel est le problème abordé par l'amendement n° 17, sur lequel je n'insisterai pas davantage. Dans ce texte, avec mes collègues, j'ai mis en évidence quelle était l'Europe en construction.

Toutes les cartes informatisées de l'I.G.N. montrent que le « croissant fertile » va bien du sud de l'Angleterre au nord de l'Italie. Dans ce dispositif, la France est en quelque sorte une presqu'île.

Nous devons avoir de véritables métropoles actives. Que Paris ne soit pas la seule ville de niveau européen sur notre territoire ! Que Paris demeure, certes, une grande ville dynamique : mais il nous faut aussi des métropoles de province. Par exemple, Lille, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Rennes, Lyon peuvent jouer des rôles moteurs dans ce type de maillage.

Ensuite vient le problème des compétences, qu'il nous faudra reconsidérer au niveau de la région. Nous devons réexaminer les rapports de celle-ci avec l'université - on l'a dit hier, et c'était fort intéressant - ou avec la formation. Le niveau départemental est-il nécessaire ?

N'oublions pas les niveaux de compétences des collectivités locales de base. Allons-nous créer des communautés rurales à partir d'un certain nombre d'habitants, tout en gardant le maillage des communes, qui remplissent diverses fonctions, dont celles de l'état civil ?

C'est seulement en dernière instance que nous pourrions nous pencher sur le financement des collectivités territoriales. Avant de négocier avec l'Etat, ayons le courage de la discussion sur le fond, sur la spatialisation des structures, sur les compétences.

L'Etat doit engager, en dernière instance, une grande réflexion. Tiendra-t-on compte des richesses produites dans les communes, les départements et les régions ? Et du revenu pour les impôts locaux ? Prendra-t-on une part de l'impôt sur le revenu au niveau national pour la réaffecter aux collectivités territoriales ? Lesquelles ? C'est ce qui se fait dans certains pays, décentralisés, d'Europe.

Ce sont des questions de ce type, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous avons essayé de vous poser par le biais de ces quelques amendements, qui portent sur le fond. Nous les avons voulus « ouverts », car il n'y a pas de solution systématique, ou de désir de casser les régions telles qu'elles sont. Nous avons voulu montrer la nécessité de réfléchir aux régions et à leurs compétences, de revoir le problème du département, de se placer à un niveau actif de communes opérationnelles.

Je ne parle pas en tant que maire d'une grande ville : je suis maire, certes, mais d'une petite ville, d'un bourg. Actuellement, de nombreux maires de petites communes sont en train de se rendre compte qu'il est largement nécessaire de dépasser le cadre strictement communal pour inventer une structure forte - pas du genre de celles où chacun peut entrer et sortir - très opérationnelle, avec des compétences très restreintes. Dans les quatre ans à venir, il sera effectivement possible d'engager ce grand chantier.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si dans quatre ans le suffrage universel me conduisait de nouveau dans cet hémicycle, je ne souhaiterais pas que nous commençons à élaborer un nouveau plan, un « europlan », alors que le territoire français - que j'appelle, pour ma part, « le jardin à la française » - serait complètement démantelé parce que nous n'aurions pas eu le courage politique d'aborder ces questions de fond ! Macroéconomie et cadrage budgétaire pluriannuel existent : mais se trouvent aujourd'hui posés les problèmes de la répartition et de la spatialisation de la richesse dans notre pays.

Il convient que vous nous aidiez à apporter des réponses.

**M. Roger Gouhier.** La coopération intercommunale existe bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n<sup>os</sup> 17, 18, 19 et 20 ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Monsieur le rapporteur, voilà un domaine absolument essentiel où le besoin de planification se fait tout particulièrement sentir.

Depuis que nous avons commencé à travailler sur le X<sup>e</sup> Plan, nous avons, non pas « découvert », car que fallait-il découvrir ? mais « compris », en dehors de ce qui touche aux aspects contractuels, les contrats de Plan Etat-région, bien sûr, à quel point les problèmes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation étaient vitaux pour la plupart des partenaires sociaux et politiques et pour les agents de décision en France. Nous avons perçu également la difficulté d'un exercice, congénital à la notion de Plan, dans un secteur où le marché, visiblement, ne peut rien.

Plan et marché ne s'opposent pas, mais se complètent, ai-je dit. Qui peut croire un seul instant que les problèmes soulevés par M. Balligand seraient résolus par le jeu du marché

ou par la vie quotidienne ? Si nous ne faisons rien, il ne se passera rien, voilà tout. Ce n'est pas plus compliqué. Le jeu du marché ne modifiera pas les rapports entre la commune, le département, la région, la nation et l'Europe. Ce n'est pas le jeu du marché qui fera émerger des métropoles européennes assorties du maillage qui va avec, maillage aérien, autoroutier et de T.G.V. Une telle émergence se planifie et ne relève d'ailleurs pas de la décision d'une seule instance, mais d'une décision concertée, dérivée d'une vision à moyen terme, imposée par delà les réalisations quotidiennes - sinon, au quotidien, rien ne se fera, je le répète.

Nous avons pris conscience progressivement de ces difficultés. La première rédaction du texte s'est révélée peu satisfaisante car elle se bornait à poser le problème sans aller plus loin. Aussi l'amendement proposé nous a-t-il été d'un précieux secours. A cet égard, je remercie M. Balligand, qui en a rédigé une bonne part, et l'ensemble des députés qui y ont contribué. Cet amendement, dont nous acceptons le long texte tel quel, enrichira considérablement le Plan. C'est un complément utile. Autant nous avons discuté sur le partage social afin de savoir quels mots choisir pour dire ce que nous avions envie de dire, autant, sur cet amendement, un accord immédiat s'est dégagé dans le sens indiqué par M. Balligand.

Mais allons plus loin. Monsieur le rapporteur, vous posez le problème en termes beaucoup plus complets que nous ne l'avons fait, sans fournir toutefois le mode d'emploi des solutions. En tout cas, vous avez mis en évidence le bon ordre de travail. Vous définissez ce qu'il convient d'entreprendre, d'abord au niveau des responsabilités des collectivités et de leurs rapports entre elles. On finira par les finances locales : il s'agit bien, en effet, de ne pas s'engager dans l'action à l'envers.

La France comprend 36 000 communes : par quel bout se saisir de cette pelote ? Quel bout tirer ? Qui va commencer ? Telles sont les questions. Nous avons désormais des acteurs autonomes, grâce à la décentralisation, que nous avons voulue - et c'est très bien ainsi : mais il faut savoir comment combiner le jeu des acteurs pour qu'ils fassent eux-mêmes et ensemble évoluer les choses. En théorie, la coopération intercommunale est un moyen assez simple - sous réserve, bien sûr, des difficultés pratiques - mais elle ne va pas jusqu'au bout du processus. Le département est l'endroit où la décentralisation a donné les moyens, l'argent ; la région est celui qui constitue la cellule européenne, et ainsi de suite... Comment les mettre ensemble ? Nous avons encore du travail à accomplir pendant ces quatre ans !

Au bout du compte, il y aura les conséquences fiscales sur les finances locales. Nous assistons à un dérapage de la fiscalité locale vers une part croissante du produit intérieur brut. Ce dérapage nous préoccupe tous, notamment les élus qui connaissent la pression de l'électorat dans ce sens. Nous avons donc affaire à l'un des grands chantiers du Plan. Sa dimension est précisée par cet amendement que nous acceptons - il nous signale d'ailleurs davantage des pistes de travail que des solutions.

A la fin des fins, il y a les métropoles européennes, l'un des aspects les plus délicats du problème. Il faudra bien que nous ayons le courage de dire nommément ce que seront les villes où nous mettrons le « paquet ».

Pour le moment, si nous regardons la France de l'extérieur, l'exercice souvent utile, Paris nous paraît être la seule ville française qui soit une métropole mondiale. L'étude que la D.A.T.A.R. vient de publier sur les villes mondiales le montre très clairement. Dans le classement, en sept ou huit catégories, Paris figure en catégorie un. Ensuite, il n'y a plus de ville française jusqu'à la catégorie quatre !

On perçoit ce fait par bien des aspects souvent peu agréables. Les députés du groupe communiste ont soulevé le problème du logement à Paris. C'est une des servitudes de la dimension européenne. Si le logement a flambé dans notre capitale, c'est parce que Paris est une ville mondiale : le logement s'aligne sur la demande mondiale, le prix mondial. Inutile d'insister sur l'attrait que présente en contrepartie une ville mondiale comme Paris pour les sièges sociaux des entreprises, pour les centres de décisions et pour les places financières ! Nous ne constatons pas de phénomène de ce type dans d'autres villes de France. Par exemple, nous avons le sentiment que la ville de Strasbourg était définitivement ancrée sur orbite européenne : or elle se voit contestée dans son rôle en dépit de tous nos efforts et de toute notre volonté.

Il faudrait que nous arrivions dans les quatre prochaines années, aussi vite que possible, à donner un contenu précis à la notion de métropole européenne ! Cela ne doit pas être impossible : il fut un temps, qui n'est pas si lointain où, dans la foulée des propositions de M. Guichard, on avait défini les « métropoles d'équilibre » - on se préoccupait de l'aménagement du territoire au niveau national.

Définir les métropoles européennes, c'est s'attaquer au même problème, mais au niveau européen. Qui en aura le courage ? Dans le Plan, nous ne l'avons pas eu et la commission ne l'a pas davantage. Sans doute est-ce prématuré, mais ce n'est évidemment pas en ignorant ce problème que nous parviendrons à le résoudre. Les difficultés actuelles de Strasbourg, dont nous nous passerions volontiers, en sont un bon exemple.

Donc, je crois à l'importance capitale de ce chantier, l'un des cinq que nous avons retenus dans le Plan. Cet amendement lui donne une impulsion nouvelle, mais je crois qu'il ne fait qu'amorcer un énorme travail qui demandera beaucoup de courage à la représentation nationale, en liaison avec la représentation décentralisée. Car il y a maintenant une autonomie régionale, liée au suffrage universel, et une autonomie départementale. Ces pouvoirs de nature diverse doivent, d'une manière ou d'une autre, être réunis pour trouver une solution.

Il est un peu dans la vocation du Plan d'être le point de rencontre des responsables sur les sujets difficiles. Nous essaierons, avec le Premier ministre et avec Jacques Chérèque, qui a la charge directe de ce secteur, de créer les conditions de concertation qui permettront d'élaborer peu à peu les décisions que vous souhaitez comme nous, monsieur le rapporteur.

**M. le président.** Le vote sur les amendements nos 17, 18, 19 et 20 est réservé.

**M. Barnier** a présenté un amendement, n° 90, ainsi rédigé :  
« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 90 de l'annexe, après le dernier alinéa soit inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - Les régions ou les villes touchées par les conséquences de la suppression effective des frontières intérieures le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Il s'agira de mettre en œuvre rapidement, en coopération avec les autorités communales et les collectivités territoriales, un programme spécifique de reconversion pour certains sites frontaliers, tels ceux de la Haute-Maurienne et de la ville de Modane en Savoie dont l'économie est essentiellement organisée autour des activités de transit, de contrôles douaniers et de trafic ferroviaire. »

La parole est à M. Patrick Ollier, pour soutenir cet amendement.

**M. Patrick Ollier.** Avant de m'y consacrer, je tiens à vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir rendu justice au maire de Paris en expliquant que si les prix flambent à Paris, c'est parce que, dans cette ville mondiale, les appartements suivent les cours du marché mondial. Pour la première fois, un membre du Gouvernement reconnaît que la raison en est autre que la politique menée par Jacques Chirac. Dont acte, et encore merci !

L'amendement n° 90 aborde un problème important pour certaines zones défavorisées. Tout à l'heure, vous avez donné à M. Balligand la recette pour fabriquer un bon amendement. Il faut, avez-vous dit, qu'il soit court, qu'il enrichisse le Plan et qu'il lui apporte un précieux secours. Eh bien, je crois que mon ami Michel Barnier vous a entendu en rédigeant le sien : il est court, il enrichit le Plan parce qu'il aborde un problème que vous avez oublié d'évoquer, il est donc pour vous d'un précieux secours.

L'un des objectifs du Plan en matière d'aménagement du territoire consistant « à soutenir certaines zones qui connaissent des difficultés particulièrement aiguës », il s'agit d'ajouter à la liste proposée page 90 le cas des régions frontalières, qui vont être confrontées à d'énormes problèmes. Il est en effet de la responsabilité du Gouvernement, en recherchant le concours d'autres partenaires, à Bruxelles et au plan régional ou local, d'aider à la reconversion de ces régions qui verront disparaître progressivement une grande partie de leurs activités administratives ou économiques liées à la douane après la suppression effective des frontières intérieures le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

M. Barnier cite notamment la région de Modane, en Savoie, qui va perdre près de mille emplois. J'y ajouterai la zone frontalière des Hautes-Alpes, avec le Mont-Genèvre, qui aura également à connaître de grosses difficultés, dont cet amendement a le mérite de tenir compte.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je l'indique à M. Barnier et à M. Ollier, je ne pense pas qu'il soit de bon ton, lorsque l'on présente un amendement, de parler exclusivement de ce qui concerne son propre département. Il serait préférable de rester, en quelque sorte, anonyme, parce qu'il existe de nombreuses zones frontalières qui connaissent des problèmes similaires.

**M. Patrick Ollier.** Je n'ai cité ces deux cas qu'à titre d'exemples.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Même ainsi, je ne pense pas que ce soit très heureux.

Par ailleurs, les coopérations interfrontalières se sont beaucoup développées ces dernières années et des politiques communales ont été mises en place pour aider précisément les zones frontalières. Au total, je crois que l'on est parvenu à un point d'équilibre.

Par conséquent, cet amendement ne me semble pas devoir être retenu.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** L'amendement soutenu par M. Ollier a un certain nombre de qualités, mais il présente le défaut de viser un cas particulier et non pas l'intérêt général. Il n'a donc pas vraiment sa place dans le Plan. C'est le type même de sujet qui doit être traité dans les contrats de plan Etat-régions, y compris au niveau transfrontalier, ce que nous avons fait notamment en Lorraine.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 90 est réservé.

**MM. Brard, Thiémé, Tardito** ont présenté un amendement, n° 46, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 92 de l'annexe, après le quatrième alinéa, soient insérés les alinéas suivants :

« Les salariés, les usagers, les familles doivent pouvoir, avec leurs élus, décider du développement de leurs atouts, de l'utilisation de leurs ressources là où ils vivent et travaillent, agir sur les décisions qui les concernent.

« Aussi doivent-ils pouvoir contrôler la destination de l'argent et transformer les priorités.

« Aucune tutelle ne doit être exercée sur une commune, ses élus, tant dans le cadre d'une communauté urbaine ou d'un réseau de villes que dans celui de l'affectation de fonds publics et bancaires.

« La tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales doit disparaître. En aucun cas on ne lui substituera une autre tutelle supranationale. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Cet amendement vise à aller plus loin dans le sens de la démocratie locale. La coopération entre les collectivités territoriales est une réalité maintenant ancienne et bien vivante. Aujourd'hui, près de 15 000 institutions intercommunales couvrent notre pays et concernent plus de trente millions d'habitants. C'est une donnée qu'il importe de rappeler, tellement elle est absente des documents qui nous ont été remis et des déclarations qui ont été faites jusqu'à présent.

La loi qui a créé les syndicats intercommunaux a fixé strictement leur rôle. La solidarité s'est exercée en matière d'électrification, d'adduction d'eau, d'assainissement, de voirie, de transports, d'équipements sanitaires, culturels ou sportifs. Les instruments de coopération entre les collectivités territoriales ont fait la preuve de leur efficacité, malgré de multiples tentatives du pouvoir pour essayer de briser la souveraineté et la libre coopération avec, en particulier, la mise en place des districts et des communautés urbaines.



Nous voyons, dans toutes ces institutions, y compris dans l'existence de ces 36 000 communes, un signe de la richesse nationale qui plonge ses racines dans un pluralisme fait de diversités. Les déclarations de M. le rapporteur doivent donc retenir notre attention, car elles sont pleines d'intentions liberticides vis-à-vis des libertés communales.

Ainsi, il importe de veiller à ce que, par le biais de la coopération, aucune assemblée territoriale n'exerce une nouvelle tutelle sur une autre assemblée territoriale.

Dans le même esprit, il faut supprimer la tutelle étouffante de l'Etat sur les collectivités territoriales. Tout à l'heure, on a évoqué le bilan de la décentralisation. Ce bilan est effectivement nécessaire, pour les communes en particulier, tant il est vrai qu'il n'y a pas de liberté sans moyens et que ces moyens, précisément, vont en se réduisant.

Les raisons qui nous font défendre l'autonomie communale face à l'autoritarisme, à l'étatisme que vous prônez sont inverses aux vôtres. Nous faisons confiance au génie de nos compatriotes : vous vous en défiez ! L'autogestion à tous les niveaux est la seule forme d'organisation sociale qui permette à nos compatriotes d'être des citoyens et non les sujets que vous voulez soumettre.

Vous voulez briser l'autonomie des collectivités territoriales. Aux communes, avez-vous dit par exemple, on laisserait l'état civil. Ceux d'entre nous qui sont maires auraient encore le pouvoir d'enregistrer les naissances et les décès, et peut-être même de régler les enterrements ! Nous avons d'autres ambitions.

Vous voulez briser cette autonomie parce que les collectivités territoriales, et les communes en particulier, sont autant d'obstacles à votre volonté de dégager la voie. Vous me permettez de dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que je vois en vous un émule de Guizot qui ne pensait qu'à l'enrichissement des riches. Le résultat, c'est qu'un nombre toujours plus grand de Français sont plongés dans la misère.

Vous voulez vous débarrasser de ces points de résistance que sont les communes, ces communes qui trouvent leur origine au Moyen Age...

**M. Jean-Pierre Balligand :** Vous pensez aux paroisses ? *(Sourires.)*

**M. Jean-Pierre Brard :** ... L'amoignon des libertés conquises et qui, au même titre que les départements, sont le lieu privilégié où s'organisent les solidarités, les luttes contre votre politique contraire à l'intérêt national.

Quel touchant consensus que celui qui s'est exprimé hier à la tribune entre M. Balligand, M. Mauroy et M. Baudis !

C'est si vrai que M. Balligand n'a pas pu s'empêcher de citer M. Baudis !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur :** Cela ne me gêne pas !

**M. Jean-Pierre Brard :** Naturellement, puisque vous êtes d'accord avec lui sur l'essentiel de ce Plan. D'ailleurs, regardez : la droite est absente ! Elle n'a laissé que deux sentinelles tellement elle vous fait confiance pour défendre ses intérêts !

**M. Patrick Ollier :** C'est pour mieux vous surveiller ! *(Sourires.)*

**M. Jean-Pierre Brard :** Nous retrouvons ce même consensus, et c'est logique, pour communier dans la religion du « toujours plus » pour les profits. Il faut s'opposer à votre volonté de tordre le cou aux libertés locales. C'est le sens de notre amendement, qui veut au contraire leur approfondissement.

**M. le président :** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur :** Monsieur Brard, l'heure avançant, vous faites de plus en plus dans la dentelle ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il n'y a ici aucun « liberticide ». Il n'y a que des procès d'intention. Vous pratiquez une langue de bois parfaitement typique. Autrement dit, défense de discuter et surtout de se rapprocher des positions de l'autre, comme s'il était honteux que, sur le problème des collectivités territoriales, des maires de grandes villes, des responsables de régions, des conseillers généraux soient d'accord pour adopter telle attitude courageuse qu'il leur paraît nécessaire de prendre.

Bien entendu, il y a l'autre formule, la vôtre, celle qui consiste à dire : il faut laisser en l'état, il faut laisser mourir. On sent bien que vous n'êtes pas l'élu d'une de ces régions qui voient leur population dépérir, où des milliers de gens sont forcés de partir, où il n'y a plus aucun service dans les localités.

**M. Jean-Pierre Brard :** C'est votre politique !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur :** Ce n'est pas notre politique, c'est ainsi depuis de nombreuses années et il s'agit d'un problème de fond.

Mais je ne veux pas continuer la polémique. Votre amendement est totalement inacceptable au regard de la logique du Plan et, encore une fois, vous n'êtes pas autorisé à faire de faux procès. Il n'a jamais été question de dire qu'il fallait tout régir au niveau national. M. le secrétaire d'Etat a bien rappelé que, du fait de la décentralisation, ce vaste chantier des structures exigera un grand dialogue et que si les collectivités territoriales, de la commune aux régions, ne sont pas d'accord, la France restera ce que vous souhaitez qu'elle reste. Seulement, nous n'aurons pas mis nos collectivités territoriales en position de compétitivité. Vous représentez à cet égard une force d'inertie extraordinaire !

**M. Jean-Pierre Brard :** Ce que vous dites n'est pas écrit ! Ce sont vos intentions liberticides qui figurent en toutes lettres dans le Plan !

**M. le président :** Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement en discussion ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat :** Défavorable !

**M. le président :** Le vote sur l'amendement n° 46 est réservé.

MM. Brard, Tardito, Thiémé et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 47, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 92 de l'annexe, le septième alinéa soit remplacé par les dispositions suivantes :

« L'autonomie réelle des communes implique un assainissement de leur situation financière et des capacités d'action nouvelles tant sur le plan politique que financier. Dans ce cadre, la réforme de la fiscalité locale est une urgence.

« Il faut :

« - alléger la taxe d'habitation en introduisant un nouveau système qui tienne réellement compte de la faculté contributive des ménages ;

« - réformer et développer la taxe professionnelle afin d'en faire un outil au service des collectivités territoriales pour inciter à des productions efficaces, à des coopérations, à un développement de la richesse disponible. La taxe professionnelle est une contribution efficace et utile au financement des équipements publics.

« Il est juste que les productions de richesses bénéficient aux villes qui accueillent les entreprises. A côté de la fiscalité propre, les collectivités locales ont besoin de ressources externes suffisantes. C'est une partie de la richesse disponible qui leur revient pour satisfaire les besoins sociaux et économiques. Les critères d'allocation devront être revus pour tenir davantage compte des besoins objectifs des populations et des efforts réalisés dans la gestion pour une meilleure efficacité économique et sociale.

« Enfin, l'Etat devra proposer des mesures pour alléger la dette et diminuer le taux des prêts consentis aux collectivités territoriales. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard :** Avec cet amendement, nous abordons un autre aspect du fonctionnement des collectivités territoriales.

Si beaucoup d'entre nous sont convaincus de l'utilité, de la nécessité d'une mise à plat des finances des collectivités territoriales, les avis sont très divergents, pour ne pas dire opposés, sur les buts à atteindre.

La réforme des finances locales annoncée par le ministre du budget, M. Charasse, est, semble-t-il, remise à plus tard.

Il est nécessaire de réformer d'une manière profonde le calcul de la taxe d'habitation afin de soulager les foyers modestes, de récupérer, au travers de l'imposition des plus-values immobilières, des sommes permettant la stabilisation des loyers et la reprise de l'investissement dans une politique d'habitat social à loyers modérés.

De la même manière, il faut réformer et développer la taxe professionnelle. Le Conseil des impôts, dans son neuvième rapport publié l'an dernier, affirme que ce n'est pas un impôt si « imbécile » que cela. Non seulement les experts n'en contestent pas le bien-fondé mais ils soulignent son faible poids au regard des charges d'exploitation. Encore est-elle déductible du bénéfice imposable.

Depuis 1976, des mesures à répétition ont fait glisser l'impôt prélevé sur le secteur économique vers les ménages : écartement de la taxe professionnelle à 170 p. 100 du montant de la patente ; plafonnement de la taxe professionnelle à 6 p. 100 de la valeur ajoutée, puis à 4 p. 100 ; actualisation différenciée des bases ; verrouillage des taux ; abaissement du taux plafond de la taxe professionnelle à deux fois le taux moyen national ; étalement des investissements nouveaux sur plusieurs années ; exonération de taxe professionnelle pour les nouvelles entreprises ; toutes mesures qui visent à transférer vers les ménages une part de la fiscalité assise sur les revenus des entreprises et qui sont une illustration des cadeaux que vous consentez aux uns et des sacrifices que vous faites supporter aux autres.

Comme si cela ne suffisait pas, depuis 1984, des déductions importantes ont été consenties aux entreprises par l'Etat, c'est-à-dire payées par les contribuables. Nous en sommes aujourd'hui à plus de 20 milliards de francs par an. Quand cela s'arrêtera-t-il ?

Oui, il faut réformer la taxe professionnelle afin d'en faire un outil au service des collectivités territoriales pour inciter à des productions utiles et efficaces et à un développement de la richesse disponible.

Les organismes financiers paient à l'heure actuelle deux fois moins de taxe professionnelle que les secteurs de production. Est-ce normal ?

Le système actuel de péréquation de la taxe professionnelle par les taux est pervers. Il n'aboutit pas à réduire réellement les disparités locales. Par contre, il réduit considérablement l'autonomie communale.

Les communes doivent retrouver la liberté totale de fixer les taux des différentes taxes locales.

Voilà, tracées succinctement, quelques orientations d'une véritable réforme de la fiscalité locale, telle que nous la concevons.

Si les taxes foncière et professionnelle constituent un élément important des recettes des collectivités territoriales, elles ne suffisent pas à couvrir l'ensemble de leurs dépenses, d'autant qu'avec les lois de décentralisation l'Etat a transféré des charges financières énormes alors même que la politique d'austérité et de déclin industriel et agricole restreignait leurs ressources. Une augmentation générale du montant des concours de l'Etat est nécessaire pour réaliser la satisfaction des besoins des populations.

Or, monsieur le secrétaire d'Etat, les projets consistant à aligner la T.V.A. française sur les fourchettes proposées par la Communauté économique européenne nous inquiètent considérablement, car cette taxe conditionne le montant des concours aux collectivités. La dotation globale de fonctionnement risque fort d'en être affectée. Ces pertes de recettes de T.V.A. se traduiraient par une baisse des concours attribués aux collectivités locales, ce que nous ne pouvons accepter.

De même, les contraintes - en tout cas ce que vous présentez comme tel - de l'harmonisation financière européenne ont des incidences néfastes sur les circuits financiers spécialisés pour les collectivités territoriales. C'est ainsi que la bancarisation du Crédit local de France va supprimer progressivement les prêts à taux privilégiés.

De même, le circuit du Trésor risque d'être démantelé, ce qui renverrait la gestion des trésoreries des collectivités publiques vers le système bancaire.

Une telle transformation débouchera sur un accès très sélectif aux ressources, qui lui-même engendrera de profondes disparités entre collectivités et catégories sociales, poussera au développement du paiement des services publics et multipliera ainsi les exclusions.

Faute de ressources suffisantes, les budgets publics vont être de plus en plus dépendants des structures communautaires de recyclage des capitaux, et notamment des fonds spécialisés européens.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie de me le signaler, monsieur le président. Je suis pourtant très bref. (*Sourires.*)

**M. le président.** Il vous est difficile de soutenir cette thèse ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** En tout cas, je vais conclure brièvement.

**M. le président.** S'il vous plaît.

**M. Jean-Pierre Brard.** Lorsqu'on gère une ville ou un département selon les critères de gestion capitaliste ayant pour but la rentabilité financière, des pans entiers du secteur public sont bradés au privé, la notion d'usager d'un service public s'estompe, l'habitant doit payer comme un client des services majorés du profit. C'est là, messieurs, votre nouveau credo.

Notre logique est différente. Vous en avez déjà entendu présenter quelques axes ce soir. C'est celle qui inspire cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission a repoussé l'amendement n° 47.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Avis négatif. Si nous avons posé le problème de la réforme des finances locales de manière globale, c'est précisément parce que nous n'avons pas encore choisi des orientations aussi précises que celles qui sont proposées dans cet amendement.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 47 est réservé.

M. Goulet a présenté un amendement, n° 73, ainsi rédigé : « Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 92 de l'annexe, dans la première phrase du septième alinéa, aux mots : "est indispensable" soient substitués les mots : "sera mise en œuvre à la prochaine session parlementaire d'automne". »

La parole est à M. Patrick Ollier, pour soutenir cet amendement.

**M. Patrick Ollier.** Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut une réforme des finances locales, car elle est indispensable. Notre collègue Brard l'a esquissée avec l'esprit de synthèse qui l'honore (*Sourires*). Toutefois, nous ne voulons pas ouvrir le débat ce soir. M. Goulet vous demande simplement dans son amendement de préciser que le processus de réforme sera engagé dès la prochaine rentrée parlementaire.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je suis contre.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Votre assemblée a chargé une commission *ad hoc*, présidée par M. Edmond Hervé, de traiter ce problème. Dans le même temps nous réfléchissons, au niveau gouvernemental, sur ce sujet. Il nous paraît difficile de nous enfermer dans les limites de la session parlementaire d'automne. Cela n'implique pas pour autant que nous allons trainer, mais c'est un énorme problème, tout le monde le sent bien et nous ne voudrions pas nous enfermer dans un calendrier aussi strict.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 73 est réservé.

MM. Brard, Tardito, Thiémé et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 66, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 92 de l'annexe, les deux dernières phrases du septième alinéa soient supprimées. »

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour soutenir l'amendement n° 66.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il s'agit donc toujours de la fiscalité locale.

De nombreuses déclarations ministérielles et une proposition de loi du groupe de l'U.D.C. rejoignent l'idée qu'il faut, à terme, retirer aux communes la compétence de la taxe professionnelle ou, tout du moins, doter les syndicats intercommunaux d'une fiscalité unique, notamment au travers d'une taxe professionnelle spécifique, exclusive d'autres prélèvements locaux sur l'entreprise.

Monsieur le rapporteur, vous avez l'air étonné, mais dans les discussions au sein du groupe de travail sur la fiscalité locale, ce propos est venu fort souvent, en particulier à l'initiative de vos amis.

La volonté est claire : il faut asservir les communes en les privant de leurs ressources. Ce sont encore des faits.

Certes le pouvoir de lever l'impôt sur le secteur industriel et commercial local a été limité par la diminution légale des bases, par l'instauration du lien entre les quatre taxes et par la fixation d'un taux moyen à ne pas dépasser. Il reste néanmoins le garant d'une certaine autonomie communale, même si elle a été réduite. En supprimant cette compétence on priverait les communes de moyens, ce qui réduirait considérablement leurs capacités d'intervention.

L'argument développé par le patronat et relayé par les médias - il trouve beaucoup d'échos ici - selon laquelle la taxe professionnelle serait trop lourde ne tient pas. En effet, son poids reste faible dans les comptes des entreprises et il ne constitue pas un frein à la création d'emplois. N'est-ce pas M. Fourcade, d'ailleurs, qui indique que les jérémiades du patronat ne l'ont jamais impressionné ?

Les allègements de taxe professionnelle n'ont pas permis une relance des activités ni des créations d'emploi. Les 20 milliards de francs, pris en charge par l'Etat en 1988 à la place des entreprises, ont été gaspillés en pure perte. Ils ont constitué des cadeaux qui ont augmenté les profits au lieu d'être utilisés pour le développement économique et pour l'emploi.

Nous vous proposons de fonder une réelle autonomie communale en renouvelant profondément les mécanismes du financement des collectivités territoriales, en faisant contribuer sur de nouvelles bases les entreprises qui trouveront en contrepartie dans une gestion des collectivités territoriales orientée sur le développement des hommes, les sources d'une plus grande efficacité économique et sociale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Pas d'avis !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Avis négatif pour les mêmes raisons que précédemment.

Nous sommes d'accord pour ouvrir le dossier de la fiscalité locale, mais d'une manière globale et sans vouloir préjuger pour l'instant les solutions sur tel ou tel aspect de la question.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 66 est réservé.

MM. Brard, Tardito, Thiémé et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 67, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 92 de l'annexe, les quatre derniers alinéas, et page 93, les trois premiers alinéas soient supprimés. »

La parole est à M. Roger Gouhier.

**M. Roger Gouhier.** Cet amendement concerne le Grand Paris dont tout le monde parle et sur lequel il est bon que l'on s'attarde un peu.

Lors des débats en commission de la production, j'avais posé plusieurs questions à ce sujet et le rapporteur avait répondu qu'il nous donnerait des indications sur les orientations du Gouvernement en la matière. Je pense qu'aujourd'hui on pourra les avoir. Permettez-moi tout de même de formuler quelques considérations sur le Grand Paris.

Le rôle assigné à l'Ile-de-France dans l'organisation européenne de 1992 est clairement établi : être le centre européen des affaires et des finances ; devenir une plaque tournante de la circulation européenne des marchandises ; constituer un pôle de tourisme culturel et de l'industrie des loisirs. Tout cela implique d'énormes bouleversements pour la grande majorité des habitants de la région parisienne.

Déjà en 1965, la politique d'aménagement de la région avait tracé les grandes lignes du remodelage et l'on avait assisté à la spéculation sur les sols avec évincement des travailleurs du centre de l'agglomération pour des banlieues de plus en plus lointaines, à la destruction des entreprises industrielles, à des attaques multiples contre la gestion sociale des municipalités qui s'opposaient à ces orientations.

Afin de faire de Paris, une métropole d'affaires dans le cadre du grand marché européen, toute une série de décisions « structurantes » sont prises pour transformer les lieux de travail et d'habitation, l'infrastructure des transports et de la communication.

En matière de transports, on a vu le prolongement du R.E.R. au-delà de Marne-la-Vallée, condition imposée par les Américains pour implanter Eurodisneyland, avec prise en charge par les budgets publics - Etat, régions, R.A.T.P. - et, dans le même temps, l'abandon de projets aptes à favoriser le transport des usagers en banlieue.

La R.A.T.P. se voit interdire ses interventions en grande couronne et les subventions régionales vont soutenir la rentabilité des opérateurs privés en Seine-Saint-Denis - j'en connais quelque chose - et Val-de-Marne.

Bridées dans leur développement, éliminées des trafics rentabilisés par les fonds publics et la précarité des personnels, la R.A.T.P. comme la S.N.C.F. sont priées de faire place nette aux appétits des promoteurs immobiliers en cédant leurs infrastructures, les ateliers de réparation et de mécanique. Les gares et centres de marchandises doivent céder la place aux immeubles de standing et de bureaux.

Quant à la politique routière, ce sont des financements publics considérables qui sont mobilisés pour les seules autoroutes à vocation européenne, au détriment de la résorption des points noirs de la circulation qui ne pourront qu'augmenter avec l'asphyxie des transports collectifs. Les infrastructures aptes à les gommer sont différées ou amputées. Je pourrais en donner la liste.

En matière de logement, le prix des loyers dans la capitale connaît une véritable explosion qui va entraîner l'exode de dizaines de milliers de familles et pas seulement de celles qui ont les revenus les plus modestes. Le phénomène atteint en effet maintenant d'autres couches de la population. Il faut noter d'ailleurs que cette vague de hausses s'étend à la proche banlieue. La loi Méhaignerie dont j'ai parlé cause des ravages. On trouve des logements à plus de 20 000 francs le mètre carré dans les arrondissements de l'est de Paris. On ne l'aurait pas supposé il y a seulement une dizaine d'années, mais cela est désormais un fait.

Comment ne pas ajouter que ce qui donne son plein sens à cette folie spéculative et d'enrichissement d'une minorité de groupes et de riches propriétaires, c'est une vague d'expulsions sans précédent ? Nous connaissons cela aussi.

A Paris, deux millions de mètres carrés sont dans le colimateur des banques et des promoteurs et tout cela pour faire des bureaux, des bureaux et toujours plus de bureaux, des hôtels de luxe et des logements de haut standing à des prix fabuleux.

Comme si cela ne suffisait pas, les grands intérêts capitalistes nationaux et multinationaux expriment leur volonté d'étendre leur mainmise depuis le cœur historique de la capitale vers la périphérie. C'est là qu'on voit poindre le Grand Paris. Cela présente un double avantage pour eux : réaliser des profits fabuleux en banlieue, là où le terrain est encore bon marché, et installer en Ile-de-France les entreprises et les Parisiens qui ne pourront pas résister au cycle infernal engagé.

Pour ce projet, il faut obliger les communes qui bordent Paris à se soumettre aux exigences. Mais le droit communal de disposer des sols est un frein à la prolifération de nombreuses opérations d'aménagement du territoire et de rénovation urbaine en faveur des affairistes internationaux.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Gouhier.

**M. Patrick Ollier.** La discussion générale est terminée !

**M. Roger Gouhier.** Je termine, monsieur le président. Sans les municipalités communistes, combien de friches industrielles en Ile-de-France seraient aujourd'hui le théâtre d'opérations spéculatives immobilières de haut rapport ? C'est pourquoi nous souhaitons que soit exprimée dans ce projet de Plan la volonté « d'agir vigoureusement pour orienter son développement en palliant l'absence d'une autorité d'agglomération ».

Je conclus.

**M. Patrick Ollier.** Déjà !

**M. Roger Gouhier.** Il s'agit concrètement de priver les communes de leurs compétences en matière d'aménagement et de maîtrise du sol, de déposséder les maires de la possibilité d'organiser la vie de leurs cités pour le bien-être des gens. C'est une atteinte inadmissible à l'autonomie communale.

Sachez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à l'encontre des orientations régionales et nationales, nous choisissons d'agir avec les habitants pour défendre leur ville et leur droit de continuer à y habiter.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission n'ayant pas examiné cet amendement, je ne donnerai pas d'avis en son nom.

A titre personnel, je tiens toutefois à rappeler à mon excellent collègue deux éléments.

D'abord, au niveau gouvernemental il existe un groupe de travail sur le problème de la région parisienne. Je puis, en tant que rapporteur de l'aménagement du territoire, vous le confirmer.

Ensuite, monsieur Gouhier, vous avez tenu des propos pour le moins curieux. Paris est la seule ville de France qui n'a pas de péréquation parce qu'elle n'a aucune intercommunalité active. (*Murmures.*) Non, il n'y a aucune péréquation pour une ville qui accumule des richesses absolument fabuleuses. Cela constitue d'ailleurs un vrai problème, d'autant que cela engendre des déséquilibres qu'il faut assumer dans certains départements de la région parisienne.

**M. Roger Gouhier.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** Je pense en particulier à toute la partie Est et Nord de Paris où il y a historiquement des difficultés pour loger les habitants. La ville perd une partie de ses activités industrielles et, surtout, on voit les gens aller de plus en plus vers l'Est parisien, alors que dans l'Ouest parisien on parvient à construire 1 750 000 mètres carrés par an, dont 50 p. 100 qui sont localisés uniquement dans le département des Hauts-de-Seine.

Il subsiste également des problèmes structurels et, en la matière également, nous pourrions essayer d'accomplir un gros effort et mener une réflexion sur la question des péréquations entre le centre de Paris et tout le reste en Ile-de-France.

**M. Roger Gouhier.** Il y a bien besoin de réflexion, mais dans quel sens se fera-t-elle ?

**M. Jean-Pierre Brard.** N'y a-t-il pas d'autoritarisme ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** Il n'y a aucun autoritarisme, monsieur Brard. Au contraire, il faudrait du volontarisme. Je ne crois pas qu'il faudrait figer cela.

Sur ces deux questions, je crois que l'amendement n'appréhende pas la situation avec une bonne problématique. Je pense simplement que le Gouvernement pourra apporter des éléments de précision, dans quelques mois, sur le schéma directeur parisien.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Partant du principe que ce n'est pas en supprimant les paragraphes qui parlent d'un problème que l'on élimine ce dernier, nous sommes contre l'amendement. Nous aurions plutôt tendance à dire qu'il faudrait rallonger le passage du Plan sur le problème parisien au niveau européen et mondial.

**M. Roger Gouhier.** Il faut être précis sur les objectifs.

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Nous n'acceptons donc pas cet amendement, bien que nous reconnaissons qu'il y a un problème d'aménagement parisien, notamment entre l'Est et l'Ouest et que les communes ne peuvent pas gérer

leur désir de rentabilité, soit en logements, soit en bureaux, indépendamment de l'ensemble des problèmes de transports et d'harmonisation de la vie en région parisienne.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 67 est réservé.

M. Goulet a présenté un amendement, n° 74, ainsi rédigé :  
« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« Sous réserve que, page 95 de l'annexe, au début de la deuxième phrase du sixième alinéa, aux mots : " l'allègement " soient substitués les mots : " la modification " . »

La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Cet amendement est défendu !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** Elle ne l'a pas examiné.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Avis négatif !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 74 est réservé.

M. Goulet a présenté un amendement, n° 75, ainsi rédigé :  
« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 95 de l'annexe, dans la troisième phrase du sixième alinéa, au mot : " doit ", soit substitué le mot : " pourrait " . »

La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Cet amendement est également défendu !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission ne l'a pas examiné.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Avis défavorable !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 75 est réservé.

M. Fèvre a présenté un amendement, n° 92, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 95 de l'annexe, après la troisième phrase du sixième alinéa soit insérée la phrase suivante :

« A cet effet, un statut de l'entreprise rurale pluriactive sera élaboré. »

La parole est à M. Charles Fèvre.

**M. Charles Fèvre.** Si vous le permettez, monsieur le président, pour gagner du temps je défendrai en même temps les amendements nos 93 et 94.

**M. le président.** Bien volontiers.

Je suis en effet saisi par M. Fèvre de deux autres amendements, nos 93 et 94.

L'amendement n° 93 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 95 de l'annexe, le septième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« La coopération intercommunale sera encouragée par la mise en place d'incitations concrètes et motivantes. »

L'amendement n° 94 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 95 de l'annexe, le huitième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« L'accent sera mis sur la constitution et le renforcement de pôles ruraux. »

Vous avez la parole, monsieur Charles Fèvre, pour défendre vos amendements.

**M. Charles Fèvre.** Ces trois amendements relèvent du même esprit.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en ce qui concerne l'aménagement rural et le milieu rural, le texte du Plan qui figure à la page 95 de l'annexe comporte des intentions extrêmement louables, que ce soit en coopération intercommunale, en pluriactivités ou dans le domaine de l'aménagement rural. Nous pensons simplement qu'il faut vous donner les moyens de concrétiser ces intentions. L'enfer est pavé - dit-on - de bonnes intentions.

L'objectif est donc de crédibiliser ces intentions par des mesures plus précises.

Ces trois amendements ne constituent pas des pièges, croyez-le. Ils apportent simplement des compléments concrets à vos propositions du projet de Plan dans le domaine de l'aménagement rural, propositions dont nous reconnaissons - je parle de vos propositions - l'intérêt.

Je prends l'exemple du cas traité dans le premier amendement. Il est écrit page 95 : « Un soutien prioritaire sera en outre apporté au développement de la pluriactivité, laquelle doit s'inscrire dans un véritable projet économique. » Mais il ne suffit pas de parler de projet économique, il faut également lui donner un contenu permettant de développer la pluriactivité qui est si nécessaire. Or les freins, vous le savez bien, sont d'ordre juridique, fiscal, financier et il faut les recenser afin d'essayer de les éliminer.

Je prendrai un exemple très précis.

Certaines personnes dans mon département fabriquent de la vannerie et, pour ce faire, ils produisent de l'osier. Ils relèvent de deux régimes fiscaux ou sociaux différents : le régime agricole et le régime artisanal. Eh bien, sachez qu'ils paient deux fois les cotisations sociales, mais qu'ils ne bénéficient, bien entendu, comme tous les Français, que d'un seul régime social ! Voilà un frein manifeste à la pluriactivité. Les intéressés sont d'ailleurs en train d'abandonner la pluriactivité, alors qu'elle est à l'origine d'un revenu complémentaire tout à fait utile.

Tel est mon premier amendement. Dans sa rédaction, j'aurais dû remplacer le mot « statut » par le mot « régime ».

Il convient donc de procéder au recensement de toutes les actions à mener en vue de l'élimination des freins en question et d'essayer de mener une action cohérente et globale qui incite véritablement à la pluriactivité.

L'amendement n° 93 qui procède du même esprit que celui que je viens de présenter concerne la coopération intercommunale. Vous avez certainement compris que c'est pour ne pas tomber sous le coup de l'article 40 de la Constitution, que je n'ai pas écrit : « incitations financières ou fiscales » mais « incitations concrètes et motivantes ».

Contrairement au collègue socialiste qui vient de parler, nous reconnaissons que le projet de Plan précise que les communes doivent conserver leur autonomie. Nous pensons que c'est une tradition multiséculaire en France que nos communes, y compris rurales, puissent garder leur autonomie. Moyennant quoi la coopération intercommunale que vous souhaitez, et que nous souhaitons également, j'allais dire pour l'animation économique, les investissements importants et les services de qualité, nécessite des leviers sérieux. Sans incitations précises, concrètes, il ne se fera pas plus de coopération intercommunale qu'il ne s'en fait actuellement.

Je préciserai tout de même qu'il y a deux niveaux de coopération intercommunale. Il y a celle qui est naturelle et nécessaire et qui, par conséquent, existe déjà : transports scolaires, C.E.S., ordures ménagères. Cela est tellement nécessaire et évident que tout le monde connaît et utilise cette coopération intercommunale.

En revanche, il y a la coopération intercommunale qui nécessite une action volontariste, mais elle doit être centrée sur un bourg ou un chef-lieu de canton dont les moyens sont limités. Cette coopération nécessite vraiment une volonté et une incitation, car elle ne s'engage pas naturellement. Tel est le cas, par exemple, si l'on veut faire un camping intercommunal, une piscine, une usine relais. Or aucun moyen n'est prévu dans le Plan, monsieur le secrétaire d'Etat, d'où les incitations concrètes et motivantes qu'évoque l'amendement n° 93.

J'en arrive à l'amendement n° 94 par lequel je terminerai.

Vous souhaitiez tout à l'heure des amendements qui soient courts. Mes trois amendements me semblent remplir cette condition, ce qui devrait vous permettre de les insérer facilement dans le projet de Plan.

Tout votre pari - je l'ai souligné dans mon intervention - est fondé sur une croissance économique qui, actuellement, en 1989, est bonne. Que sera-t-elle en 1990-1991 ? Seule Mme Soleil pourrait le dire.

Il est fondé également sur le renforcement de métropoles européennes, de villes et de réseaux de villes, ainsi que sur un certain nombre de crédits donnés par le F.I.D.A.R. Cela revient tout de même à parier sur la concomitance des effets et sur la diffusion instantanée de la croissance. Je dis bien non pas de la croissance, mais de la diffusion de la croissance. Chacun sait, par exemple, que le réseau de transport performant qui va relier nos villes est prévu à l'horizon 2000.

Ce qui peut être bon pour les métropoles européennes ou pour les réseaux de ville ne pourra pas être diffusé aussi vite sur le milieu rural qui, lui, est en perdition dans certaines régions. Par conséquent, il sera nécessaire de relayer tout ce maillage urbain par des pôles ruraux, évitant ainsi la dispersion des efforts financiers que vous voulez entreprendre sur le milieu rural. Revivifier, réanimer le milieu rural ne pourra se faire qu'à travers ces pôles que devrait reconnaître le projet de Plan que vous nous présentez aujourd'hui.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur.** La commission n'a pas examiné ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** Je suis frappé par le nombre d'interventions et d'amendements concernant les zones rurales.

Je ne sais pas si nous pourrions, d'ici à vendredi matin, compléter le texte, soit sous forme d'amendements, soit sous une autre forme. Si nous le pouvons, nous essaierons de le faire.

**M. Charles Fèvre.** Ces amendements sont bons.

**M. le président.** Le vote sur les amendements n° 92, 93, et 94 est réservé.

M. Ollier et M. Barnier ont présenté un amendement, n° 30 rectifié, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 96 de l'annexe, après le cinquième alinéa, soient insérés les alinéas suivants :

« Prendre en compte la situation spécifique de la montagne.

« Un effort particulier doit être engagé par l'Etat pour soutenir certaines zones défavorisées telles que les zones de montagne.

« L'identité et les spécificités de ces zones sont, depuis le vote de la « loi montagne », reconnues par la représentation nationale et doivent donc être prises en compte par l'Etat. Il s'agira de les aider à se développer, en engageant une politique spécifique de développement et d'aménagement de la montagne.

« Cette politique spécifique d'aménagement de la montagne doit être réalisée en liaison étroite avec les comités de massifs, présidés par le représentant de l'Etat et qui comprennent des représentants des régions, des départements, des communes ou de leurs groupements, des établissements consulaires, des parcs nationaux et régionaux, des organisations socioprofessionnelles et des associations concernées par le développement, l'aménagement et la protection des massifs.

« L'Etat devra veiller à l'application de programmes européens de solidarité qui concernent les régions les plus fragilisées au plan économique et social et qui permettront un développement des infrastructures renforçant le caractère attractif de ces régions et suscitant la création de nouvelles activités.

« A l'horizon de 1992, les zones de montagne seront directement concernées par l'achèvement du grand marché en ce qu'elles sont souvent situées dans des régions frontalières. A ce titre, elles doivent faire l'objet d'une attention particulière et doivent être protégées par des mesures spécifiques, des effets immédiats de l'ouverture de nos frontières.

« Eu égard à la gravité de la situation qui frappe certaines zones de montagne en voie de désertification, l'Etat doit donner l'impulsion nécessaire pour que l'espace constitue un atout pour ces zones et pour notre pays. Le

maintien des activités traditionnelles à caractère agricole ou artisanal devra s'accompagner du développement d'activités nouvelles liées au tourisme. Un véritable statut social et fiscal de la pluriactivité devra être défini pour favoriser l'activité dans les zones de montagne.

« L'Etat devra, par l'intermédiaire de son représentant dans le département, assurer le respect du principe de l'égalité devant le service public qui est aujourd'hui mis à mal dans les zones de montagne. Le progrès économique et social étant de plus en plus lié à l'existence de ces services (éducation, santé, transports, communications...), on mesure l'importance de cet objectif qui seul permettra d'éviter une France à deux vitesses, la France urbaine et la France des zones déshéritées dont font partie les zones de montagne.

« L'Etat devra doter les collectivités locales de responsabilités et de moyens accrus en matière d'organisation des services publics pour compléter ou se substituer à sa propre action en cas de défaillance. Il devra aussi favoriser l'instauration de services publics mieux adaptés à la situation des zones de faible densité, en autorisant en particulier une déspecialisation et une mobilité accrue des services publics. Il faut élaborer un schéma directeur d'organisation et d'implantation des services publics au niveau des départements, essentiel à toute vision d'ensemble.

« Pour répondre aux risques économiques et sociaux qu'engendrent les aléas climatiques dans les zones de montagne, l'Etat devra inciter à la mise en place de garanties adaptées, tant pour les personnels que pour les collectivités locales.

« La politique de contractualisation entre l'Etat et les régions doit être redynamisée et doit respecter sa vocation qui est de constituer le secteur privilégié d'une politique d'aménagement du territoire cohérente et adaptée aux intérêts régionaux. Les contrats de plan Etat-régions doivent permettre un recours optimal aux ressources disponibles en vue d'une valorisation et d'une diversification des activités économiques des zones de montagne et en particulier le développement des capacités d'accueil et de loisirs indispensables à l'essor du tourisme, d'été comme hiver, du thermalisme et du climatisme qui, à l'heure de la construction européenne, constituent la chance de ces zones. »

La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous paraissez avoir l'intention de modifier le texte sur les zones rurales et sur les zones défavorisées. Je vais essayer de vous en donner l'occasion concernant les zones de montagne.

Pour m'en être longuement expliqué cet après-midi, je n'y reviendrai pas dans le détail.

Le titre du paragraphe que je demande d'insérer page 95 est clair : « Prendre en compte la situation spécifique de la montagne ». Les dix alinéas qui suivent sont tout aussi clairs.

Je souhaite que vous répariez une injustice dont sont victimes les zones de montagne et que vous reconnaissiez dans le Plan leur caractère spécifique.

Le vote à l'unanimité de la « loi montagne » a prouvé l'intérêt que la représentation parlementaire portait à ces zones, et qui ne fait que reconnaître une réalité.

Je souhaite vivement que, d'une manière ou d'une autre - vous avez fait état de la pluriactivité, mais d'une façon trop modeste à mon sens - vous inscriviez dans le Plan la volonté de tenir compte de la spécificité des zones de montagne.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** Cet amendement a été accepté par la commission.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat.** L'amendement n'est pas accepté sous cette forme. Toutefois si, sans entrer trop spécifiquement dans tel ou tel aspect, nous pouvons développer un peu la page 95 sur les nouveaux équilibres en milieu rural, nous essaierons de le faire.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 30 rectifié est réservé.

M. de Charette a présenté un amendement, n° 29, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 97 de l'annexe, les deux premiers alinéas soient remplacés par les dispositions suivantes :

« La modernisation de l'Etat est désormais au centre de toute entreprise de modernisation de la société française. Elle doit permettre tout à la fois de répondre à trois impératifs :

« - améliorer la productivité de l'administration afin d'en réduire le coût et d'en améliorer l'efficacité. A cet effet, sera engagée une programmation volontariste de réduction des effectifs globaux des administrations obtenus à partir d'une gestion prévisionnelle des emplois ;

« - renforcer la qualité des services rendus aux usagers et aux clients des administrations. Dans ce but, chaque fois que cela sera possible, les services publics sont placés dans des situations de concurrence avec le secteur privé ;

« - intensifier les conditions d'un véritable partenariat entre l'administration et ses agents, à tous les niveaux de la hiérarchie. A cette fin, en particulier, l'introduction diversifiée des mécanismes de participation et d'intéressement aux résultats sera encouragée. »

La parole est à M. Patrick Ollier, pour soutenir cet amendement.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis certain que vous tiendrez compte du fait que l'amendement précédent a été accepté par la commission des finances.

L'amendement de M. de Charette traite de l'indispensable modernisation des services publics.

Mon collègue a, en trois alinéas, indiqué les directions à suivre pour moderniser l'appareil de l'Etat : d'une part, améliorer la productivité de l'administration, d'autre part, renforcer la qualité des services publics et intensifier, enfin, les conditions d'un véritable partenariat. Cet amendement s'insérerait parfaitement dans les intentions affichées du Gouvernement en ce qui concerne ce qu'il appelle l'*aggiornamento* de l'administration d'ici à 1993.

**M. le président.** Monsieur Ollier, accepteriez-vous de défendre aussi l'amendement n° 91 de M. Barnier ?

**M. Patrick Ollier.** Si vous le souhaitez, monsieur le président.

**M. le président.** M. Barnier et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 91, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, page 98 de l'annexe, le troisième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Il favorisera enfin, par une adaptation des statuts, les échanges entre la fonction publique et le secteur privé, de telle sorte que les fonctionnaires qui le souhaitent puissent, sans qu'il soit porté atteinte au déroulement de leur carrière, exercer pendant plusieurs années une activité dans le secteur privé et que les salariés de ce secteur aient, par réciprocité, la faculté d'enrichir de leur expérience les services de l'Etat et des collectivités territoriales. »

Vous avez la parole, monsieur Patrick Ollier, pour soutenir cet amendement.

**M. Patrick Ollier.** La modernisation de l'administration fait aussi l'objet de l'amendement déposé par M. Barnier qui essaie de créer une osmose entre le secteur public et le secteur privé. Votre volonté de reconsidérer les modalités de fonctionnement de l'administration, monsieur le secrétaire d'Etat, ne tient pas compte des passerelles qui devraient pourtant exister entre le secteur privé et le secteur public. L'amendement n° 91 tend à combler cette lacune.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 29 et 91 ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur.** La commission, dans les circonstances pour le moins singulières que j'ai rappelées tout à l'heure, a adopté l'amendement n° 29 de M. de Charette. Si elle avait eu l'occasion d'examiner l'amendement

de M. Barnier, elle lui aurait peut-être porté un intérêt plus grand. Puisqu'elle n'a pas délibéré sur ce dernier amendement, je ne peux pas, en tant que rapporteur, vous demander de le choisir.

La possibilité qu'offre l'amendement n° 91 à un fonctionnaire de passer pendant quelques années du secteur public au secteur privé sans porter préjudice du tout à sa carrière, n'est pas une démarche inintéressante. En revanche - et c'est la seule restriction que j'y porterai - qu'un salarié du secteur privé entre pour plusieurs années dans la fonction publique pose le problème de fond de l'accès aux professions de la fonction publique par concours. Il faudrait trouver quelques modalités juridiques pour permettre cette adaptation. En tout cas, les propositions contenues dans l'amendement pourraient être examinées dans la lettre rectificative.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** A tort ou à raison, nous estimons notre formulation sur le grand chantier « service public », meilleure que celle de M. de Charette. Nous rejetons donc son amendement n° 29.

Pour l'amendement n° 91, nous sommes un peu pris par le temps, mais si nous pouvons voir avec M. Michel Durafour s'il est possible de répondre, par une formulation acceptable, à ce désir légitime d'établir une passerelle entre fonction publique et secteur privé, nous essaierons alors de l'incorporer.

**M. le président.** Le vote sur les amendements nos 29 et 91 est réservé.

Je rappelle qu'à la demande du Gouvernement et en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le vote sur l'ensemble des amendements et sous-amendements et sur l'article unique a été réservé.

La suite de la discussion aura lieu vendredi 28 avril, à quinze heures.

2

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi instituant la médiation devant les juridictions de l'ordre judiciaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 636, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

### DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean Proveux un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance (n° 560).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 634 et distribué.

4

### DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Julien Dray un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur l'insertion des immigrés.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 635 et distribué.

5

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique.

Questions posées à M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire ;

Discussion du projet de loi n° 536 relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux (rapport n° 617 de M. Yves Pillet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion du projet de loi n° 535 relatif aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques (rapport n° 616 de M. Roland Beix, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion du projet de loi n° 619 autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union internationale des télécommunications concernant la tenue, l'organisation et le financement de la conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (rapport n° 621 de M. Charles Ehrmann, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 541, autorisant l'approbation d'une convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) et de deux protocoles, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale (ensemble quatre annexes), l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) (rapport n° 622 de M. Henry Jean-Baptiste, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 539 autorisant l'approbation d'un amendement à l'article XI de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (rapport n° 623 de M. Claude-Gérard Marcus, au nom de la commission des affaires étrangères).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 27 avril 1989, à quatre heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 25 avril 1989)

Après l'ordre du jour publié au *Journal officiel* (Débats parlementaires) du mercredi 26 avril 1989, ajouter l'annexe suivante :

#### ANNEXE

*Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 28 avril 1989*

*Questions orales sans débat*

N° 81. - M. Eric Raoult expose à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qu'après une année de négociations, un accord aurait été paraphé le 11 mars à Tunis prévoyant les conditions de rachat par la Société nationale immobilière tunisienne des logements à caractère social et des locaux à caractère professionnel appartenant à des propriétaires français. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si le Gouvernement a l'intention de ratifier cet accord et attire avec insistance son attention sur la nécessité, en tenant compte en particulier des liens d'amitié qui nous unissent à la Tunisie, de ne pas accepter des modalités d'indemnisation qui lésaient gravement nos compatriotes.

N° 82. - M. Pierre Mauger expose à M. le ministre de l'intérieur que la loi n° 87-306 du 5 mai 1987 avait pour but de moderniser les casinos, dont beaucoup périllicitaient, en introduisant dans leurs équipements des machines à sous. La suspension de l'application de cette loi créant des différences de situation criantes entre les casinos, il lui demande s'il ne serait pas possible d'autoriser les casinos non encore équipés, mais dont les dossiers sont prêts, à installer des machines à sous pour la même durée d'exploitation que les établissements qui en sont équipés, en attendant le « bilan incontestable » qui doit être dressé et la décision définitive qu'il prendra par la suite.

N° 80. - M. André Berthol demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui expliciter sa conception des rapports adressés par son ministère au Conseil constitutionnel lors des requêtes en contestation de l'élection des députés. S'il se réfère à son cas personnel, il a pu constater que le ministre de l'intérieur ne se bornait pas à renseigner le Conseil constitutionnel sur l'exactitude des faits évoqués ou la pertinence des analyses juridiques développées, mais proposait une solution (le rapport s'achevait par ces mots : « j'incline à penser que l'élection... devrait être annulée ») fort contestable puisque reposant sur des notions juridiques aussi floues que « la désinformation ». Il semblerait inconcevable qu'un policier se permette dans un rapport de proposer aux magistrats la solution d'un litige. Le contentieux électoral échappe-t-il à cette règle ?

N° 83. - M. Emile Koehl rappelle à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer que, le 14 mars 1984, le ministère des transports a approuvé la dénivellation du carrefour Herrenschmidt, 5<sup>e</sup> tranche de l'opération dite Rocade Nord de Strasbourg. Compte tenu de l'ancienneté de la décision et de l'urgence de cette opération, il lui demande de lui indiquer dans quels délais l'Etat débloquera les crédits nécessaires à son démarrage, à savoir 14,85 millions de francs représentant 55 p. 100 des 27 millions de francs T.T.C. estimés (valeur 1989).

N° 84. - M. Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur les dangers que fait peser sur la chasse la directive communautaire remettant en cause les chasses traditionnelles, et aboutissant à réduire d'un tiers la période de chasse, danger aggravé par la menace de la suppression à terme des associations communales de chasse (A.C.C.A.) proposée par le rapport Muntigh. La protestation grandit contre ces orientations européennes. La chasse en France est un acquis démocratique de la Révolution. Elle a de ce fait un caractère populaire. Elle concourt au maintien et à l'équilibre de la faune, à la protection de la flore. C'est à un véritable travail de fourmis que se consacrent les associations de chasseurs pour protéger la faune, multiplier les réserves. Le danger réel pour la faune et la flore ne vient pas des chasseurs mais des grandes pollutions industrielles qui ravagent vallées, fleuves, côtes maritimes et les grands aménagements. Il n'y a pas d'opposition entre chasse et écologie, entre chasse et agriculture. En conséquence il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour s'opposer à la remise en cause par les autorités européennes des droits de chasse et des formes d'organisation en vigueur en France.

N° 85. - L'Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (E.P.A.L.A.) a, depuis longtemps, projeté la construction de quatre barrages sur le cours de la Loire. A partir de 1983, son président, le maire de Tours, a obtenu l'acquiescement de la majorité du conseil général de la Haute-Loire pour la construction du premier d'entre eux, qui serait situé à Serre-de-la-Fare, à quatorze kilomètres du Puy-en-Velay. Cette décision de l'E.P.A.L.A., si jamais elle était réalisée, perturberait gravement l'équilibre écologique de tout un département et le cours d'un fleuve qui est une des richesses touristiques de notre pays. M. Julien Dray demande en conséquence à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, quelles mesures il compte prendre pour s'opposer à la réalisation de ce projet.



## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 02 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
	<b>DEBATS DU SENAT :</b>			
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
	<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>			
09	Un an.....	670	1 536	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*